

## NOMENCLATURE DES ÉTUDIANTS AYANT SUIVI LE COURS

Trente-sept demandes de bourse parvinrent aux autorités de la station. Certaines d'entre elles durent être rejetées par suite de l'insuffisance des qualités exigées pour la candidature; un certain nombre des demandes furent aussi retirées.

Vingt des postulants se présentèrent à Halifax pour participer aux enseignements. S'il le désirait, on allait à leur rencontre à la gare et on leur fournissait l'adresse de maisons de pension convenables. Ci-après apparaît la liste des étudiants et de leurs domiciles:—

Alexandre Baccardax, Poirierville, N.-E.	John M. Homans, Clam-Harbour, N.-E.
Ellis Beiswanger, Fisherman's Harbour, N.-E.	Harold Keefe, Dover, N.-E.
John C. Burke, Main-à-Dieu, N.-E.	Joseph Manuel, Canseau, N.-E.
Joachim Daigle, Richibouctou, N.-B.	Joseph Eugène Martel, Boudreauville, N.-E.
Ralph F. Darragh, Herring Cove, N.-E.	Melvin Rafuse, Fourchu, N.-E.
Robert Newton Day, Port-Musquodoboit, N.-E.	Frank Sampson, Sampsonville, N.-E.
Ellsworth M. Doty, Ashmore, N.-E.	Alphonse Samson, Petit-de-Grat, N.-E.
Harold Flaherty, Canseau, N.-E.	Everett R. Smith, Port-Hood-Island, N.-E.
Otto R. Garrison, Indian Harbour, N.-E.	Walter Joshua Tobey, Port-Hood-Island, N.-E.
Edgar Haché, Shippigan, N.-B.	Forrest Watson, Hall's Harbour, N.-E.

## DURÉE DU COURS

Le cours commença à la Station d'Expérimentations et d'Essais relatif aux Pêches, Quai du Roi, mercredi le 18 janvier 1928 pour se terminer le 28 février 1928.

## ASSISTANCE

Les étudiants suivirent les classes avec régularité et l'assistance y fut presque toujours de 100 pour cent. L'un d'entre eux, Ellis Beiswanger, dut retourner chez lui peu de temps après l'ouverture du cours et ne put de ce fait bénéficier d'aucune bourse.

## HEURES ET LIEUX D'ENSEIGNEMENT

Les leçons commençaient à 9 heures du matin. Quatre leçons de cinquante minutes constituaient une séance du matin. Entre l'enseignement de chaque matière il y avait des intermissions de dix minutes. L'après-midi était réparti en trois périodes d'instruction de 2.45 à 5.20 p.m. Le samedi aucune classe n'eut lieu après 12.50 p.m. excepté en deux occasions.

Tout l'enseignement était donné dans les locaux de la station, sauf celui ayant trait au mécanisme et fonctionnement des moteurs, qui par manque d'espace dut être fourni dans une salle d'exposition louée à la société "Stairs, Son and Morrow, Limited".

## PROFESSEURS ET COURS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

A une assemblée du sous-comité consultatif sur l'Enseignement technique, à laquelle assistait l'abbé J. J. Tomkins, de Canseau, et le professeur J. W. Trueman de l'Institut agricole de Truro, en sus des membres du comité, eurent lieu des délibérations prolongées sur la nature de l'enseignement qu'il conviendrait de donner à la station.

Cette discussion conduisit au choix des matières suivantes:

- 1.—*Préparation des poissons séchés et désossés.*  
Instructeur: M. Roy Anderson, Short-Beach, N.-E.
- 2.—*Préparation des poissons saumurés.*  
Instructeur: M. Robert Gray, inspecteur du poisson saumuré, Halifax.
- 3.—*Mécanisme et fonctionnement des moteurs.*  
Instructeur: M. Edward F. Mitchell, Station d'Expérimentations et d'Essais relatifs aux pêches, à Halifax.

4.—*Navigation.*

Instructeur: Capitaine H. M. O'Hara, collègue technique, Halifax.

5.—*Sciences.*

Instructeurs: Drs A. G. Huntsman, A. H. Leim et H. R. Chipman, M. E. Hess, tous de la Station d'Expérimentations et d'Essais relatifs aux Pêches; professeur J. N. Gowanloch, de l'université de Dalhousie, Halifax.

6.—*Réserves naturelles.*

Instructeurs: Professeur A. Stanley Walker, King's College, Halifax, et professeur W. V. Longley, Institut agricole de Truro.

Le professeur Gowanloch avait été prêté à la station par l'université de Dalhousie; le professeur Longley avait été envoyé par le ministère des Réserves naturelles de la Nouvelle-Ecosse et M. Gray venait du ministère de la Marine et des Pêcheries. Les autres faisaient ou partie du personnel ou y avaient été adjoints à titre provisoire.

Grâce aux bons offices de la société Robin, Jones & Whitman, M. J. H. Zwicker, de Lunenburg, assumait la charge de deux des classes sur la préparation des poissons séchés et désossés.

Ci-dessous apparaît le programme d'études et de matières de ce cours d'enseignement technique aussi bien que la durée totale d'heures qui fut consacré à chaque sujet.

Dans le cas de l'instruction relative à la préparation des poissons séchés et désossés et des poissons saumurés, l'enseignement fut divisé en deux sections de sorte que chaque instructeur s'est trouvé occupé une fois plus longtemps que le nombre d'heures indiquées.

*Préparation des poissons séchés et désossés*

(MM. Anderson et Zwicker. 36 heures)

Instruction pratique dans l'éêtage, le tranchage, le lavage, le salage et le séchage des poissons. Instruction pratique dans le désossage des poissons, leur séchage et leur mise en caisse. Quatre heures consacrées au salage lent des poissons, tel que démontré par M. Zwicker. Préparation par chaque homme de trente livres de poisson désossé et d'une certaine quantité de poisson séché. Exercice dans la manutention des poissons séchés à une usine locale.

*Préparation des poissons saumurés*

(M. Gray, 32 heures)

Instruction pratique dans l'éventrage, le vidage, le lavage, le paquage et le salage des harengs; le classage des harengs; le vidage, le triage, le salage et le paquage des harengs traités selon le procédé écossais; le repaquage pour l'écoulement sur les marchés; l'épreuve des barils. Chaque homme tenu de préparer et de paquer une certaine quantité de hareng selon les divers procédés enseignés. Visite à une usine locale en vue d'y signaler les défauts et manquements particuliers aux récipients et aux produits.

*Fonctionnement et mécanisme des moteurs*

(M. Mitchell, 32 heures)

Travail pratique dans le démontage, le montage et la réparation des moteurs à essence. Enseignement élémentaire en mécanique. Propriétés de l'essence. Refroidissement. Déballage des moteurs à deux et quatre cycles. Carburateurs. Notions d'électricité. Piles électriques. Bobines électriques. Systèmes d'allumage. Synchronisation. Leviers de changement de marche. Valves, soupapes. Système de graissage. Moteurs utilisant l'huile brute ou mazout.

*Navigation*

(Capitaine O'Hara, 34 heures)

Causeries avec démonstrations et travail pratique en cartographie. Tracés de parcours ou d'itinéraires et mensuration des distances. Cartes marines. Effets du moteur sur le compas. Compas magnétique. Pôles magnétiques. Latitude et longitude. Carte de Mercator. Détermination des pôles et courants magnétiques. Astronomie nautique. Altitudes méridiennes. Changement d'orientation de la route d'un navire, de celle réglée par les pôles terrestres à celle tracée par les pôles magnétiques. Sextant. Détermination de la position du navire. De la longitude et de l'heure.

*Sciences*

(45 heures)

Causeries et démonstrations aussi souvent que possible. Expériences de laboratoire et études au microscope effectuées par les élèves eux-mêmes.

(a) *Physique et chimie.* (Dr Chipman, 15 heures)

Eau: eau de pluie, eau de mer, vapeur et glace, expansion et contraction de l'eau dans le gel et le dégel. Solutions. Suspensions. Micelles. Filtrage. Saturation et sursaturation. Hydromètres. Densité et poids spécifique. Chaleur. Température. Conduction. Convection. Radiation. Thermomètres. Ébullition. Distillation. Évaporation. Condensation. Gaz. Combustion. Atmosphère. Respiration. Baromètres. Oxygène. Hydrogène, Oxyde de carbone, et bioxyde de carbone. Ammoniac. Liquéfaction des gaz. Réfrigération. Osmose et salage des poissons.

(b) *Biologie et océanographie.* 19 heures. Dr Huntsman, 8 heures; Professeur Gowanloch, 5 heures; Dr Leim, 6 heures.

Principaux poissons. Modes et Procédés de pêche. Localisation des pêcheries. Migrations des poissons. Histoire naturelle de la morue, de l'aiglefin, du hareng, du maquereau et des homards. Alimentation naturelle, taux de croissance, reproduction, habitudes, distribution géographique. Des saisons en hydrologie. Effets de la glace. Effets des marées. Bouteilles flottantes. Courants. Influence des facteurs physiques sur la distribution géographique des animaux marins.

(c) *Bactériologie.* (M. Hess. 5 heures).

Détérioration ou altération de la substance alimentaire des poissons. Taille, formes, croissance, multiplication, mode d'activité et besoin des bactéries. Bactérie aérobie et anaérobie. Formation des spores. Vitalité des spores. Bactéries dans l'eau de mer. Conservation des poissons par réfrigération, congélation, saumurage, séchage, fumage, salage, mise en conserve.

(d) *Principes relatifs au salage, au séchage et à la congélation des poissons.* (Dr Huntsman. 5 heures).

Comment saigner, égorger, trancher, laver les poissons, enlever la membrane noirâtre tapissant leur cavité abdominale, et saler les poissons. Altération de leur substance. Effets des basses températures. Congélation lente et rapide. Congélation à la saumure.

(e) *Huiles de poisson.* (Dr Chipman. 1 heure).

Huile de foie de morue. Procédés d'extraction et de traitement.

*Réserves naturelles*

(Professeurs Walker et Longley. 36 heures.)

(a) *Professeur Walker. (27 heures).*

Précis d'histoire industrielle. Historique des corporations municipales, des bourgs et des foires au moyen âge. Révolte des paysans. Commerce maritime. Renaissance géographique, commerciale et économique. Révolution industrielle. Créations des corporations commerciales. Syndicats ouvriers et coopération. Économie politique et sociale. Demande et valeur. Production. Spécialisation de la main-d'œuvre. Localisation des industries. Efficacité de la main-d'œuvre. Organisation des industries. Répartition des produits industriels. Profits et gages. Commerce international. Lettres de change et traites.

(b) *Professeur Longley. (9 heures).*

Coopération. Vente syndicale des produits, son historique, ses défauts et manquements; agences, et modes. Renseignements sur les marchés.

M. Anderson participa à ce cours en faisant l'exposé des expériences et des connaissances acquises par lui dans l'administration d'une fabrique de conserves coopérative.

## MATIÈRES DIVERSES

(5 heures)

(a) *Langue anglaise. (Dr Chipman. 2 heures).*

Exercice dans la composition de lettres d'affaires et d'essais faciles.

(b) *Causeries. (2 heures).*

M. A. M. Smith, de la société A. M. Smith & Cie, donna une causerie sur les problèmes que doit affronter l'exportateur de poissons séchés.

M. H. V. D. Laing, de la société "The National Fish Company" traita devant les élèves des problèmes auxquels doit faire face le marchand en gros de poissons frais.

## DISCUSSIONS

(Dr Huntsman, 1 heure)

Réponses à des questions posées par les élèves. On a aussi répondu à différentes autres questions dans le cours de diverses conférences.

## ENSEIGNEMENT SUR LA MISE EN CONSERVE ET LE FUMAGE

Un certain nombre d'élève réclamèrent des enseignements sur d'autres procédés de mise en conserve des poissons. Deux groupes furent constitués à cette fin avec l'entente qu'il leur serait donné des enseignements particuliers après les classes réglementaires et le samedi après-midi. Un des groupes, confié au Dr Huntsman, s'adonna à l'étude des principes relatifs au fumage cependant que l'autre se livrait à l'étude des procédés de mise en conserve sous la direction de M. Hess.

## EXAMEN

Le jour de la clôture du cours eurent lieu des examens écrits de la durée d'une heure sur chacune des principales matières du programme d'études. Chacun des élèves en subit l'épreuve avec le résultat suivant: —

*Avec distinction:* F. Watson, E. Smith, F. Sampson, M. Rafuse, J. Daigle, J. Manuel.

*Avec satisfaction:* H. Flaherty, O. R. Garrison, J. M. Homans, H. Keefe, E. Doty, E. Martel, A. Baccardax, J. C. Burke, W. Tobey, E. Haché, A. Samson.

*Echouèrent:* R. Darragh et R. Day.

## SOIRÉES-CAUSERIES

La proposition, formulée par le professeur Gowanloch et tendant à l'institution d'une série de soirées-causeries au bénéfice des participants au cours fut agréée avec enthousiasme. Il s'entendit à cette fin avec huit autres membres du personnel de l'université de Dalhousie et les conférences suivantes furent données le soir: —

Paris, avec projections à la lanterne magique. Professeur Mercer.

Toute substance animale est issue des végétaux, avec projections à la lanterne magique. Professeur H. P. Bell.

Comment nous parlons. Professeur E. W. Nichols.

La Vie dans l'Océan, avec projections à la lanterne magique. Professeur Gowanloch.

Nouvelle-Zélande, avec projections à la lanterne magique. Professeur C. Bennett.

Valeur nutritive de nos aliments. Professeur G. Young.

Unification de l'Italie. Professeur G. Wilson.

Nature de l'électricité, avec expériences. Professeur J. Johnstone.

Couleurs et aberrations visuelles, avec expériences. Professeur J. Symons.

Une série de vues animées mise à notre disposition par l'Office du Cinéma à Ottawa et traitant de la pêche sportive et marchande sur les côtes orientale et occidentale fut communiquée aux élèves. Notre reconnaissance reste assurée au Y.M.C.A. à Halifax pour la salle de conférence et pour l'appareil de projections d'images que cette institution condescendit à mettre à notre disposition.

À l'invitation du Cercle de Biologie, de l'université de Dalhousie, les étudiants eurent l'avantage d'entendre une conférence illustrée par M. George Whitely, de Saint-Jean, Terre-Neuve, sur les exploitations de pêche effectuées sur la côte du Labrador.

L'assistance à ces soirées-causeries n'était pas obligatoire mais elle était généralement bonne et les élèves témoignèrent toujours beaucoup d'intérêt aux questions qui y furent traitées, et il convient de reconnaître ici la diligence et l'entrain dont ils ont fait preuve en l'occurrence.

Le samedi soir, 25 février, un dîner fut donné aux étudiants en la salle Saint-Julien, hôtel d'Halifax, par les négociants en poisson de cette ville. Entre autres personnes, M. Alex. Johnston, sous-ministre de la Marine et des Pêcheries et l'honorable J. A. Walker, ministre des Réserves naturelles, prononcèrent de brèves allocutions.

## TÉMOIGNAGES D'UTILITÉ

Tant de personnes contribuent à l'exécution d'un cours de cette nature d'une façon ou d'une autre qu'il est impossible de faire mention de tous ceux qui en ont facilité l'exercice.

Il convient cependant de signaler ici les services qui nous furent rendus par les sociétés suivantes pour le matériel d'exploitation qu'elles placèrent à notre usage:—

National Fish Co.

A. M. Smith & Co.

Robin, Jones & Whitman, Ltée.

A. N. Whitman, Ltée.

(2) *Cours institué pour les pisciculteurs*: 8-21 février.

Ce cours fut suivi par l'inspecteur des piscifactoreries S. Walker et par MM. Burgess, Gates, Heatley, McClusky, MacKenzie, Mowat, Ross et Tait, tous employés aux piscifactoreries des Provinces maritimes. Le programme d'études et la liste des instructeurs se décomposent comme suit:—

- Physique et chimie—Dr H. R. Chipman, 12 heures.
- Anatomie et physiologie—Dr A. H. Leim, 12 heures.
- Maladies des poissons—Dr A. G. Huntsman, 12 heures.
- Pisciculture—Dr A. G. Huntsman, 12 heures.
- Aliments des poissons—Dr A. H. Leim, 12 heures.
- Discussions—Drs Huntsman et Leim, 18 heures.

(3) *Cours institué pour les contremaîtres de fabriques de conserves de homard*: 16-29 mars.

Ce cours fut suivi par quinze contremaîtres. Le programme d'études et la liste des instructeurs se décomposent comme suit:—

- Physique et chimie—Dr H. R. Chipman, 12 heures.
- Biologie—Drs Huntsman et Leim, 6 heures.
- Bactériologie—M. E. Hess, 9 heures.
- Principes relatifs à la mise en conserve des homards—Dr A. G. Huntsman, 6 heures.
- Procédés de mise en conserve des homards—M. E. Hess, 5 heures.
- Matériel d'exploitation—M. E. Hess, 6 heures.
- Altération de la substance et inspection—M. E. Hess, 3 heures.
- Sous-produits—M. R. F. Ross, 3 heures.
- Mise en conserve du pâté de homard—M. R. F. Ross, 3 heures.
- Exercice de mise en conserve—M. E. Hess, 19 heures.
- Discussions—MM. Huntsman, Hess et Leim, 7 heures.

## COOPÉRATION ENTRE L'OFFICE DE BIOLOGIE ET L'UNIVERSITÉ DE DALHOUSIE

L'année dernière, l'université de Dalhousie à Halifax résolut d'établir un cours scientifique de pêche portant jusqu'au degré de Bachelier ès Sciences. Un accord fut par la suite conclu entre l'Office et les autorités universitaires par lequel le personnel de l'Office s'engageait à prêter son concours dans l'enseignement inhérent à ce cours. L'université se charge d'enseigner les sciences théoriques et abstraites, cependant que le personnel de l'Office fournira la connaissance pratique des choses de la pêche. Dans l'accomplissement de cette œuvre les membres de l'Office seront élevés au rang des professeurs réguliers du personnel universitaire.

A la demande du département, l'Office s'engage aussi à surveiller la construction et à assumer la direction d'un laboratoire aux abords du port d'Halifax, laboratoire destiné à des recherches sur la biologie marine en relation avec les cours universitaires. Ce laboratoire sera accessible aux étudiants de toute université canadienne, sous réserve de certains arrangements susceptibles d'être conclus entre l'Office de Biologie et les diverses corporations universitaires. Ce laboratoire sera connu sous la désignation de Laboratoire de Marine de l'Est.

## RECHERCHES ET CAUSERIES

Le docteur Leim a visité un vivier ou étang à homards à Stonehurst, près de Lunenburg, le 11 janvier à la demande du département. Il a procédé à un examen de la salinité et de la température des eaux du vivier et en fit recueillir des échantillons en vue de s'efforcer d'en préciser les effets sur les homards en captivité.

Le docteur Huntsman visita Canseau le 27 mars et y adressa la parole à une assemblée des pêcheurs sur la question des œufs et des alevins de poisson et celle des chalutiers.

## POSTE DE DÉMONSTRATION

Vu la multiplicité et l'urgence des problèmes auxquels il fallut faire face, aucun progrès appréciable ne fut réalisé à cet atelier avant mars. Le petit compresseur fut mis en fonctionnement automatique et un frigorifique établi. On a aussi installé une pompe à eau salée et une ligne de conduites d'eau. La confection de l'appareil transporteur du réservoir à saumure fut entreprise en mars et est maintenant presque achevée.

Le docteur Huntsman a inventé un appareil pour découper le poisson en tronçons d'une livre et demie pour la congélation. Il a aussi simplifié l'appareil à écorcher les poissons. Plusieurs centaines de livres de tronçons ainsi découpés furent soumis à la congélation et expédiées à Montréal, Ottawa et Toronto dans des cartons d'une livre.

## STATION DE BIOLOGIE DU PACIFIQUE, NANAÏMO, C.-B.

## RECHERCHES

*Recherches méthodiques*

*Plancton.*—M. G. H. Wailes a poursuivi ses études sur les protozoaires, les diatomées et les copépodes.

*Plantes marines.*—Le révérend Robert Conell a dressé la nomenclature des plantes marines trouvées dans les environs de la station, travail auquel Mlle D. Newton a participé dans une certaine mesure.

*Annélides.*—Mme C. Berkley a continué ses recherches sur les annélides.

*Crevettes roses et crevettes grises.*—Mlle Alfreda Berkeley a étudié les races de crevettes qu'on rencontre sur la côte du Pacifique.

*Copépodes parasites.*—Mlle Ruby Bere a effectué une récolte abondante de matériaux biologiques en 1927 dont elle a fait une étude. Elle s'est aussi adonnée à des études approfondies sur les matériaux recueillis par divers travailleurs dans le cours des dernières années.

*Eponges.*—M. I. E. Cornwall a entrepris une étude sur les éponges de notre côte.

*Etudes de morphologie.*—M. L. L. Bolton a poursuivi ses recherches sur la structure histologique des organes digestifs des poissons.

*Etudes physiologiques et biochimiques.*—Le docteur Blythe Eagles, avec l'aide d'une subvention de la fondation Banting, a déterminé la distribution du glutathione et de l'ergothionéine dans les tissus des poissons et de maints organismes marins.

Le docteur F. D. White a continué ses investigations dans l'histoire naturelle des tarets ou perce-bois et a entrepris aussi des recherches sur la teneur en sucre de la substance des poissons.

Dr A. R. Fee a accompli des études spéciales sur la sécrétion de l'urine chez les squales (roussettes).

*Histoire naturelle et Œcologie.*—Mlle Alfreda Berkeley a commencé une étude de l'histoire naturelle des crevettes roses et l'économie de la pêche de ces crevettes telle qu'exercée sur la côte.

Mlle Gertrude Smith a effectué une étude sur la distribution écologique des crustacés décapodes dans les environs de Sidney, C.-A.

Dr L. G. Saunders, s'est adonné à l'histoire naturelle et à l'écologie des insectes marins.

M. G. V. Wilby a poursuivi ses recherches sur la langue, au point de vue de sa multiplication particulièrement.

*Océanographie.*—On a poursuivi les études océanographiques dans le détroit de Georgie, en s'intéressant surtout aux mouvements des eaux dans le fleuve Fraser.

Le docteur Hutchinson s'est occupé de la distribution quantitative du phytoplancton et Mlle Mildred Campbell de celle du zooplancton. M. C. C. Lucas s'est adonné à des études physico-chimiques et le docteur W. A. Clemens a vu au mouillage des bouteilles flottantes. Le docteur H. C. Williamson s'est livré toute l'année à des études hydrologiques et planctoniques le long de la côte occidentale de l'île Vancouver, en relation avec des observations sur les pêcheries de célan et de hareng. La nécessité d'agrandir le champ des études océanographiques s'impose sur la côte occidentale et si un navire approprié à cette œuvre peut être mis à la disposition des intéressés, les investigations seront entreprises cet été.

La recherche des données océanographiques s'effectue toute l'année au quai de la station, à un endroit du détroit de Georgie, dans le détroit de Juan de Fuca, dans les environs de William Head grâce à la courtoisie du ministère de la Santé et à deux postes près de Prince-Rupert par la Station d'Expérimentations et d'Essais relatifs aux Pêches. On recueille chaque jour des données relatives à la température des eaux du fleuve Fraser près de New-Westminster par les bons offices de la direction des Pêches.

*Divers.*—Mlle Dorothy Newton a effectué des expériences sur la fécondation de certaines espèces d'algues.

M. C. Berkley a poursuivi ses études sur la luminescence des bactéries marines et a entrepris des recherches sur certains phénomènes de symbiose qui se produisent entre les annélides et les algues.

Le Dr et Madame W. A. Clemens ont étudié une collection d'écaillés de saumons sockeye de 1927 au profit du ministère provincial des Pêches.

#### INVESTIGATIONS

##### *Multiplication des saumons sockeye.*

Le docteur R. E. Foerster a parachevé ses recherches au lac Cultus et en a rédigé un rapport circonstancié.

##### *Marquage des saumons.*

Le marquage des petits saumons cohos fut effectué au printemps de 1927 dans le détroit de Géorgie en vue de localiser l'endroit où se rendent éventuellement ces poissons pour frayer et aussi en vue de démontrer aux pêcheurs que les petits salmonidés, dits "bluebacks" se transforment bientôt en saumons cohos et que leur croissance s'opère rapidement. Cette opération de marquage fut accomplie par M. G. V. Wilby. Le marquage des saumons de printemps fut exécuté sur la côte occidentale de l'île Vancouver au large des passages Quatsino et Kyuquot, de février à août. M. W. F. Baxter et M. C. McC. Mottley se livrèrent à ce travail. L'objectif visé par cette opération était de s'assurer si oui ou non ces poissons avaient la même destination que ceux apparaissant au passage Barclay.

M. C. McC. Mottley s'adonna à un examen tout particulier des écaillés de saumons de printemps qui furent marqués et dont il a recueilli des renseignements quant à leur première période d'existence et quant à leur âge.

##### *Hareng et célan ou pûlchard.*

Le docteur H. C. Williamson a poursuivi ses études sur les harengs du détroit de Géorgie et de la côte occidentale de l'île Vancouver. En relation avec ce travail, M. J. A. Munro, chef du service fédéral des Oiseaux migrateurs, pour les provinces de l'Ouest, a consacré quatre semaines à la station à l'étude des relations des oiseaux de mer avec la multiplication des harengs. On s'est particulièrement attaché à des observations sur les goélands et les canards.

Le Dr Williamson a aussi exécuté une étude approfondie sur les célanges ou pilchards qui fréquentent la côte occidentale de l'île Vancouver. Il a consacré une attention toute spéciale à la relation de certains facteurs physico-chimiques et du plancton avec la distribution et les pérégrinations de ces poissons. M. Mottley fournit son concours à ce travail pendant une brève période pendant que M. G. H. Wailes se livrait à l'analyse qualitative et quantitative des cueillettes de plancton et à l'étude du contenu stomacal des harengs et des célanges ou pilchards.

#### *Mactres.*

Le docteur C. McLean Fraser, avec l'aide de Mlle Gertrude Smith, a poursuivi l'étude des mactres dans les environs de Sidney, C.-A. Les résultats de ces recherches ont amené la modification du règlement relatif à la pêche de ces mollusques.

#### *Huîtres.*

M. C. Roy Elsey a consacré tout l'été à des études sur la multiplication des huîtres japonaises dans le port de Ladysmith. On avait émis des doutes quant à la faculté pour ces huîtres de frayer avec succès, au moins chaque année. M. Elsey a soumis ces huîtres à des conditions artificielles variées et les a aussi tenu en observation à l'état naturel. Dans chaque cas, on a pris note des conditions physico-chimiques. A l'état naturel, ces mollusques frayent très peu alors que placés dans des conditions artificielles d'existence, ils se multiplient abondamment. Il semble que la température soit le facteur qui influe le plus sur leur reproduction. On a fait venir du Japon une expédition de naissain en vue de poursuivre nos essais et expériences.

#### *Multiplication des truites.*

Bien qu'on n'ait entrepris en ce domaine aucune investigation cette année, les diverses sociétés de chasse et de pêche et les gardes-pêche ne nous ont pas moins expédié des spécimens de ces salmonidés qui furent examinés par le professeur Dymond. Tel que signalé dans le rapport antérieur, il semble nécessaire, avant d'entreprendre des travaux piscicoles pour la multiplication des truites, de préciser la classification des truites qu'on trouve en Colombie britannique. Le professeur a entrepris l'étude méthodique de cette œuvre et a demandé qu'on lui adjoigne un jeune homme à titre d'aide pendant l'hiver 1927 et en l'été de 1928. De cette manière, l'adjoint pourrait se familiariser avec les particularités inhérentes à ce travail et s'entraîner à l'alevinage systématique des truites. M. C. McC. Mottley fut chargé de l'exécution de ces recherches et a passé à cette fin six mois et demi à l'université de Toronto.

Des travaux scientifiques particuliers furent confiés au:—

Professeur Simon Gage, de l'université de Cornell: Larves de lamproies et lamproies adultes.

Dr A. G. Revell, de l'université d'Alberta: Etudes histologiques des tissus de la langue.

Au nombre des visiteurs à la station, on a signalé M. J. J. Cowie, M. W. A. Found et M. John Dybhavn.

Ont eu accès au laboratoire pendant de brèves périodes:—

Le docteur Bisby, de l'Institut agricole de Winnipeg, pour une collection des champignons;

Le docteur Parker D. Trask, de l'Institut Scripps, pour une collection de dépôts sédimentaires côtiers;

Le docteur J. H. Erwin, Saskatoon, pour une collection de matériaux de musée et d'étude;

Le docteur Paul Hiebert, de l'université de Manitoba, pour l'étude de divers problèmes de chimie.

*Conférence des investigateurs de la Côte occidentale*

Dans le cours de la dernière semaine d'août eut lieu à la station de Nanaïmo une conférence des investigateurs de la côte du Pacifique. Ceux qui y assistèrent furent: les docteurs Hutchinson, White, Wailes, Finn, Brocklesby, Smith, Foerster, Williamson, Clemens. Les investigateurs y présentèrent leurs rapports qui furent suivis d'argumentations.

*Comité de l'Océanographie, Conseil national des Recherches*

A la suite du Congrès Pacifique des Sciences qui eut lieu au Japon, le Conseil national des Recherches consentit à la formation d'un Comité adjoint d'Océanographie, ayant pour mission d'établir des relations avec les comités de ce genre créés par d'autres pays bordant l'océan Pacifique et de concourir à l'étude des problèmes hydrologiques propres à ce vaste bassin maritime. Une assemblée fut convoquée à cette fin par le président Tory le 7 janvier à Edmonton et le docteur fut choisi comme président du Comité général. Trois sous-comités y furent constitués, à savoir: —

Océanographie physique et chimique — Dr A. H. Hutchinson, président.

Biologie marine — Dr W. A. Clemens, président.

Technologie des poissons — M. D. B. Finn, président.

## PUBLICITÉ ET ENSEIGNEMENT

Une vitrine donnant les résultats obtenus par le marquage des saumons de printemps fut préparée et exhibée aux expositions d'automne de Vancouver et de New-Westminster. Dans ces deux endroits cette vitrine fut l'objet d'un grand intérêt pour le public. Plus tard cette vitrine fut installée à l'étalage d'un magasin de Nanaïmo.

Huit articles de presse traitant des travaux accomplis à la station de Nanaïmo furent publiés par M. Norcross, éditeur-rédacteur au *Star* de Vancouver. Un article de ce genre parut aussi dans le *Colonist* de Victoria.

Dans le cours de l'année, 846 personnes visitèrent le musée de la station. La moyenne annuelle d'assistance pendant les quatre années écoulées furent d'environ 800 visiteurs.

On a procédé à l'installation de petits aquariums, destinés à la mise en captivité d'un certain nombre d'animaux marins. M. et Mme R. G. Good sont à confectionner des moulages de poisson destinés à être exposés.

Des causeries publiques ont été données à Nanaïmo, Duncan et Vancouver.

## DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Pendant l'année, on a construit un hangar à charbon et à bois de chauffage et un garage en remplacement d'un très vieux bâtiment sur le point de s'effondrer. On a fait aussi l'installation d'une nouvelle pompe à eau salée en vue de fournir aux laboratoires un approvisionnement suffisant d'eau de mer et de leur assurer toute la sauvegarde voulue contre l'incendie. On se propose d'utiliser plus tard l'eau de mer à l'exercice des services sanitaires pour épargner la réserve d'eau douce. On a confectionné un nouveau radeau à l'extrémité du quai de même qu'un radeau, porteur de réservoirs à poissons, destinés à retenir captifs les poissons ou autres animaux marins soumis à des expériences. On y a déjà installé quatre réservoirs en treillis métalliques galvanisés et on se propose aussi de confectionner des cages en bois. Le docteur a introduit dans ces réservoirs des saumoneaux d'un an appartenant à trois variétés de saumon sockeye en vue de se rendre compte de leur comportement et de leur croissance dans des conditions identiques à leur habitat naturel.

STATION D'EXPÉRIMENTATION ET D'ESSAIS DE PRINCE-RUPERT, C.-B., 1927-28  
CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

L'année dernière les entreprises en bâtiment furent limitées au parachèvement de l'intérieur de l'immeuble décrit dans le rapport antérieur. La bibliothèque a été pourvu d'un service complet de tablettes démontables. Le laboratoire a de même été pourvu de tablettes, de banquettes et d'armoires. Le grenier a été aménagé en magasin aussi bien qu'en une salle à température constante et à ventilation appropriée pour l'étude du métabolisme chez les animaux au point de vue de la constitution chimique et des propriétés des diverses vitamines.

Un gazogène fut installé dans un petit bâtiment séparé qui est aussi utilisé pour l'emmagasinage du combustible et des explosifs.

On a parachevé l'installation d'un appareil à comprimer l'air et d'une chaudière à vapeur et comme on a aussi étendu l'installation des fils électriques, les laboratoires sont maintenant alimentés d'air comprimée, de gaz, d'électricité et d'eau chaude et froide.

## BIBLIOTHÈQUE

Le nombre des ouvrages de la bibliothèque a été augmenté par l'acquisition, principalement, d'anciens journaux techniques et des plus récentes publications en chimie se rapportant à nos travaux.

## LABORATOIRES

Le laboratoire possède maintenant la plupart des objets essentiels du matériel d'expérimentation, mais il est d'autres appareils qu'il faudra se procurer. Les dépenses afférentes à ce service seront réduite l'année prochaine.

## RECHERCHES

*Réfrigération.*

Conformément au plan de travail exposé dans le rapport antérieur, M. I. M. Fraser, du service de la Mécanique, de l'université de Saskatchewan, fut chargé d'achever le plan d'une usine frigorifique-modèle. Pendant les mois d'été, M. Fraser a conduit son œuvre à bien et a demandé des soumissions pour la construction du bâtiment, mais l'entreprise n'a pu en être accordée par suite du manque de terrain. Aucun marché ne put être conclu pour l'érection de l'usine sur la propriété de la Société canadienne de Pêche et d'Entreposage frigorifique. Ainsi les progrès dont on attendait la réalisation n'ont pu être accomplis. Si cette entreprise est jugée utile par l'Office, il conviendrait d'aviser aux moyens d'action nécessaires en vue d'assurer un emplacement convenable pour cet atelier de démonstration.

Les travaux relatifs au froid sont effectués en vue de préciser les effets de la congélation lente et de la congélation rapide sur la substance des poissons au point de vue de leur valeur nutritive. On se livre à l'étude des transformations qui se produisent dans les graisses et les huiles de poissons en frigorifique. On s'intéresse aussi à découvrir les causes de la détérioration ou altération de la substance des poissons en frigorifique.

L'été prochain, on s'attend, par l'aménagement de chambres frigorifiques à basses températures constantes, d'être à même d'étendre les recherches aux modifications tant physiques que chimiques, subies par la substance des poissons depuis longtemps en frigorifique, surtout en ce qui a trait aux changements qui se produisent en frigorifique dans la chair des poissons rapidement congelés.

On espère aussi pouvoir réaliser pendant la même période la construction d'une usine-modèle de congélation.

## HUILES

*Vitamines*

La station possède maintenant une salle de bio-chimie et est pourvue d'un appareil destiné à préciser les propriétés des vitamines propres aux huiles de poissons.

Un article intitulé "Détermination de la teneur en Vitamine A dans l'huile de foie des squales (*Squalus Sucklii*) par M. H. N. Brocklesby fut publié dans la Revue canadienne de Chimie et de Métallurgie en septembre 1927. M. Brocklesby se livre présentement à des études sur la vitamine D de la même huile. Son travail sera bientôt achevé.

On espère pouvoir éventuellement étendre ce travail à diverses autres huiles de poisson en vue de préciser les variations saisonnières aussi bien que les effets des différents procédés d'extraction sur les propriétés des vitamines.

Le travail relatif aux transformations que subissent les huiles de poisson dans le cours d'un séjour prolongé au frigorifique a déjà été exposé à l'article réfrigération.

*Composition et propriétés des huiles de poisson*

On a commencé des études sur la composition chimique et les propriétés des huiles de saumon. On est à rechercher les possibilités de les appliquer à la fabrication des peintures et des vernis. On a étudié leur résistance à la chaleur et à l'oxygène ainsi qu'à d'autres agents de décomposition, mais il faudra du temps avant que ce travail soit achevé.

On s'est aussi procuré des échantillons d'huiles de célan ou pilchard, d'oualchon, de flétan, de raie, toutes substances qui seront à leur tour soumises à des essais.

*Colles de poisson*

La colle de poisson n'est fabriquée commercialement que par procédé secret. En raison de cet état de choses, force fut aux expérimentateurs d'exécuter toute une série de travaux préliminaires en vue de préciser les modes essentiels de confection et d'épreuve des colles.

On s'est arrêté finalement à cinq ou six des procédés les mieux exposés dans les traités et les plus généralement suivis dans la préparation des colles. Environ vingt-cinq échantillons de colle furent ainsi préparés selon ces procédés, par l'utilisation des issues de flétan, de saumon, le traitement de squales et de raies entiers.

Des échantillons choisis de ces colles furent expédiés au Laboratoire forestier de Vancouver où leur force adhésive sera évaluée par la résistance qu'offriront aux agents de dislocation ou de disjonction deux surfaces enduites de ces colles. Un rapport sera rédigé sur leur force adhésive respective, leur valeur marchande et leur application à l'ébénisterie.

Entre temps des recherches sont faites sur la viscosité, la teneur en eau, la teneur en sels minéraux, le coefficient de coalescence et le point de gel de ces substances colloïdales. La coordination et le rapprochement de ces données avec les épreuves de résistance devraient suffire à déterminer les propriétés désirables pour une liqueur destinée à être convertie en colle aussi bien qu'à contribuer à la découverte de procédés propres à assurer la fabrication de colles de bonne qualité.

## DÉCOLORATION DE LA SUBSTANCE DU FLÉTAN DANS LES CALES DE NAVIRES

On a consacré l'été tout entier à la recherche d'une solution à ce problème. Tout d'abord on s'est livré à des études sur les conditions en existence dans les cales des navires de pêche où on a constaté la présence de poissons décolorés. Puis, on s'est efforcé de reproduire les conditions donnant lieu à la décoloration et enfin on a tenté d'isoler certains facteurs tenus responsables de l'altération de

la couleur. L'examen des cales et des poissons au point de vue bactériologique nous inspire les plus fortes espérances de succès. On projette l'exécution de ce travail pour l'année prochaine.

## MUSÉE

Dans le cours de la dernière année, la station résolut de participer à l'exposition de Prince-Rupert. L'étalage, fait par la station fut très remarqué, et suscita une très forte attention de la part des visiteurs. Il y a lieu de croire que tout effort orienté dans cette direction ne manquerait pas de porter des fruits.

## INVESTIGATIONS DANS LES LACS DES PROVINCES CENTRALES

L'exposé suivant traite de l'investigation scientifique qui fut faite dans les lacs des Provinces centrales dans le cours de l'année 1927. Cette année se caractérise par l'entreprise d'études méthodiques en cette région. Les recherches consistèrent en des explorations superficielles de certaines nappes d'eau en vue de se former une connaissance générale des problèmes ayant trait aux pêcheries et à la pisciculture dans les provinces du Milieu.

La campagne d'exploration fut conduite par M. A. Bajkov, habilement secondé par M. Alan Mozley, à titre d'adjoint, Mme B. Sharman, à titre de chimiste, et pendant une brève période par M. F. Neave et le docteur H. Chataway.

## SOMMAIRE DES TRAVAUX

## 1. Lacs alcalins de la Saskatchewan.

Il existe un grand nombre de lacs alcalins dans la Saskatchewan et l'Alberta. Ces nappes d'eau forme un groupe homogène car ils ne diffèrent que légèrement entre eux dans les traits essentiels de leur flore et de leur faune. Certains de ces lacs ne renferment pas présentement de poissons marchands et il serait fort désirable d'y constituer des peuplements, si possible, parce qu'ils abondent d'aliments appropriés aux poissons. De plus, les poissons extraits de nappes d'eau alcaline sont généralement de qualité supérieure.

Quelques-uns des plus importants lacs alcalins de la Saskatchewan furent parcourus l'année dernière, à savoir: les lacs Little et Big Quill, près de Wadena, Sask., et les lacs Manitou, près de Yonder, Sask. Ces lacs furent visités en toute saison et les études préliminaires qui en furent faites ont été déclarées très satisfaisantes.

Tout donne lieu de penser que les poissons blancs (*Coregonus clupeaformis*) et les ciscos (*Leucichthys* sp.) se propageraient dans certaines de ces nappes d'eau. Les animaux lacustres y vivent, tels, "*Corixa* sp.", "*Hyalella knickerbockeri*" et "*Diaptomus sicilis*" conviennent admirablement à l'alimentation de ces poissons. Il est très possible que d'ici quelques années les lacs Quill deviennent des lieux de pêche marchande, car les poissons blancs et les ciscos s'y multiplient rapidement.

## 2. Régime hydrographique du lac Winnipeg.

Ce régime comporte le lac Winnipeg proprement dit et les eaux connexes à cette nappe d'eau.

*Lac Winnipeg.* — Le lac Winnipeg est le plus important des lacs ressortissant à notre investigation. Avant de procéder à toute nouvelle étude sur les lacs des provinces centrales, il va falloir acquérir une connaissance parfaite du régime hydrologique de cette grande nappe d'eau. C'est le type des lacs propres à cette région.

Au cours de l'année écoulée on a entrepris de se renseigner sur le lac Winnipeg. A cette fin on a effectué en toute saison des inspections dans les divers secteurs du lac en question. On a recueilli de nombreuses prises de plancton tant

quantitatives que qualitatives qui seront très utiles plus tard. On a effectué aussi une belle collection de poissons et d'estomacs de poissons. On a de même recueilli certaines données sur les autres animaux qui peuplent le lac, tels certains mollusques aussi bien que sur les conditions chimiques et physiques en général.

*Lacs Winnipégosis et Manitoba.* — Les lacs Winnipégosis et Manitoba prennent rang après le lac Winnipeg. Il conviendrait donc de différer toute investigation circonstanciée de ces deux nappes d'eau jusqu'au jour où l'on aura acquis une connaissance plus approfondie du régime hydrographique du lac Winnipeg. Pendant l'année prochaine le mieux sera donc d'y faire de brèves inspections pour l'accomplissement des observations routinières.

En 1927 et 1928, plusieurs inspections furent effectuées à ces lacs en diverses saisons. On y a exécuté les prises habituelles de plancton de poissons et d'estomacs de poissons et d'animaux lacustres, et recueilli certaines données importantes sur l'hydrologie.

*Marquage des alevins.* — Comme des alevins sont présentement déposés dans le lac Winnipeg, A. Mozley s'y est rendu pour en marquer un grand nombre avant leur introduction dans cette nappe d'eau.

*Lac Dauphin.* — L'été passé on a accompli une brève inspection au lac Dauphin et on y a recueilli un certain nombre de renseignements aussi utiles qu'intéressants. Il semble que cette étendue d'eau pourra être utilisée pour servir de point de comparaison avec certains des lacs alcalins. On se propose donc de se rendre de nouveau à ce lac, l'été prochain, si les circonstances le permettent.

*Affluents de la rive orientale du lac Winnipeg.* — On a parcouru les affluents suivants de la rive orientale du lac Winnipeg: — rivière Winnipeg, rivière White-shell, rivière Bérens, rivière Big-Black. Le régime hydrographique de ces cours d'eau diffère de celui des autres rivières du Manitoba, car ils canalisent les eaux de ruissellement et d'infiltration des régions forestières du Manitoba oriental. On a commencé dans ce secteur l'étude des esturgeons.

*Autres lacs.* — On a exploré le lac Saint-Martin, les lacs Clearwater, Clear et Long au Manitoba et le lac Fishing en Saskatchewan. Un rapport circonstancié sur les conditions du lac Clearwater a été rédigé.

Ces recherches furent conduites sous la direction de la Section de zoologie de l'université du Manitoba. Depuis le départ du professeur O'Donoghue, son bureau sert de local d'études et de réunion pour les investigateurs.

Dans l'exécution des investigations, on a commencé une collection de plantes et d'animaux lacustres, tous spécimens qui seront utilisés plus tard à titre documentaire. On a aussi fait l'acquisition d'un certain nombre de livres scientifiques appropriés à ce genre de travail et qui forment le noyau d'une future bibliothèque.

On a acheté un petit bateau à voile avec moteur auxiliaire pour naviguer sur le lac Winnipeg pendant l'été. On a de même fait l'acquisition d'instruments et d'appareils jugés nécessaires à l'accomplissement du travail.

Il a été jugé recommandable d'apporter certaines modifications dans l'aménagement de cette embarcation. La plus importante des commodités qui y furent établies consista dans la construction d'un réduit à l'épreuve des intempéries afin que le travail soit le moins possible interrompu par les conditions climatiques. Les frais afférents à l'armement de ce bateau sont modiques et comportent le peinturage de la coque, l'achat de quelques instruments essentiels, etc.

#### INVESTIGATIONS RELATIVES À LA PISCICULTURE

Les recherches sur la multiplication naturelle et artificielle des saumons sockeye au lac Cultus, Colombie-Britannique, se poursuivent depuis trois ans. Ce travail consiste essentiellement en études et en observations faites sur les lieux, en pleine nature. Il embrasse un champ d'activité d'une très vaste étendue et comme tel il convenait de ne rien épargner pour en consolider les bases.

La station affectée aux recherches sur les saumons du Pacifique comporte les bâtiments suivants: —

(1) Une maison d'habitation de cinq pièces dont une convertie en laboratoire. Une petite chambre d'emmagasinage est située au soubassement. La maison est sise sur les rives du lac et occupe un terrain de 25 pieds par 60 loué du Conseil d'administration du Parc du lac Cultus.

(2) Une palissade en treillis métallique en fer galvanisé à maille de 5 par 5, d'une mensuration approximative de deux cents pieds de longueur par huit de hauteur et destinée à captiver et à dénombrer les jeunes saumons sockeye au cours de leur descente vers la mer. Cette palissade fut érigée en 1925.

(3) Une piscifaculture et une maison d'habitation en aval du lac, érigées en 1925 avec l'argent remis au département par le Conseil d'administration de l'Office dans ce but.

(4) Une piscifaculture auxiliaire et une maison d'habitation à Smith Falls sur la rive orientale du lac Cultus, érigées en 1926 par le département.

(5) Une écluse à trappes établie il y a quelques années pour la capture et le dénombrement des saumons adultes se rendant au lac. Cet appareil sera peut-être enlevé plus tard alors que des moyens seront pris en vue de dénombrer les reproducteurs à la palissade en treillis métallique.

Les piscifacultures sont exploitées par la direction des Pêches conformément aux instructions émanant du Comité des Recherches sur la Pisciculture.

La nature de cette investigation a déjà été exposée. Les recherches d'une année sont, par raison de convenance, réparties en deux sections: dénombrement et étude des saumons reproducteurs remontant à l'automne, et dénombrement et étude des jeunes saumons descendant le printemps vers la mer. Ces observations sont amplifiées par des expérimentations et par des recherches sur d'autres problèmes d'histoire naturelle.

L'investigation n'a pas encore complété un cycle migratoire de quatre ans et les données recueillies ne peuvent pas par suite être complètement confirmées. Jusqu'à présent toutefois les observations ont révélé ce qui suit:—

#### *Multiplication naturelle*

*Automne de 1925.*—Reproducteurs en route vers le lac: 1,540 mâles, 3,883 femelles. A raison de 4,500 œufs par femelle, la ponte aurait fourni 17,473,500 œufs.

*Printemps de 1926.*—Nombre des migrants en route vers l'océan, issus de la ponte de 1925: Alevins seulement—12,568 ou 0.07 pour cent.

*Printemps de 1927.*—Nombre de migrants en route vers l'océan issus de la ponte de 1925. Poissons d'un an seulement, 183,272 ou 1.05 pour cent.

*Printemps de 1928.*—Migrants en route vers l'océan, issus de la ponte de 1925. Poissons de deux ans. Dénombrement en voie de réalisation.

Les individus issus de la ponte de 1925 reviendront en 1929 comme sujets adultes.

*Automne de 1927.*—Reproducteurs en route vers le lac: 25,658 mâles et 55,569 femelles. Quantités totales d'œufs déposés sur les frayères: 250,060,500.

En 1927, il entra dans le cadre de l'investigation d'exercer la multiplication artificielle des saumons par l'immersion d'œufs ocellés de ces salmonidés dans les eaux du lac Cultus, mais comme tout faisait prévoir une forte montée, il fut résolu de modifier le programme des recherches de 1927 et 1928 par l'interposition des modes de procéder propres à ces deux années. Cette manière d'agir mettait les investigateurs à même de préciser le nombre des reproducteurs d'une grande montée et les effets d'une abondante fertilisation des frayères.

*Printemps de 1928.*—Migrants en route vers l'océan issus de la ponte de 1927—Alevins seulement—On procède encore au dénombrement. Nombre enregistré jusqu'ici: 91,000.

*Multiplication artificielle au moyen d'alevins.*

*Automne de 1926.*—Adultes dénombrés: 3,122 mâles, 1,949 femelles. Nombre total d'œufs produits par cette migration: 8,770,500.

Perte totale dans des femelles trouvées mortes pour n'avoir pas pu éjecter leurs œufs.....	1,171,500 ou 13.4%
Pertes totales dues à une ponte incomplète.....	1,108,360 ou 12.6%
Pertes totales en cours de développement.....	570,500 ou 6.5%
Pertes totales antérieures aux expéditions.....	32.5%

*Printemps de 1927.*—Aucun alevin de saumon sockeye n'émigra.

*Printemps de 1928.*—Migrants en route vers l'océan issus de la ponte de 1926. Saumoneaux d'un an seulement.—On procède présentement à leur dénombrement. Il en fut compté 170,621 jusqu'ici.

*Multiplication artificielle au moyen d'œufs ocellés.*

Ce procédé de multiplication sera exécuté cet automne. La contenance de la piscifaculture est de 6,000,000 d'œufs, de sorte que la récolte sera limitée à ce chiffre. On va aviser aux moyens d'utiliser l'excédant de poissons reproducteurs, s'il en est.

Les rapports relatifs aux études sur les montées de saumons sockeye reproducteurs en 1925 et 1926 aussi bien qu'aux opérations alevinales de 1926-27 sont dans les mains de l'Editeur. Le premier rapport sur l'étude de la migration descendante, celle de 1927, va être bientôt soumis à l'impression.

En ce qui a trait aux migrations de printemps, un certain nombre de migrants sont marqués en vue de préciser le nombre d'entre eux pêchés commercialement, le nombre de ceux qui reviennent au lac Cultus et en vue de suivre leurs pérégrinations. Pendant le dénombrement d'essai de 1926, travail, au demeurant, étranger à l'investigation proprement dite, on a opéré le marquage de 101,200 migrants par le sectionnement des deux nageoires ventrales et de la nageoire adipeuse. Ils sont censés revenir cet automne et certains arrangements seront faits avec les fabriques de conserves et les autorités américaines en vue de s'assurer du nombre de ces poissons pêchés commercialement. Pendant la numération de 1927, 91,600 migrants furent marqués par le sectionnement des deux nageoires ventrales et de la nageoire adipeuse. Au cours du pointage actuel, environ 100,000 seront marqués par l'enlèvement des deux nageoires ventrales et la moitié postérieure de la nageoire dorsale.

## ÉTUDES ÉCOLOGIQUES

Dans l'exercice des recherches, on ne perd jamais de vue les facteurs écologiques qui conditionnent l'existence des peuplements de poissons dans les lacs ou les rivières, tels que la nature et l'abondance des aliments, les agents chimiques et physiques des bassins étudiés, les ennemis naturels des poissons, les parasites, etc.

## TRAVAUX D'EXPÉRIMENTATION

L'étude des problèmes relatifs à la fécondation, à l'alevinage, à l'alimentation, etc., des saumons sockeye s'effectue à la piscifaculture, au fur et à mesure que le temps et l'occasion le permettent. Des saumons sockeye depuis deux ans en captivité vont être élevés jusqu'à maturité en vue d'établir des rapports entre leur croissance et le développement des écailles.

## APPENDICE N° 3

## RAPPORT SUR L'HISTOIRE NATURELLE

PAR ANDREW HALKETT, *Naturaliste.*

Les principaux sujets résumés dans le rapport et qui sont extraits de matériaux contenus dans des ouvrages circonstanciés antérieurs sont les suivants:—

Recherches sur les pétoncles faites dans la baie de Mahone, N.-E.

Travaux d'exploration exécutés à la recherche de gisements marchands de pétoncles ou vanneaux sur la côte des trois Provinces maritimes.

Inspection des gisements d'huîtres à la baie Upper-Caraquet, comté de Gloucester et à la Baie-du-Vin, comté de Northumberland, N.-B.

## RECHERCHES SUR LES PÉTONCLES OU VANNEAUX FAITES DANS LA BAIE MAHONÉ

Ces recherches furent accomplies entre les 8 et 22 juin, et telles qu'en 1926, le furent à partir de trois endroits choisis comme bases d'exploration, à savoir:— Pointe-Indian, Ile-Ernst et Tancook.

La condition des gisements de pétoncles ou vanneaux a été l'objet d'une inspection annuelle depuis 1919. A cette époque certaines rumeurs tendaient à accrédi-ter l'idée que les gisements propres à cette nappe d'eau allaient en déclinant, ce qui amena le département à aviser aux moyens de les sauvegarder. On ignorait à cette époque que la période de frai de ces mollusques dans la baie Mahone était en septembre, mois au cours duquel il était alors licite de les y pêcher.

Après s'être assuré de ce fait d'histoire naturelle, les autorités administratives adoptèrent un règlement interdisant la pêche des pétoncles ou vanneaux en septembre, et, comme depuis 1919, l'examen des gisements fait partie de mes attributions, j'ai toujours suivi avec un intérêt constant les divers stades de croissance des jeunes pétoncles ou vanneaux.

Il m'a fallu exercer une vigilance ininterrompue de quatre années avant d'être à même d'y percevoir des indices de leur existence. Les premiers indices survinrent en 1923, ce qui m'incita en 1924 à redoubler d'attention pour enrichir mes connaissances à cet égard, mais comme dans le cours de l'année je ne pus signaler aucun fait caractéristique étranger à mes constatations antérieures, je me suis patiemment abstenue de tout énoncé ou avancé en la matière avant la confirmation de mes suppositions.

A certain moment, j'entendis parler de pêcheurs recueillant des pétoncles en janvier d'une taille non supérieure à une pièce de dix sous, adhérant par leur byssus à d'autres objets. Tout d'abord il me fut impossible de confirmer ces avancés.

En 1925, les signes de la présence des jeunes pétoncles ou vanneaux se révélèrent avec tant d'éclat que je n'hésitai plus à les signaler dans le rapport de cette année-là.

Dès que j'entrepris des observations en cette année 1925, au cours du mois d'août, je ne tardai pas à discerner des signes certains de multiplication.

A un certain lieu exploré dans le secteur occidental de la baie, à partir de la Pointe-Indian et à proximité du bourg de Mahone, les deux tiers des vanneaux étaient d'une mensuration inférieure à quatre pouces et le reste d'une taille variant de 5½ à 7½ pouces.

Des croisières furent aussi entreprises en 1925 au-dessus des gisements de vanneaux sis au large des diverses îles et au large de Gull-Edge. Bien que la proportion des petits pétoncles à l'ensemble des prises fût moindre en ces derniers endroits qu'en celui désigné plus haut, il n'en reste pas moins que les mollusques de petite taille figuraient encore pour un tiers du chiffre total. Le résultat des diverses constatations se décompose comme suit:—

	Quatre pouces et moins	Au-dessus de quatre pouces	
Au large de Pointe-Indian.....	29	14	43
Parmi les îles du côté de Tancook.....	82	185	267
Au large de Gull-Edge.....	4	27	31
	115	226	341

En 1926, les gisements de pétoncles furent examinés, à partir des trois points ci-haut désignés, entre les 24 juin et 16 juillet et une deuxième fois entre les 16 et 26 août.

En ces deux occasions dans le secteur occidental de la baie du côté de Pointe-Indian, le nombre des pétoncles d'une mensuration de quatre pouces et moins fut beaucoup en excès de ceux d'une taille supérieure à quatre pouces. Au premier dénombrement il y avait 250 de ceux-là et 45 de ceux-ci, cependant qu'au deuxième pointage il y avait 129 des premiers et 58 des derniers. Dans l'ensemble, le nombre des vanneaux de quatre pouces et moins fut de 379 et le nombre de ceux de plus de quatre pouces s'éleva à 103. Ce résultat était sans précédent.

Du côté de Tancook, 8-12 juillet—on compta 20 individus de quatre pouces et moins et de 69 de plus de quatre pouces, cependant que du côté de ce même endroit, 25 août, on compta 26 mollusques de 4 pouces ou moins et 54 de plus de 4 pouces. Dans l'ensemble, le nombre de sujets de 4 pouces et moins s'éleva à 46 et le nombre des mollusques de plus de 4 pouces à 123.

Du côté de l'île Ernst, 15 juillet, on compta 2 mollusques de 4 pouces ou moins et 15 de plus de 4 pouces, et du côté de ce même endroit, 20 et 21 août, furent dénombrés 7 individus de quatre pouces et moins et 65 de plus de quatre pouces. Au total, on constata 9 mollusques de 4 pouces ou moins et 80 individus de plus de quatre pouces.

Le tableau suivant donne pour l'ensemble des prises, effectuées en 1926, avec les trois lieux ci-haut désignés comme bases d'exploration, la proportion des petits au gros pétoncles, extraits des gisements de la baie Mahone.

	Quatre pouces et moins	Au-dessus de quatre pouces	
Pointe Indian.....	379	103	482
Tancook.....	46	123	169
Île Ernst.....	9	80	89
	434	306	740

Les investigations de 1927 eurent lieu plus tôt dans la saison que celles de 1926. Elles furent entreprises le 8 juin pour se terminer le 22 juin tandis qu'en 1926 elles débutèrent le 24 juin pour s'achever le 25 août. Je tiens à signaler cette condition parce que la proportion des pétoncles de 4 pouces et moins dans le secteur occidental de la baie fut en 1927 beaucoup inférieure à celle de 1926.

Mais cette condition pourrait s'expliquer par le stade de croissance des pétoncles ou vanneaux, en supposant qu'à cette période hâtive une maille de 4 pouces, grandeur licite, ne peut pas retenir les plus jeunes mollusques. S'il en était ainsi, pour se les procurer, il faudrait avoir recours à une maille de 2 pouces.

Le 18 juin, cependant, à un lieu du côté de Tancook, situé très à l'est de la station où on avait trouvé des petits mollusques en si grand nombre en 1926, sur les 77 pétoncles recueillis, 29 d'entre eux étaient de quatre pouces et au-dessous et 48 mesuraient plus de quatre pouces, résultat qui soutient avec avantage la comparaison avec les données obtenues plus à l'est à partir du bourg de Mahone.

Le tableau suivant donne pour l'ensemble des prises, à partir des trois localités servant de bases d'exploration, la proportion des petits aux grands vanneaux extraits des gisements sis dans la baie Mahone:

	Quatre pouces ou moins	Au-dessus de quatre pouces	
Pointe Indian.....	42	145	187
Tancook.....	29	48	77
Ile Ernst.....	2	21	23
	73	214	287

La collection tout entière des coquilles fut marquée et remise à la Station d'Expérimentations et d'Essais relatifs aux Pêches à Halifax, de façon à y faire préciser les âges des mollusques par la numération des anneaux annuels de la coquille.

Ci-après apparaissent les particularités relatives aux recherches faites sur les pétoncles de la baie Mahone en 1927: —

## DRAGAGES

Pétoncles

1.	8 juin.—Entre Goat et l'île Meisner, à quelque trois milles au large de Mahone. Dragage: 600 verges. Profondeur: 7 brasses.	10
2.	8 juin.—Entre les îles Meisner et Steven. Dragage: 400 verges. Profondeur: 6 brasses.	9
3.	8 juin.—Au large de l'île Stevens. Dragage: 300 verges. Profondeur: 5 brasses.	1
4.	8 juin.—Au large de l'île Steven. Dragage: 300 verges (En sens contraire de 3). Profondeur: 5 brasses.	4
5.	9 juin.—Au large de Gull-Edge. Dragage: 200 verges. Profondeur: 5 brasses.	0
6.	9 juin.—Au large de Gull-Edge. Dragage: 400 verges. Profondeur: 5 brasses. Sol sous-marin: roc avec quelques coquilles de vanneaux vides.	8
7.	9 juin.—Au large de l'île Stevens. Dragage: 600 verges. Sous-sol marin: roc et vase avec plantes marines mortes et quelques coquilles de vanneaux vides.	8
8.	11 juin.—Entre Spectacle et l'île Steven. Dragage: 500 verges. Profondeur: 8 brasses. Fond: roches et vase.	21
9.	11 juin.—Au large de Gull-Edge. Dragage: 300 verges. Profondeur: 4 brasses. Fond: roches et vase.	7
10.	11 juin.—En direction de Gull-Edge en sens plus ou moins contraire à 9. Dragage: 350 verges. Profondeur: 7 brasses. Lit marin: roches et vase.	10
11.	11 juin.—Au large de Pointe-Indian, aux environs du village. Dragage: 150 verges. Profondeur: 4 brasses. Boue.	6
12.	13 juin.—Au large de Goat et de l'île Steven. Dragage: 400 verges. Profondeur: 5 brasses. Fond rocheux et vaseux.	9
13.	13 juin.—Entre les îles Bachmann et Meisner et les îles Goat et Steven. Dragage: 600 verges. Profondeur: 5 brasses. Fond rocheux et vaseux.	37
14.	13 juin.—Au large de l'île Goat en direction de l'île Billy Andrew. Dragage: 900 verges. Profondeur: 5 brasses. Fond limoneux.	21
15.	14 juin.—Au large de l'île Andrew en direction de l'île Goat. Dragage: 600 verges. Profondeur: 5 brasses. Fond vaseux.	12
16.	14 juin.—Au large de l'île Goat en direction de l'île Meisner. Dragage: 900 verges. Profondeur: 7 brasses. Fond vaseux.	17
17.	14 juin.—Au large de l'île Meisner en direction de l'île Goat et sur la rive de cette île à partir de 16. Dragage: 500 verges. Profondeur: 6 brasses. Fond vaseux.	12
18.	18 juin.—Environ 1½ mille de Tancook en rétrogradant vers Tancook avec la marée. Dragage: 400 verges. Profondeur: 16 brasses. Fond de gravier et de galets.	1
19.	18 juin.—Environ trois quarts de mille au large de Jocklecrap et quelque trois milles au large de Tancook. Dragage: 400 verges. Profondeur: 13 brasses. Fond uni parsemé de roches.	36
20.	18 juin.—Recommencement du dragage 19, à partir du même point à peu près. Dragage: 400 verges. Profondeur: 13 brasses. Fond uni parsemé de roches.	40
21.	22 juin.—Au large de l'île Bella. Dragage: 200 verges. Profondeur: 9 brasses. Fond rocheux.	3
22.	22 juin.—Entre les îles Bella et Ernst. Dragage: 200 verges. Profondeur: 8 brasses. Fond rocheux, sableux et vaseux.	9
23.	22 juin.—Parmi les îles Ernst, Bella et Heisler. Dragage: 250 verges. Profondeur: 9 brasses. Fond rocheux et sableux.	6
24.	22 juin.—Le long de la rive opposée de l'île Heisler. Dragage: 400 verges. Profondeur: 6 brasses. Fond rocheux et sableux.	2
25.	22 juin.—Entre les îles Heisler et Ernst. Dragage: 300 verges. Profondeur: 9 brasses. Fond rocheux et sableux.	3

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET LA TAILLE DES PÉTONCLES OU VANNEAUX RECUEILLIS LORS DES DRAGAGES

Pouces	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	Totaux	
2									1																	1	
2														1													1
2															1												1
2														1						1							2
3																				2							2
3	1																			2							3
3																				3							3
3													1							3							5
3										1										4							6
3												2								2							6
3		2																		2							7
3										1										2							11
3																				1							6
4	1	1		1						2				4		2			2								17
4		1	1					1		1				2		2				2							14
4	1							1		2				8						2							32
4	3			1				2		1				2		1				3							29
4	1							3		1				2					3								20
4	2									1				3					5								19
4									1					2					1								11
4																			1								5
4																			5								6
5									1										1								7
5		1						1											1								4
5	1									2									1								4
5								1						1						1							2
5		1												1						1							8
5								3																			9
5						1		1		1				1													7
6						2								2													6
6			1							1																	5
6								2						1													4
6		1						1						1													9
6		1						2		1				2													8
6																											1
6								1																			2
7																											1
7											1																1
	10	9	1	4	0	3	8	21	7	10	6	9	37	21	12	17	12	1	36	40	3	9	6	2	3	287	

DIRECTION DES PÊCHERIES

Tableau relatif aux sexes des pétoncles ou vanneaux en fonction du nombre et de la taille — 1927: —

Pouces	Mâles	Femelles	Totaux
2	1		1
2½		1	1
2½	1	2	3
2½		2	2
2½	1	2	3
3	1	1	2
3½	2	1	3
3½	4	2	6
3½	3	2	5
3½	2	4	6
3½	3	4	7
3½	9	2	11
3½	3	3	6
4	11	6	17
4½	4	10	14
4½	14	18	32
4½	17	12	29
4½	13	7	20
4½	9	10	19
4½	6	5	11
4½	3	2	5
5	5	5	6
5½	3	4	7
5½	2	2	4
5½	3	1	4
5½	2		2
5½	3	5	8
5½	5	4	9
5½	3	4	7
6		6	6
6½	3	2	5
6½	1	3	4
6½	1	8	9
6½	4	4	8
6½		1	1
6½		2	2
7½	1		1
7½	1		1
	140	147	287

Le tableau antérieur sert à démontrer que le nombre de pétoncles mâles et le nombre de pétoncles femelles sont à peu près égaux et ce résultat est conforme aux constatations générales établies par nos recherches des années antérieures dans la baie Mahone ou par les investigations exécutées ailleurs, de sorte que l'ensemble des données tend à révéler que la proportion d'un sexe à l'autre est de cinquante pour cent.

Deux des vanneaux figurant au tableau étaient vieux et décrépits. L'un d'eux, une femelle, de 6½ pouces, n'était pas dégénérée au point d'avoir perdu les caractéristiques de son sexe, tandis que l'autre de 5½ pouces déclarée, sans certitude, de sexe féminin a été incorporée à la colonne des femelles dans le tableau.

Il y a un fait qui vaut d'être signalé ici. La taille n'est que dans une certaine mesure un indice de sénilité, ou en d'autres mots, certains pétoncles d'une grandeur inférieure à d'autres sont maintenant déjà parvenus à leur pleine croissance et même sur le point de mourir. Les deux individus ci-haut désignés sont deux exemplaires de cette catégorie de pétoncles.

Tableau donnant la proportion des pétoncles de quatre pouces et moins à ceux de plus de quatre pouces: —

## POINTE-INDIAN—8-17 JUIN

Dragages	Quatre pouces ou moins	Au-dessus de quatre pouces	Totaux
1.....	2	8	10
2.....	3	6	9
3.....		1	1
4.....	1	3	4
5.....			0
6.....		3	3
7.....		8	8
8.....		21	21
9.....	2	5	7
10.....	3	7	10
11.....		6	6
12.....	3	6	9
13.....	8	29	37
14.....	8	13	21
15.....	6	6	12
16.....	5	12	17
17.....	1	11	12
	42	145	187

## TANCOOK—18 JUIN

18.....		1	1
19.....	14	22	36
20.....	15	25	40
	29	48	77

## ILE ERNST—22 JUIN

21.....	1	2	3
22.....	1	8	9
23.....		6	6
24.....		2	2
25.....		3	3
	2	21	23

## RÉCAPITULATION

Pointe Indian.....	42	145	187
Tancook.....	29	48	77
Ile Ernst.....	2	21	23
	73	214	287

Nomenclature des animaux marins amenés à la surface par l'opération des râpeaux.

*Eponges.* — Une éponge adhérent à une pierre, une autre adhérent à une moule et une troisième attachée à une valve de moule.

*Célestérés.* — Hydroïdes adhérent à des valves de moule et plusieurs anémones de mer.

*Echinodermes.* — Des animaux de cet embranchement, les oursins étaient les plus nombreux, tout en ne l'étant pas assez pour rompre l'équilibre biologique

établi entre les diverses espèces de la faune marine. Chacune des opérations du râteau en amenait généralement un ou plusieurs. Il était rare qu'il en manquât. Certains lieux entre autres, tels qu'au large de Gull-Edge et dans le voisinage des îles Ernst et Bella se sont signalés par l'abondance plus ou moins grande de ces êtres marins.

Le nombre des sand-dollars, des ophiuriens et des astéries ou étoiles de mer à cinq branches ou plus ne fut pas considérable.

Dans un des secteurs de cette nappe d'eau les holothuries ou concombres de mer sont devenus un véritable fléau, tel que j'ai pu m'en assurer au premier abord lors des saisons antérieures. Ce lieu est situé au large de la côte occidentale de Tancook. Les gisements de ces animaux marins couvrent au moins 1½ mille. Lors de la dernière saison, une opération de dragage de 400 verges n'a donné qu'un seul pétoncle de 4½ pouces.

*Annélides.* — Il en fut recueilli différentes espèces. Quelques espèces s'abritent dans des fourreaux ou étuis qu'elles confectionnent elles-mêmes.

*Crustacés.* — Un crabe (Hyas), un Bernard l'Hermite, une crevette rose, une crevette grise.

*Mollusques.* — Une dizaine de moules, une valve de bucarde, 2 chitons, une conque, 2 slipper-shells (*Crepidula*) fixés à des pétoncles extraits du fond de mer entre les îles Bella et Ernst.

*Tuniciers.* — Deux ascidiens.

*Poissons.* — Deux raies, deux capsules ou bourses d'œufs de raies, un pleuronecte.

L'utilité de cette nomenclature est de signaler les races d'organismes vivants qu'on trouve dans la baie Mahone en sus des pétoncles et de fournir l'idée de leurs quantités respectives. Il peut sembler que les échinodermes (oursins, astéries, holothuries) soient les plus nombreux et que de tous les peuplements de cet embranchement, ce sont les oursins qui prennent le premier rang. A vrai dire, cependant, les oursins tout comme les autres échinodermes, ne sont pas assez nombreux pour entraver la multiplication des pétoncles dans la baie Mahone.

Comme je l'ai déjà fait observer, les peuplements d'oursins sont assez importants à une ou deux stations; et, à un endroit situé à environ un mille et demi au large de Tancook, particulièrement remarquable pour l'abondance des concombres de mer, on n'a pu recueillir qu'un pétoncle.

#### NOTES

Il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler ici que l'examen des organes reproducteurs des plus petits pétoncles récoltés a servi à révéler, qu'en regard de leur taille, ces organes abondaient de produits sexuels.

Il existe réellement trois espèces de pétoncles dans nos eaux marines. A part notre propre espèce marchande, le pétoncle géant (*Pecten tenuicostatus*), l'espèce (*P. irradians*) dont les gisements sont commercialement exploités aux Etats-Unis, franchit la ligne frontière canado-américaine et se rencontre occasionnellement dans la baie Mahone. Pendant la dernière saison on a constaté dans cette nappe d'eau la présence de quelques pétoncles, la plupart de petite taille, appartenant à l'espèce *P. irradians*. Dans l'exercice de nos travaux d'exploration au large de Miminegash, I. P.-E., en juillet, deux spécimens d'une troisième race (*P. islandicus*) furent extraits du fond par la drague et comme ces individus étaient parvenus à leur pleine croissance, j'ai pu aisément les identifier. Cette espèce d'origine européenne et, dont la désignation scientifique dérive du mot Islande, immigré, comme *P. irradians*, dans nos eaux mais en provenance du

Nord-Est. Comme l'espèce (*P. islandicus*) peut occasionnellement s'avancer vers le sud jusque dans la baie Mahone, il est possible que certains des très jeunes ou très petits spécimens de pétoncles, trouvés par intervalles, dans les eaux de cette baie, appartiennent à *Pecten islandicus* et non à *P. irradians*, car aux premiers stades de développement de ces mollusques, il n'existe aucune caractéristique susceptible d'en établir la distinction certaine.

TRAVAUX D'EXPLORATION EFFECTUÉS À LA RECHERCHE DE GISEMENTS MARCHANDS DE PÉTONCLES SUR LES CÔTES DES TROIS PROVINCES MARITIMES

Dans l'exécution de ce travail, on s'est livré à l'exploration de secteurs importants des eaux côtières propres aux provinces maritimes et on a consacré une attention toute particulière à la nature du fond, en vue de préciser les causes de l'abondance des vanneaux en certaines localités, leur rareté en d'autres et leur absence en divers lieux.

Le bateau garde-pêche *Mildred McColl* fut mis à notre disposition pour ce travail et les étendues d'eau suivantes furent parcourues:—

*Golfe Saint-Laurent.*—Secteur de la côte du comté de Prince, I.-P.-E., entre Alberton et North-Point.

*Détroit de Northumberland.*—Secteur de la côte du comté de Prince, compris entre Nail Head et le cap Wolfe; secteurs du littoral du comté de Kent, N.-B., entre Bouctouche et Côte Sainte-Anne et entre Richibouctou et pointe Sapin; secteur du littoral de la Nouvelle-Ecosse à partir de Wallace comme base d'opération et embrassant: l'île-aux-Chêne, l'anse Macdonald et le cap Jean; et enfin cette partie de la côte du comté de Pictou, N.-E., au large de l'île Big et de Méridonish.

*Côte orientale de la Nouvelle-Ecosse.*—Baie Chédabouctou, comté de Guysborough, et au large du cap Hogan, Cap-Breton; Whitehead et Country-Harbour et eaux avoisinantes, comté de Guysborough; et Port-Dufferin, comté de Halifax.

Il résulte de mes recherches que je puis signaler sans crainte d'erreur certains lieux où les pêcheurs n'auraient que faire d'aller à la recherche des pétoncles, car ils peuvent être assurés n'en jamais trouver.

Il y a deux causes qui expliquent pourquoi les mollusques n'existent pas en abondance en certains lieux en particulier. S'il est vrai que ces mollusques peuvent vivre et se propager sur des fonds vaseux d'une certaine consistance, il n'en reste pas moins que l'existence leur est impossible dans les vastes étendues de vase molle que nous avons localisées en certaines régions du détroit de Northumberland où, du reste, on rencontre à peine quelques organismes vivants.

D'autre part, ces mollusques ne peuvent se multiplier en des endroits infestés d'oursins, ou de concombres de mer, et bien que les raies et les pleuronectes, qui sont doués de si admirables facultés de locomotion, trouvent en ces lieux foisonnant d'êtres marins, un milieu approprié à leur nature, leur présence n'en sert pas moins à le rendre encore plus inhabitable aux pétoncles.

Quand on s'adonne donc à la recherche des pétoncles, il convient de ne pas perdre de vue les deux facteurs suivants qui sont: la formation géologique des fonds sous-marins et les espèces et le nombre d'organismes vivants qui s'y sont établis à demeure.

La nature des fonds sous-marins où habitent les pétoncles varie d'un gisement à l'autre. Ces fonds peuvent être constitués de roc, de gravier, de sable ou même de vase d'une certaine consistance. Au milieu de ces matériaux géologiques simples ou agglomérés, peuvent croître des algues, des fucus ou autres plantes marines; des coquilles vides de mollusques sont aussi susceptibles de s'y trouver.

La seule composition du lit de mer ne suffit, toutefois, pas toujours à motiver l'existence et la multiplication des pétoncles en certaines localités et leur

absence complète en d'autres stations formées de matériaux essentiellement identiques aux premiers. Ce problème ne se résout pas à un simple facteur de formation physique du lit de la mer. Mais on peut affirmer que dans les stations où les pétoncles ont réussi à s'établir, il n'y a pas lieu d'y craindre le déclin sérieux des peuplements au point de vue nature.

L'influence du milieu en rapport avec la composition du fond et la nature des espèces animales et végétales aussi bien que l'importance des peuplements d'organismes vivants sur le sol sous-marin conditionnent la qualité et l'étendue des gisements de pétoncles, de telle sorte que ces derniers peuvent être très productifs en un certain lieu et purement négligeables ou même inexistantes dans la station voisine. Il y a des indices de nature à démontrer que, sous réserve de l'état de dépeuplement qu'y ont causé les excès de pêche, la baie Mahone constitue un emplacement où ces mollusques se sont naturellement multipliés avec succès, tout en se tenant à l'écart d'une localité avoisinante peu différente.

En l'année 1926, on a exploité une localité sise à un mille au delà de la ligne de démarcation de la baie et à environ deux milles au large de l'île Big. Le lit de mer y était constitué de sable fin et de galets. Deux râteaux travaillèrent sur 300 verges de cet emplacement. Abstraction faite de la nature du sol sous-marin, l'opération des râteaux y fut ardue et pénible et force nous fut d'y mettre fin sous peine d'y briser les instruments de dragage.

Les matériaux organiques retirés par les râteaux consistèrent de 186 sand-dollars, d'un certain nombre d'oursins, de deux holothuries, d'un certain nombre de coquilles vides de mollusques bivalves, mais non de pétoncles, de varech, d'une faible quantité d'une autre plante marine et d'un pétoncle de 6 pouces.

Nulle part dans les limites de la baie, on ne trouva un si grand nombre de sand-dollars ou autres échinodermes.

Un deuxième dragage de quelque 300 verges fut opéré avec les deux râteaux dans la direction de la ligne de démarcation de la baie, à partir d'un point sis en deçà de cette ligne jusqu'à un autre en toute vraisemblance situé en dehors des limites. En cette circonstance les râteaux furent relevés après avoir refranchi la ligne.

Ce dragage effectué sur une station contiguë à la ligne de démarcation, ou en partie au-dessus de ladite ligne, tout au plus sert à se former une idée de la distribution locale de la faune en général.

La nature du sol sous-marin y est rocheuse et les matériaux biologiques qui en furent extraits consistèrent de deux ou trois sand-dollars, de quelques oursins, d'une astérie à branches multiples, d'un concombre de mer, de quelques coquilles brisées de mollusques, y compris une ou deux coquilles de pétoncles, d'un chiton, fixé sur une pierre, de varech et de 45 pétoncles d'une mensuration variant de 3¼ à 5¼ pouces.

Le sol sous-marin du secteur Bouctouche-Côte Sainte-Anne, étudié lors de l'investigation de 1927, est surtout constitué de sable mais on constate l'existence de régions à formation rocheuse ou pierreuse. Toutefois, la bonne qualité de ces matériaux y est contrariée par un pullulement d'oursins et d'holothuries qui servent de proie aux pleuronectes, aux raies, aux crabes, etc., qui se meuvent à l'aise au milieu de cette masse vivante. Les râteaux ne ramenèrent jamais de pétoncles, bien qu'on leur ait fait parcourir 3,800 verges.

Les matériaux composant le sol sous-marin ne sauraient donc en pareils cas, rendre compte de la présence ou de l'absence des pétoncles, dont le comportement dépend beaucoup des autres espèces et du nombre d'animaux marins indigènes aux eaux peuplées par ces mollusques.

Il y a des endroits de la côte où grâce à l'équilibre des divers facteurs biologiques, la faune est fort variée et active. Le grès rouge dont sont constituées les assises de l'île du Prince-Edouard fournit un exemple remarquable d'un lieu de ce genre. Le littoral de l'île du Prince-Edouard diffère considérablement des

autres littoraux explorés en 1927 tant par la nature des matériaux composant le sol sous-marin que par la répartition géographique des organismes vivants indigènes aux eaux.

Le lit de la mer, tant dans le golfe que dans le détroit, y est parsemé d'une multitude de coquilles de mollusques bivalves bien conservées. C'est l'habitat d'une faune dans laquelle sont représentés les pétoncles, faune qui sur les deux littoraux est composée de moules et autres mollusques bivalves, de mollusques univalves, de Bernard l'Hermitte, d'oursins et d'astéries, plus ou moins nombreuses, de tuniciers, d'annélides, d'anémones et d'éponges. A l'époque de l'inspection des gisements, seules de tous ces êtres marins, les éponges semblaient disconvenir aux pétoncles. Au demeurant, les éponges étaient toute cantonnées en des aires bien localisées et délimitées du golfe, et le seul mal apparent causé aux pétoncles par les éponges provenait des arborescences massives dont elles couvrent les coquilles.

En opérant de la même façon que sur côte de l'Île du Prince-Edouard propre au détroit, on s'est livré aussi à des recherches sur le littoral du Nouveau-Brunswick avec beaucoup moins de succès cependant tout en y dépensant plus de travail. Sur cette dernière côte, en effet, un parcours de 11,625 verges n'a livré que 69 vanneaux. Maintes des opérations de dragages n'ont rien rendu et seules les stations confinant à celles d'un rendement variable du côté de l'Île du Prince-Edouard, en fournirent des quantités appréciables. Ces résultats contrastent d'une façon sensible avec les rendements signalés sur la côte de l'Île du Prince-Edouard où sur 3,775 verges parcourues, 253 pétoncles furent recueillis. Ces constatations servent à élucider le problème relatif à la distribution géographique des pétoncles à l'extrémité septentrionale du détroit de Northumberland, et comme à mon avis les gisements de pétoncles propres aux deux provinces constituent une seule réserve, il me reste à conclure qu'en toute vraisemblance les pêcheurs du Nouveau-Brunswick ne pourront jamais se livrer avec avantage à la pêche des pétoncles sans s'éloigner de dix milles de leur côte jusqu'aux gisements plus productifs du côté de l'Île du Prince-Edouard.

Les pétoncles du golfe diffèrent en certains de leurs traits de ceux du détroit. En général, l'apparence en est plus attrayante, et bien que de bonne taille en général, on n'a trouvé aucun individu d'une mensuration supérieure à 6 pouces. Au large d'Alberton, à 3½ milles S.E. lors d'un dragage de 300 verges au moyen de deux râteaux, on n'a pas recueilli moins de 187 pétoncles.

Dans ce secteur de la Nouvelle-Ecosse, propre au détroit de Northumberland, des explorations furent effectuées à partir de Wallace, comté de Cumberland, et au large de l'île Big, Mérigomish, comté de Pictou. A ces deux stations existent les vastes étendues de vase molle dont il a déjà été fait mention.

Lors de la première investigation le bateau évolua au large du port et jusqu'à la hauteur du rivage du comté de Pictou, autant qu'on put s'assurer. Dans cette région, de grandes superficies de sol sous-marin sont constituées de vases molles où presque aucun organisme vivant n'existait, sauf quelques crabes ou astéries égarées. Même là où le fond était constitué de sable ou de roc, l'influence déprimante de ces vastes étendues dénudées n'était pas sans se faire sentir, de sorte que la faune tout en y étant variée en espèces était généralement limitée en nombre d'individus. Le milieu tout entier forme un habitat impropre aux vanneaux et des dragages de 9,925 verges n'ont produit que 25 de ces mollusques. Les pétoncles n'existent donc pas sur cette partie du littoral en nombre appréciable; bref, on ne les y rencontre pas en quantités marchandes.

Quant aux recherches effectuées au large de l'île Big, la dernière station du détroit, elles se résument à dire que le sol sous-marin n'y est rien autre qu'une vaste étendue de vase molle assimilable à la région signalée à l'investigation de Wallace. Les matériaux y sont en effet si peu consistants qu'ils sont tamisés par les mailles de la drague laquelle est généralement vide lorsque ramenée à la

surface. Les êtres vivants y sont excessivement rares et quant aux pétoncles, des dragages de 4,355 verges n'ont pas produit un seul de ces mollusques.

Les dernières explorations eurent lieu dans diverses secteurs de la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse.

On a effectué une exploration minutieuse de la baie de Chédabouctou, mais on n'en a retiré que neuf pétoncles. Le lit de cette nappe d'eau est de composition variée. Selon les stations, les matériaux y consistent de roches de pierres, de graviers, de sable ou de vase. En certains lieux on trouve des buissons, des massifs ou des touffes de varech, ou d'éponges et ailleurs des amas ou entassements d'algues, de fucus ou autre plantes marines. Au lieu des coquilles propres et bien conservées disséminés sur le sol sous-marin de la côte du comté de Prince, I.P.-E., on n'y trouve que des valves brisées ou rongés de coquilles de mollusques, souvent en quantités moindres. On en retira quelques valves de coquilles de pétoncles. Les espèces qui y constituent la faune étaient généralement nombreuses mais irrégulièrement distribuées. Il y a des endroits entièrement inhabités.

Il résulte de ces constatations que le lit de la baie de Chédabouctou, peuplé comme il l'est de nombreux oursins, ophiuriens, astéries, concombres de mer, holothuries, éponges, hydroides, anémones, crabes, bernacles, moules et autres mollusques, tuniciers, pleuronectes, etc., ne constitue rien autre qu'un habitat hétérogène impropre aux pétoncles et que ces derniers ne fréquentent que par accident.

A Whitehead, Country-Harbour et autres localités avoisinantes, ainsi qu'à Port-Dufferin, il fut impossible de recueillir de pétoncles.

A Whitehead, le sol sous-marin est constitué de sable, de pierres, de vase et de limon. C'est un lieu fertile en plantes marines et on y a trouvé quelques valves de coquilles de mollusques y compris des valves de pétoncles. En un certain endroit on a localisé au milieu d'un buisson de plantes marines un gisement d'oursins. Avec un prélèvement de boue il y avait deux sand-dollars. On a recueilli, en outre, deux moules, une patelle, un tunicier, une capsule ou bourse d'œuf de raie.

A Country-Harbour, y compris Isaac's Harbour, le cap Mocodome, etc., le sol sous-marin est formé de roches et de vase. Au milieu d'un gisement de vase à Country-Harbour, on constata la présence de nombreuses astéries et d'un pleuronecte. Là où le sol sous-marin était composé de vase peu consistante comme à Isaac's Harbour, on a trouvé quelques astéries, un oursin, et des *Spirorbis* fixés à des fragments de plantes marines. On a effectué des prélèvements importants d'oursins sur le fond consistant et ferme propre au cap Mocodome; ailleurs les prélèvements d'animaux marins furent peu importants; quelques dragages n'ont même rien produit. On a recueilli au cap Mocodome quelques valves de coquilles de mollusques, y compris une valve de pétoncle.

Au large de Port-Dufferin, le sol sous-marin est constitué de roches, de graviers et de vase. On y a constaté la présence d'une multitude d'oursins à une station dont le fond était composé de roches et de gravier sur lesquels croissaient des plantes marines. A l'exception de quelques astéries et d'une moule on n'est venu en contact avec aucune autre espèce marine.

Il serait irraisonnable de conclure des constatations précédentes que toutes les eaux côtières des comtés de Guysborough et d'Halifax sont nécessairement inhabitées des pétoncles, et, au demeurant, on sait déjà qu'il n'en est pas ainsi. Il conviendrait, toutefois, d'y entreprendre une investigation complète pour y localiser définitivement les gisements de pétoncles.

A Ecum Secum, situé entre ces comtés, une investigation fut faite en 1926 et on a extrait de cette station 207 de ces mollusques. S'il est vrai que les gisements de cette station se révélèrent moins productifs que l'avaient fait prévoir certains avancés à cet égard, il n'en reste pas moins qu'on a trouvé des pétoncles sur les deux côtés des comtés de Halifax et de Guysborough. Sur le rivage d'Halifax

sept dragages produisirent 64 pétoncles et sur le rivage de Guysborough, six dragages donnèrent 143 pétoncles. De plus l'existence d'amoncellements de coquilles sur le rivage, sur l'emplacement des quais ou sur le sol sous-marin dénote l'exercice intensif de la pêche qui s'y est effectué depuis 1925. En raison, toutefois, de la faible superficie de cette aire, tout indique que les exploitations y ont été exercées avec trop de vigueur et le fait d'en avoir extrait 207 pétoncles en treize dragages n'est mentionné qu'à titre d'exemple d'une station où il existe des pétoncles par comparaison à d'autres localités du littoral de ces deux comtés où on a constaté qu'il n'y en avait pas.

1927	DRAGAGES	Pétoncles
1.	27 juillet.—Dragage: 275 verges, 2½ milles O. par N. ¼ N. au large de Miminégash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9-10½ brasses. Nature du sol sous-marin: sable parsemé de coquilles vides de pétoncles et autres mollusques bivalves. Faune: Quelques oursins et un Bernard l'Hermite. . . . .	1
2.	27 juillet.—Dragage: 300 verges 2½ milles O. par N. au large de Miminégash. Profondeur: début et fin de l'opération, 11½-11 brasses. Nature du sol sous-marin: sable parsemé de coquilles vides de pétoncles et autres mollusques bivalves. Faune: astéries, 2 oursins, sand-dollars, 1 moule. . . . .	23
3.	28 juillet.—Dragage: 600 verges 2½ milles O. au large de Miminégash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 11½-11½ brasses.; Nature du fond: sable parsemé de coquilles vides de pétoncles, 1 roche. Faune: Quelques oursins, 2 moules, une fixée à des galets, 4 spécimens de mollusques bivalves ( <i>Cythaerea</i> ) . . . . .	58
4.	28 juillet.—Dragage: 500 verges 2½ milles O. au large de Miminégash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 11½-11½ brasses. Nature du sol sous-marin: sable parsemé de coquilles vides de vanneaux, 1 pierre. Faune: oursins et un exemplaire de <i>Cythaerea</i> . . . . .	25
5.	28 juillet.—Dragage: 450 verges O½ S. au large de Miminégash. Profondeur: début et fin de l'opération, 8-10 brasses. Nature du sol: sable, roches, galets (grès rouge) 1 fragment de varech. Faune: 1 Bernard l'Hermite et 6 moules. . . . .	8
6.	28 juillet.—Dragage: 300 verges, 3 milles O. par N½ N. au large de Miminégash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-11½ brasses. Nature du fond: sable et roches. Faune: 6 astéries à cinq branches et 2 astéries à six branches, quelques moules. . . . .	39
7.	29 juillet.—Dragage: 300 verges, 7½ milles N.O. ¼ N. au large de Miminégash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17-17 brasses. Nature du sol sous-marin: graviers parsemés de coquilles vides de pétoncles. Faune: 1 astérie à cinq branches, 3 astéries à six branches et 2 à rayons multiples (une astérie à 6 branches avec un gastéropode dans sa cavité buccale), nombre d'oursins, 1 mâle <i>Pecten islandicus</i> . . . . .	47
8.	29 juillet.—Dragage: 250 verges, 8½ milles N.O. au large de Miminégash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17½-18 brasses. Nature du fond: graviers. Faune: 6 astéries à multiples rayons, un spécimen mâle de <i>Pecten islandicus</i> . . . . .	30
9.	29 juillet.—Dragage: 500 verges, 9 milles N.O. au large de Miminégash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 20-20 brasses. Nature du sol sous-marin: Vase. Faune: anémones, 2 oursins, 2 ophiuriens, 3 valves de <i>Cythaerea</i> . . . . .	0
10.	29 juillet.—Dragage: 300 verges, 6½ milles O.N.O. au large de Miminégash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17-14 brasses. Nature du sol sous-marin: sable parsemé de coquilles de pétoncles et autres mollusques bivalves. Faune: 2 grosses astéries à multiples rayons, quelques oursins. . . . .	17
11.	2 août.—Dragage: 600 verges, 2 milles au large de la terre ferme entre Alberton et cap Kildare. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-14 brasses. Nature du sol sous-marin: sable parsemé de quelques coquilles vides de mollusques bivalves ( <i>Mactra</i> et <i>Cythaerea</i> ). Faune: buccin, capsules ou bourses d'œufs de raie fixées sur l'un des pétoncles. Outre le râteau de Fundy les pêcheurs employèrent du râteau Mahone. . . . .	3
12.	2 août.—Dragage: 500 verges, quelque 5 milles au large du cap Kildare. Profondeur: début et fin de l'opération, 14-14 brasses. Nature du fond: sable parsemé de coquilles vides de mollusques bivalves, 1 fragment de varech. Faune: capsules ou bourses d'œufs de buccin rond dit conque ( <i>Lunatia heros</i> ), et capsules ou bourses de buccin sur une valve de <i>Mactra</i> , nombre d'oursins, et 2 astéries à cinq rayons. Un des pétoncles était broyé et un fragment d'une autre valve semblait être sien. . . . .	15

1927

Pétoncles

13. 3 août.—Dragage: 600 verges, 5 milles S. E. au large d'Alberton. Profondeur: début et fin de l'opération, 13-12½ brasses. Nature du fond: sable parsemé de coquilles. Faune: 4 oursins, quelques spécimens de *Cythaerea*, 2 des pétoncles recueillis portaient des éponges, à un autre adhérait un hydroïde, à un autre un tunicier et à un autre enfin une anémone. . . . . 5
14. 3 août.—Dragage: 375 verges, 5½ milles S.E. au large d'Alberton. Profondeurs: début de l'opération, 13½ brasses. Nature du sol sous-marin: sable. Faune: tuniciers adhérent à un fragment de bois, 2 oursins, quelques spécimens de *Cythaerea*, 2 des pétoncles recueillis étaient chargés d'éponges. . . . . 9
15. 3 août.—Dragage: 450 verges, 6 milles S.E. au large d'Alberton. Profondeurs: début et fin de l'opération, 15-13½ brasses. Nature du fond: sable compact parsemé de nombreuses coquilles de mollusques bivalves. Faune: nombre d'oursins, 1 astérie à cinq branches, 1 éponge, avec gastéropode à demi englouti dans sa cavité buccale, une très grosse éponge adhérent à un des pétoncles recueillis et capsules ou bourses d'œufs de buccin sur un autre pétoncle, 2 spécimens de *Cythaerea*. . . . . 7
16. 3 août.—Dragage: 400 verges, 6 milles E.S.E. au large d'Alberton. Profondeurs: début et fin de l'opération, 16½-15½ brasses. Nature du fond: sable parsemé de coquilles vides de mollusques bivalves. Faune: nombre d'oursins, et d'annélides. Deux des pétoncles étaient chargés d'éponges et une larve de lompe probablement fut découverte entre les valves d'un des pétoncles. . . . . 3
17. 3 août.—Dragage: 510 verges, 6 milles S. E. ¼ E. au large de la bouée à cloche d'Alberton. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-15 brasses. Sur le fond se trouvaient disséminés nombre de coquilles vides de mollusques, y compris une vieille valve d'huître. Faune: 2 astéries à cinq branches, 1 à six branches et 1 à multiples rayons, 5 oursins, 4 sand-dollars, des bourses ou capsules de buccins rond (conque), 1 Bernard l'Hermite abrité dans une éponge, un des pétoncles recueillis portant une éponge. . . . . 5
18. 4 août.—Dragage: 600 verges, quelque cinq milles au large de cap Kildare et quelque 7 milles au large de Tignish. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-16 brasses. Nature du fond: sable et coquilles, une petite pierre. Faune: 8 astéries à cinq branches et 1 à branches multiples, 2 oursins, bourses ou capsules d'œufs et buccin rond (*Lunatia*), capsules de buccin commun adhérent à un fragment de coquille d'huître, un des pétoncles recueillis (1¼ p.) était fixé par son byssus à la surface interne d'une coquille de *Cythaerea*, un spécimen de coquillage univalve (*Fusus decemcostatus*) . . . . . 9
19. 4 août.—Dragage: 500 verges, 2½ milles S.S.O. contigu au dragage antécédent. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-14 brasses. Nature du fond: sable et coquilles. Faune: 9 astéries à cinq rayons, 1 oursin, un spécimen de *Fusus decemcostatus*. . . . . 1
20. 4 août.—Dragage: 400 verges, 5 milles E. par S. au large d'Alberton. Profondeurs: début et fin de l'opération: 13½-13 brasses. Nature du fond: sable et coquilles. Faune: 8 oursins, une grosse astérie à cinq rayons, 1 exemplaire de *Fusus decemcostatus* avec éponge, 1 Bernard l'Hermite, 1 annélide, 1 buccin. . . . . 9
21. 4 août.—Dragage: 700 verges, 4 milles E. par S. au large d'Alberton. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-12½ brasses. Nature du fond: sable et roc. Faune: buccin rond, capsules ou bourses d'œufs de buccin, 2 spécimens de *Cythaerea*. . . . . 6
22. 5 août.—Dragage: 700 verges, 4 milles E. par S. au large d'Alberton. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12½-12 brasses. Nature du sol sous-marin: sable parsemé de coquilles vides de mollusques bivalves. Faune: oursins et bourses ou capsules d'œufs de buccin. . . . . 6
23. 5 août.—Dragage: 800 verges, 3½ milles S.E. au large d'Alberton. Profondeurs: début et fin de l'opération: 12½-11½ brasses. Nature du lit marin: roc parsemé de nombreuses coquilles vides de pétoncles et d'autres mollusques bivalves, galets et un peu de vase. Faune: quelques oursins, un mollusque univalve (*Fusus decemcostatus*), un spécimen de *Cythaerea*, 1 Bernard l'Hermite, fragments de bourses ou capsules d'œufs de buccin. . . . . 30
24. 5 août.—Dragage: 300 verges, 3½ milles S. E. au large d'Alberton. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12½-11½ brasses. Nature du lit marin: roches et sable avec coquilles. Faune: quelques oursins et éponges. . . . . 187
25. 8 août.—Dragage: 700 verges, 5 milles S. E. ¼ E. au large de North-Point. Profondeurs: début et fin de l'opération, 16½-14 brasses. Nature du fond: sable et roc (fragment de varech et une pierre). Faune: absence presque totale. . . . . 0

1927

Pétoncles

26. 8 août.—Dragage: 400 verges, 3 milles E.S.E. au large de North-Point. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-12 brasses. Nature du sol sous-marin: roc. Faune: 1 astérie à cinq branches, 2 moules, petits tuniciers. . . . . 0
27. 8 août.—Dragage: 425 verges, environ 4½ milles N.N.O. au large de Nail-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17-17½ brasses. Nature du fond: sable (2 valves de pétoncle). Faune: néant. . . . . 0
28. 8 août.—Dragage: 500 verges, environ 5½ milles N. par O. au large de Miminé-gash. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-16 brasses. Nature du sol sous-marin: sable parsemé de nombreuses coquilles vides de mollusques bivalves. Faune: 1 basket-star, éponges. . . . . 18
29. 9 août.—Dragage: 700 verges, 2½ milles au large du cap Wolfe. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-10 brasses. Nature du lit de mer: sable parsemé de coquilles vides de pétoncles et d'autres mollusques bivalves. Faune: nombre d'oursins, et un spécimen de *Cythaerea*. . . . . 1
30. 11 août.—Dragage: 450 verges, 3 milles O.N.O. au large du cap Wolfe. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-5½ brasses. Nature du sol sous-marin: roc et sable parsemé de nombre de coquilles vides de pétoncles et autres mollusques bivalves, et quelques pierres. Faune: quelques oursins, une astérie à cinq branches, une éponge, un Bernard l'Hermite. Le pétoncle recueilli portait une éponge et des tubes d'annélides. . . . . 1
31. 11 août.—Dragage: 400 verges, 4 milles N.E. ½ N. au large du feu de Bouctouche. Profondeurs: début et fin de l'opération, 5-4½ brasses. Nature du fond: roc avec nombre de pierres de diverses dimensions qui appesantirent la drague. Faune: nombre d'oursins, une astérie à cinq branches, 4 crabes (*Cancer*) quelques éponges, un pleuronecte, 2 raies femelles, etc. . . . . 0
32. 11 août.—Dragage: 400 verges, 4½ milles au large du feu de Bouctouche. Profondeurs: début et fin de l'opération, 5-5½ brasses. Nature du fond: roc avec coquilles vides de bivalves. Faune: nombre d'oursins, 2 crabes (*Cancer* et *Hyas*), un pleuronecte, une raie femelle, une bourse ou capsule d'œuf de raie. . . . . 0
33. 12 août.—Dragage: 300 verges, environ 3 milles S.E. ½ E. au large du feu de Bouctouche. Profondeurs: début et fin de l'opération, 4½-5 brasses. Nature du fond: roc et sable parsemé de coquilles vides de bivalves (mais non de coquilles de pétoncle), nombre de pierres. Faune: plusieurs oursins, 4 crabes (2 d'entre eux *Cancer*), 3 Bernard l'Hermite, un homard mâle de 6½ pouces (libéré), une moule, un exemplaire d'*Astarté*, des éponges, 2 raies femelles, un petit crabe *Cancer*, 1 spécimen de *Maetra*. . . . . 0
34. 12 août.—Dragage: 300 verges, 3½ milles S.E. par E. au large du feu de Bouctouche. Profondeurs: au début et fin de l'opération, 5½-6 brasses. Nature du fond: sable parsemé de coquilles vides de mollusques bivalves. Faune: nombre d'oursins, un crabe, un buccin rond. . . . . 0
35. 12 août.—Dragage: 375 verges, 5 milles N.E. ½ N. au large du feu de Bouctouche. Profondeurs: début et fin de l'opération, 7-7 brasses. Nature du sol sous-marin: sable parsemé de coquilles vides de mollusques bivalves. Faune: nombre d'oursins, un buccin rond, une raie mâle, des exemplaires de *Crepidula fornicata* fixés à des coquilles vides de pétoncles. . . . . 0
36. 12 août.—Dragage: 500 verges, 6½ milles E½ N. au large du feu de Bouctouche. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-8 brasses. Nature du lit marin: sable parsemé de coquilles vides de pétoncle ou d'autres mollusques bivalves. Faune: nombre d'oursins, 2 crabes (*Cancer*) un d'entre eux de petite taille. . . . . 0
37. 13 août.—Dragage: 450 verges, 6 milles S.E. ½ E. au large de Côte Sainte-Anne (rivière Chockfish) et 6½ milles du feu de Bouctouche. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-8½ brasses. Nature du fond: sable parsemé de nombreuses coquilles vides de mollusques bivalves y compris une valve de pétoncles rongée de 2½ pouces. Faune: nombreux oursins, 2 pleuronectes, une raie mâle, quelques éponges, un annélide dans une éponge, quelques ophiuriens. . . . . 0
38. 13 août.—Dragage: 500 verges, 5 milles E. par S. au large de Côte Sainte-Anne. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9-7 brasses. Nature du fond: sable parsemé de coquilles vides de mollusques bivalves, large pierre surmontée d'un buisson d'éponges. Faune: nombreux oursins, 3 raies mâles et 2 raies femelles et 2 bourses ou capsules d'œufs de raies, quelques crabes (*Cancer*). . . . . 0
39. 13 août.—Dragage: 375 verges, 2½ milles E. par S. au large de Côte Sainte-Anne et 8 milles du feu de Bouctouche. Profondeurs: début et fin de l'opération, 7-6 brasses. Nature du sol sous-marin: sable. Faune: multitude d'oursins. . . . . 0
40. 17 août.—Dragage: 450 verges, 3½ milles E.N.E. au large de la bouée à cloche de Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-10 brasses. Nature du sol sous-marin: sable avec une coquille rongée de pétoncle. Faune: oursins, 2 spécimens de *Cythaerea*. . . . . 0

- 1927
41. 17 août.—Dragage: 750 verges, 6½ milles au large de la bouée à cloche de Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-10 brasses. Nature du fond: sable parsemé de quelques valves de pétoncles et de valves d'autres mollusques. Faune: nombre d'oursins, un crabe (*Cancer*), 4 astéries à cinq branches, nombre de *Cythaerea*. . . . . 3
42. 17 août.—Dragage: 600 verges, 8 milles S½ E. au large de Pointe-Sapin. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-12 brasses. Nature du fond: pierres et sable avec nombre de valves brisées de pétoncles et quelques valves d'autres mollusques. Faune: 2 astéries à cinq branches, un oursin. . . . . 3
43. 17 août.—Dragage: 600 verges, quelque 5 milles S.E. par S½ S. au large de Pointe-Sapin. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-11 brasses. Nature du fond: sable avec coquilles vides de *Cythaerea*. Faune: nombreuses astéries à cinq branches, quelques oursins, fragment de capsule ou de bourse d'œufs de buccin rond (*Lunatia heros*). . . . . 0
44. 17 août.—Dragage: 600 verges, 9 milles N. par E½ E. au large de la bouée à cloche de Richibouctou. Profondeur: début et fin de l'opération, 7-9 brasses. Nature du fond: pierres et sable. Faune: un pleuronecte, un crabe (*Cancer*), une astérie à cinq branches, quelques oursins, quelques mollusques bivalves (*Cythaerea*). . . . . 0
45. 17 août.—Dragage: 900 verges, 1½ milles N.E. par N½ N. au large de la bouée à cloche de Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9-10 brasses. Nature du fond: pierres et sable. Faune: une astérie à cinq branches, 2 oursins. . . . . 0
46. 19 août.—Dragage: 500 verges, 5½ milles E.N.E. au large de la bouée à cloche de Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 11-12 brasses. Nature du fond: sable (une coquille vide et une valve de *Cythaerea*—une pierre). Faune: une astérie à cinq rayons, un oursin. . . . . 5
47. 19 août.—Dragage: 600 verges, 7½ milles E.N.E. au large de la bouée à cloche. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-13 brasses. Nature du fond: sable parsemé de galets. Faune: 2 astéries à cinq branches, un oursin. . . . . 0
48. 19 août.—Dragage: 475 verges, 6 milles E.N.E. au large de la bouée à cloche de Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-12 brasses. Nature du fond: sable. Faune: un pleuronecte, un crabe mâle (*Cancer*), un oursin. . . . . 0
49. 19 août.—Dragage: 500 verges, 4½ milles au large de la bouée à cloche de Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-11 brasses. Nature du fond: roches et sable avec coquilles vides de pétoncles. Faune: bernacles fixés à une grosse pierre, 2 crabes mâles (*Cancer*), plusieurs petits poissons (vraisemblablement larves de lompe) entre les valves des pétoncles vivants. . . . . 8
50. 19 août.—Dragage: 500 verges, 5 milles E. au large de la bouée à cloche de Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-11½ brasses. Nature du fond: roches et sable. Faune: quelques oursins, plusieurs crabes mâles (*Cancer*), une raie femelle, 2 mollusques bivalves (*Cythaerea*). . . . . 2
51. 19 août.—Dragage: 550 verges, quelque 3 milles E½ N. au large du feu du cap Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-11 brasses. Nature du sol sous-marin: sable. Faune: hydroïdes. . . . . 0
52. 19 août.—Dragage: 450 verges, 2 milles N.E. au large du feu du cap Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-11 brasses. Nature du sol sous-marin: galets et sable. Faune: une moule et fragment d'une moule (*Mytilus*), 2 oursins, jeunes éponges adhérent à une pierre, un annélide, quelques ophiuriens. . . . . 0
53. 20 août.—Dragage: 600 verges, 9 milles S. E. par S. au large de Pointe-Sapin. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-14 brasses. Nature du lit marin: sable parsemé de quelques valves de mollusques, valve de pétoncle. Faune: nombreuses astéries à cinq branches, un oursin, 2 anémones, sur une coquille vide de mollusque bivalve. . . . . 1
54. 20 août.—Dragage: 600 verges, quelques 10 milles S. par E½ E. au large de Pointe-Sapin. Profondeurs: début et fin de l'opération: 14-14½ brasses. Nature du fond: sable avec nombreuses coquilles de pétoncle et autres mollusques bivalves. Faune: plusieurs astéries à cinq rayons et à rayons multiples, quelques oursins, gaéropode avec éponge, bourses ou capsules d'œufs de buccin, fragment d'une bourse ou capsule d'œuf de buccin rond, une anémone. . . . . 23
55. 20 août.—Dragage: 550 verges, 11 milles S. S. E. au large de Pointe-Sapin. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-13½ brasses. Nature du fond: sable. Faune: nombreuses astéries à cinq branches, quelques oursins, une bourse ou capsule d'œuf de buccin. . . . . 1

1927

Pétoncles

56. 20 août.—Dragage: 500 verges, 9 milles S. E $\frac{1}{2}$  S. au large de Pointe-Sapin. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-14 brasses. Nature du lit marin: sable avec quelques coquilles de mollusques bivalves. Faune: nombreuses astéries à cinq branches et plus, un ou deux oursins, un crabe (*Hyas*)... 20
57. 22 août.—Dragage: 600 verges, 6 milles E $\frac{1}{2}$  S. au large du feu du cap Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9-13 brasses. Nature du sol marin: sable. Faune: nombreux mollusques bivalves (*Macra*), hydroides... 0
58. 22 août.—Dragage: 800 verges, 7 milles S. E $\frac{1}{2}$  E. au large du feu du cap Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-16 brasses. Nature du lit marin: galets et sable avec valves brisées de pétoncles et valves brisées d'autres mollusques. Faune: quelques oursins, une moule, un annélide... 3
59. 22 août.—Dragage: 500 verges, 5 milles S.E. $\frac{1}{2}$  E. au large du feu du cap Richibouctou. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-9 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du sol marin: sable avec coquilles de mollusques bivalves. Faune: nombreux oursins, un crabe, femelle (*Cancer*), un hydroïde... 0
60. 30 août.—Dragage: 550 verges, 6 $\frac{1}{2}$  milles N.E. $\frac{1}{2}$  E. au large de l'Île-aux-Chênes, aux environs de Wallace, N.-E. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-14 brasses. Nature du fond: vase. Faune: une astérie à cinq rayons... 0
61. 30 août.—Dragage: 575 verges, 7 milles N.E. $\frac{1}{2}$  E. au large de l'Île-aux-Chênes. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12 $\frac{1}{2}$ -12 brasses. Nature du fond: vase avec varech. Faune: néant... 0
62. 30 août.—Dragage: 600 verges, 7 milles N.E. par E. au large de l'Île-aux-Chênes. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13 $\frac{1}{2}$ -14 brasses. Nature du fond: vase. Faune: astérie à cinq branches... 0
63. 30 août.—Dragage: 600 verges, 7 $\frac{1}{2}$  milles N.E. par E $\frac{1}{2}$  E. au large de l'Île-aux-Chênes. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-14 brasses. Nature du lit marin: vase avec varech (2 valves de pétoncles de 2 et 3 pouces). Faune: un crabe femelle (*Cancer*)... 0
64. 30 août.—Dragage: 650 verges, 7 milles N.E. au large de l'Île-aux-Chênes. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12 $\frac{1}{2}$ -14 brasses. Nature du sol marin: vase. Faune: néant... 0
65. 30 août.—Dragage: 600 verges, 3 $\frac{1}{2}$  milles N.E. par E. au large de l'Île-aux-Chênes. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9-8 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du sol marin: sable et pierres avec varech et nombre de valves de pétoncle. Faune: une moule (*Mytilus*)... 3
66. 30 août.—Dragage: 400 verges, 3 $\frac{1}{2}$  milles N.E. par E. au large de l'Île-aux-Chênes. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8 $\frac{1}{2}$ -7 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du lit marin: sable avec varech (2 valves brisées de pétoncle). Faune: 5 moules (*Modiola*) un petit oursin, quelques mollusques bivalves (*Cythaerea*), 2 crabes femelles (*Cancer*) avec œufs adhérent aux fausses pattes, un spécimen de *Crepidula fornicata* fixé sur un des deux pétoncles extraits... 2
67. 31 août.—Dragage: 600 verges, 2 milles N.O. par N. au large de l'anse McDonald. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-7 brasses. Nature du lit marin: sable et roc avec varech et quelques exemplaires de coquilles vides de pétoncle. Faune: une raie, des moules (*Mytilus*), un oursin, une éponge, tubes d'annélides fixés sur une valve de pétoncle... 0
68. 31 août.—Dragage: 800 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles N.N.E. au large de l'anse McDonald. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-12 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du fond: sable et galets avec quelques valves de pétoncle et 3 coquilles de *Cythaerea*. Faune: moule (*Mytilus*) fixée sur une valve de pétoncle, 6 astéries géantes à cinq branches, 9 oursins dont un très gros, bernacles fixées sur une moule, un ophiurien... 2
69. 31 août.—Dragage: 800 milles, 3 milles N.N.E. au large de l'anse McDonald. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-12 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du lit marin: sable et galets avec valves de coquilles de mollusques. Faune: un crabe mâle (*Cancer*), 11 astéries à cinq rayons, dont 8 très grosses, nombreux oursins, quelques moules, *Anomia*, fixées sur un des vanneaux recueillis, un petit poisson (vraisemblablement larve de lompe)... 2
70. 31 août.—Dragage: 600 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles E.N.E. au large du cap John. Profondeurs: début et fin de l'opération, 11 $\frac{1}{2}$ -10 brasses. Nature du fond: roc, sable et vase avec coquilles de mollusques bivalves. Faune: un ou deux oursins, une astérie à cinq branches quelques moules, une larve vraisemblablement de lompe... 11
71. 31 août.—Dragage: 575 verges, 2 milles N.E. du cap John. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9-7 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du fond: sable et galets avec varech et valves de pétoncle. Faune: moules, bourses ou capsules d'œufs de raies, éponges... 0

1927

72. 1er septembre.—Dragage: 675 verges, 4 milles N. par O. au large de l'Île-aux-Chênes. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-10 brasses. Nature du sol sous-marin: vase. Faune: Néant. . . . . 0
73. 1er septembre.—Dragage: 575 verges, 4 milles N. par E. au large du cap Cliff. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9-9½ brasses. Nature du fond: sable et galets avec varech et quelques valves de pétoncle. Faune: 5 crabes mâles (*Cancer*), 2 moules. . . . . 5
74. 1er septembre.—Dragage: 650 verges, 2 milles N. par E. au large du cap Cliff. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-7½ brasses. Nature du lit marin: sable et galets avec varech et quelques valves de pétoncle. Faune: une moule, éponges fixées sur une grosse pierre. . . . . 0
75. 1er septembre.—Dragage: 675 verges, 1½ mille S.E.¼ S. au large de l'Île-aux-Chênes. Profondeur: début et fin de l'opération, 8-7 brasses. Nature du fond: vase et roches avec fragments de varech. Faune: un ou deux oursins, 3 moules. . . . . 0
76. 7 septembre.—Dragage: 775 verges, 3 milles N.N.E. au large de l'île Big, voisinage de Méricomish. Profondeurs: début et fin, 12-12½ brasses. Nature du fond: vase. Faune: une ou deux astéries à cinq branches. . . . . 0
77. 7 septembre.—Dragage: 825 verges, 2½ milles N.E.¼ N. au large de l'île Big. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-14 brasses. Nature du lit marin: vase. Faune: néant. . . . . 0
78. 7 septembre.—Dragage: 875 verges, 2 milles N.E. par N¼ N. au large de l'île Big-Ouest. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-10 brasses. Nature du fond: vase. Faune: 5 astéries à cinq rayons. . . . . 0
79. 7 septembre.—Dragage: 1,100 verges, 3 milles N.O. par N. extrémité occidentale de l'île Big. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-9 brasses. Nature du fond: vase avec varech. Faune: quelques Bernard l'Hermite, un crabe femelle (*Cancer*), 7 astéries à sept rayons, dont deux de petites taille, des éponges, 9 moules dont l'une portait, adhérent au manteau, nombre de petites moules vivantes. . . . . 0
80. 10 septembre.—Dragage: 780 verges, 5½ milles N. au large de l'extrémité orientale de l'île Big. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14 brasses. Nature du fond: vase. Faune: néant. . . . . 0
81. 12 septembre.—Dragage: 700 verges, 2½ milles S. par O. au large de Red-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-13½ brasses. Nature du fond: roches avec varech. Faune: tuniciers, bryozoaires, œufs vraisemblablement de mollusques, hydroïdes, tubes ou gaines d'annélides, petits crustacés, bernacles mortes, toutes adhérent à une grosse pierre au milieu d'une touffe d'algues. . . . . 0
82. 12 septembre.—Dragage: 675 verges, environ un mille S. au large de la bouée Argus. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-14 brasses. Nature du lit marin: vase. Faune: néant. . . . . 0
83. 12 septembre.—Dragage: 950 verges, ½ mille N. par E¼ E. au large de la bouée Argus. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-13 brasses. Nature du sol sous-marin: sable avec pétoncles (2 fragments) et autres mollusques (*Cythaerea*), un galet. Faune: 5 oursins, une astérie pourpre à 9 rayons). . . . . 0
84. 12 septembre.—Dragage: 1,050 verges, 1½ milles S.S.E. au large de Ragged-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération: 8½-11½ brasses. Nature du lit marin: roc (9 valves de pétoncle). Faune: une grosse astérie à cinq branches. . . . . 1
85. 12 septembre.—Dragage: 600 verges, 2½ milles S.O.¼ O. au large de Ragged-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 11-20 brasses. Nature du sol marin: roches avec buissons d'algues. Faune: 2 astéries à cinq branches. . . . . 0
86. 13 septembre.—Dragage: 700 verges, ½ mille S.O. au large de Manhasset. Profondeurs: début et fin de l'opération, 19-17 brasses. Nature du lit marin: vase (7 valves de pétoncle, une valve de *Cythaerea* et une pierre). Faune: capsules ou bourses d'œufs de buccin fixées sur le pétoncle extrait du fond, hydroïdes sur la pierre, un tunicier. . . . . 1
87. 13 septembre.—Dragage: 800 verges, ½ mille S.E. au large de la pointe Stewart. Profondeurs: début et fin de l'opération, 16-12 brasses. Nature du fond: sable parsemé de coquilles de mollusques bivalves. Faune: nombreux oursins, 6 astéries à 5 rayons, 2 moules, dont une fixée sur un galet, un hydroïde. . . . . 1
88. 13 septembre.—Dragage: 800 verges à proximité de la bouée à cloche de Guysborough. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-11½ brasses. Nature du fond: vase et galets. Faune: nombre d'oursins, 4 astéries à cinq rayons, 5 pleuronectes. . . . . 3
89. 13 septembre.—Dragage: 850 verges, ¼ de mille E. au large de Rigsby-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 7-9 brasses. Nature du sol marin: roches (un valve de mollusque). Faune: 4 oursins, un pleuronecte. . . . . 0

1927

91. 14 septembre.—Dragage: 850 verges, quelque  $\frac{1}{2}$  de mille N.O. au large de la pointe Bond. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-14 brasses. Nature du fond: sable. Faune: une étoile de mer à cinq branches. . . . . 1
92. 14 septembre.—Dragage: 100 verges,  $\frac{1}{4}$  de mille N.O. au large de la pointe Bond (nécessité de relever le râteau par suite de la présence de filets et de palangres). Profondeurs: début et fin de l'opération, 15-17 brasses. Nature du fond: vase. Faune: néant. . . . . 0
93. 14 septembre.—Dragage: 450 verges,  $\frac{1}{4}$  mille N. au large de l'anse Halfway. Profondeurs: début et fin de l'opération, 18 $\frac{1}{2}$ -14 brasses. Nature du sol sous-marin: sable avec valves rongées et brisées de pétoncle et valves d'autres mollusques. Faune: néant. . . . . 1
94. 14 septembre.—Dragage: 1.200 verges,  $\frac{1}{2}$  de mille O $\frac{1}{2}$  N. au large de Ragged-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17-12 brasses. Nature du fond: vase, amoncellements d'algues, de fucus de varech, valves de crabe. Faune: plusieurs Bernard l'Hermitte, un crabe femelle et un petit crabe (*Cancer*), nombreux oursins, 2 anémones, plusieurs astéries à cinq branches, 1 ophiurien, 1 moule, une bourse ou capsule d'oeuf de raie, un pleuronecte. . . . . 0
95. 14 septembre.—Dragage: 900 verges, un mille S. par E. au large de la propriété de J. J. Callahan. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-12 brasses. Faune: aucune espèce, sauf un *Cythaerea*. . . . . 0
96. 15 septembre.—Dragage: 675 verges en dehors de la barre dans les environs de Guysborough. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9 $\frac{1}{2}$ -4 brasses. Nature du lit marin: roches avec vieilles valves de pétoncle et valves d'autres mollusques. Faune: multitude d'oursins, un exemplaire de *Fusus decemcostatus*, un gros *Cythaerea*. . . . . 0
97. 15 septembre.—Dragage: 800 verges, à l'entrée du port de Guysborough. Profondeurs: début et fin de l'opération, 4-13 brasses. Nature du sol sous-marin: roche et varech. Faune: quelques oursins, quelques anémones, une moule commune (*Mytilus*), une moule (*Modiola*), un pleuronecte. . . . . 0
98. 15 septembre.—Dragage: 600 verges, dans le port de Guysborough. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-12 brasses. Faune: nombreux oursins, une astérie à cinq branches, 3 anémones. . . . . 0
99. 15 septembre.—Dragage: 625 verges, dans le port de Guysborough. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-3 brasses. Faune: grande masse d'éponges, nombre de moules communes, anémones fixées à des moules et des galets. *Anomia*, éponges et une bernacle sur l'une d'elles. . . . . 0
100. 15 septembre.—Dragage: 550 verges, dans le port de Guysborough. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-5 brasses. Nature du fond: roches et vase (une valve de pétoncle). Faune: nombreux oursins, un spécimen de *Cythaerea*, 2 moules. . . . . 0
101. 21 septembre.—Dragage: 600 verges, 1 $\frac{1}{2}$  mille de la pointe Ryter. Profondeurs: début et fin de l'opération, 20-19 brasses. Nature du fond marin: vase. Faune: une astérie à cinq rayons, un ophiurien. . . . . 0
102. 21 septembre.—Dragage: 675 verges, 1 $\frac{1}{2}$  mille S. au large de Ragged-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 20-19 $\frac{1}{2}$  brasses. Faune: néant, sauf un fragment de valve rongée de pétoncle, une étoile de mer à cinq branches, perche comme elle s'échappait. . . . . 0
103. 21 septembre.—Dragage: 800 verges, environ 2 $\frac{1}{2}$  milles E. par S. au large de Ragged-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 18-14 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du fond marin: vase. Faune: néant. . . . . 0
104. 21 septembre.—Dragage: 350 verges, 3 milles N. par E. au large de Queensport (brouillard épais). Profondeurs: début et fin de l'opération, 17-21 brasses. Nature du lit marin: vase. Faune: néant. . . . . 0
105. 22 septembre.—Dragage: 750 verges, N. $\frac{1}{2}$  O. au large de la pointe Bond. Profondeurs: début et fin de l'opération, 15-19 brasses. Nature du sol sous-marin: vase. Faune: un spécimen de *Cythaerea* avec hydroïdes. . . . . 0
106. 22 septembre.—Dragage: 850 verges, 9 $\frac{1}{2}$  milles S.S.O. au large du morne de J. J. Callahan. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17 $\frac{1}{2}$ -12 brasses. Nature du sol sous-marin: sable et gravier avec fragments et lambeaux de plantes marines et une coquille de *Cythaerea*. Faune: 5 astéries à cinq branches, un spécimen d'*Astarté*, hydroïdes, un petit crustacé, une larve de poisson, vraisemblablement de lompe dans la coquille du pétoncle recueilli. . . . . 1
107. 22 septembre.—Dragage: 800 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles N. E. $\frac{1}{2}$  N. au large de l'anse Dort. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12 $\frac{1}{2}$ -17 brasses. Nature du fond: vase. Faune: un hydroïde, un bryozaire, œufs. . . . . 0

1927

108. 22 septembre.—Dragage: 750 verges,  $\frac{1}{2}$  mille S.E. au large de Ragged-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17-12 brasses. Nature du lit marin: sable et vase (fragment de varech). Faune: étoile de mer à cinq branches, un hydroïde avec œufs fixé à ce dernier. . . . . 0
109. 22 septembre.—Dragage: 900 verges, S. par O.  $\frac{1}{2}$  au large de l'étang Keyes. Profondeurs: début et fin de l'opération, 16-15 brasses. Nature du fond: vase. Faune: une ou deux astéries à cinq branches, un ophiurien. . . . . 0
110. 22 septembre.—Dragage: 850 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles N. par E.  $\frac{1}{2}$  E. au large du feu de Queensport. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-27 brasses. Nature du sol marin: pierres et galets. Faune: un ascidien, hydroïdes. . . . . 0
111. 24 septembre.—Dragage: 800 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles N. E. par N. au large de Queensport. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-23 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du fond: pierres et galets (fragments de valves de vanneaux), valve de *Cythaerea*. Faune: néant. . . . . 0
112. 24 septembre.—Dragage: 875 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles N.E. par E. au large du feu de Queensport. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-24 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du fond: pierres (2 coquilles de *Cythaerea*). Faune: un basket-fish, une astérie à cinq branches, un spécimen de *Cythaerea* plein d'œufs. . . . . 0
113. 24 septembre.—Dragage: 775 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles S.S.O. au large du cap Argus. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-16 brasses. Nature du fond: roches. Faune: célentérés. . . . . 0
114. 24 septembre.—Dragage: 600 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles S.S.O. au large du cap Argus. Profondeurs: début et fin de l'opération: 18-17 brasses. Nature du sol sous-marin: pierres. Faune: un basket-fish et un fragment de ce dernier. . . . . 0
115. 24 septembre.—Dragage: 875 verges S. par E. au large du cap Argus. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17-14 brasses. Nature du sol sous-marin: pierres. Faune: un acidien, hydroïdes, et bryozoaires fixés sur une pierre et sur la même pierre, 2 ou 3 petits pétoncles d'environ  $\frac{1}{4}$  de pouce de diamètre. . . . . 0
116. 24 septembre.—Dragage: 900 verges,  $\frac{1}{4}$  de mille S.O.  $\frac{1}{2}$  O. au large du cap Argus. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-20 brasses. Nature du lit marin: roches. Faune: une astérie à 9 branches. . . . . 0
117. 26 septembre.—Dragage: 950 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles S.  $\frac{1}{2}$  O. au large du feu du cap Hogan, cap Breton. Profondeurs: début et fin de l'opération, 17-25 brasses. Nature du sol sous-marin: amoncellements de varech. Faune: un annélide, un chiton. . . . . 0
118. 26 septembre.—Dragage: 950 verges, 2 $\frac{1}{2}$  milles O. par S. au large du cap Hogan, cap Breton. Profondeurs: début et fin de l'opération, 22-20 brasses. Nature du fond: pierres et varech. Faune: quelques chitons. . . . . 0
119. 26 septembre.—Dragage: 870 verges, 4 milles O. au large du cap Hogan. Profondeurs: début et fin de l'opération: 16 $\frac{1}{2}$ -23 brasses. Nature du fond: pierres. Faune: une anémone sur une roche, 2 acidien auxquels adhéraient des hydroïdes, des algues, etc. . . . . 0
120. 27 septembre.—Dragage: 750 verges au fond du port de Yankee, Whitehead. Profondeurs: début et fin de l'opération, 9-7 brasses. Nature du fond: vase et plantes marines. Faune: presque nulle. . . . . 0
121. 27 septembre.—Dragage: 1,100 verges S.S.E. au large de l'île Three-Top, Whitehead. Profondeurs: début et fin de l'opération, 6-17 brasses. Nature du sol sous-marin: plantes marines (2 valves de moule). Faune: Nombre d'oursins, une moule à laquelle était fixée une jeune, une patelle. . . . . 0
122. 27 septembre.—Dragage: 950 verges, extrémité septentrionale de l'île Price, Whitehead. Profondeurs: début et fin de l'opération, 13-11 brasses. Nature du fond: boue (5 valves de pétoncle, une d'elles *Pecten islandicus* et plusieurs valves de *Cythaerea*—une pierre). Faune: 2 oursins. . . . . 0
123. 27 septembre.—Dragage: 950 verges au large de l'île Fisherman-ouest, Whitehead. Profondeurs: début et fin de l'opération, 11-7 brasses. Nature du fond: sable avec varech (4 valves de pétoncle et quelques pierres). Faune: une moule, un tunicier, une capsule d'œuf de raie. . . . . 0
124. 27 septembre.—Dragage: 600 verges, sud au large de l'île White. Profondeurs: début et fin de l'opération, 7-9 brasses. Nature du fond: vase. Faune: pratiquement nulle. . . . . 0
125. 29 septembre.—Dragage: 900 verges,  $\frac{1}{4}$  de mille S.E.  $\frac{1}{2}$  S. au large de Mont Misery, Country-Harbour. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-8 brasses. Nature du fond: vase. Faune: nombreuses étoiles de mer à cinq branches, un pleuronecte. . . . . 0
126. 29 septembre.—Dragage: 975 verges, 1 mille S.O.S. au large du feu Isaac-Harbour. Profondeurs: début et fin de l'opération, 11-9 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du sol sous-marin: vase molle. Faune: 5 astéries à cinq branches, un oursin, *Spirorbis* sur des fragments de plantes marines. . . . . 0

1927

Pétoncles

127. 29 septembre.—Dragage: 750 verges,  $\frac{1}{2}$  mille N. E. au large de Country-Harbour-Head. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-13 brasses. Faune: une astérie à cinq branches. . . . . 0
128. 30 septembre.—Dragage: 400 verges, 300 verges E. par S. au large de la bouée à cloche de Isaac-Harbour. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-8 brasses. Nature du lit marin: roches. Faune: néant. . . . . 0
129. 30 septembre.—Dragage: 450 verges, 300 verges à l'ouest au large des récifs Black, entrée d'Isaac-Harbour. Profondeurs: début et fin de l'opération, 14-11 $\frac{1}{2}$  brasses. Nature du sol sous-marin: roches et plantes marines. Faune: plusieurs oursins. . . . . 0
130. 30 septembre.—Dragage: 1,500 verges,  $\frac{1}{4}$  de mille à l'ouest au large du feu de Island-Harbour. Profondeurs: début et fin de l'opération. Nature du sol sous-marin: roches avec plantes marines. Faune: une astérie à cinq rayons. . . . . 0
131. 30 septembre.—Dragage: 1,050 verges,  $\frac{1}{2}$  mille N.N.E. au large du cap Moco-dome. Profondeurs: début et fin de l'opération, 7-11 brasses. Nature du fond: fond consistant semé de plantes marines (une valve de pétoncle et valves de divers mollusques). Faune: nombre d'oursins, 2 astéries à cinq branches dont une très grosse, un petit crabe, 1 capsule ou bourse d'œuf de raie. . . . . 0
132. 3 octobre.—Dragage: 975 verges dans Port-Dufferin-Harbour. Profondeurs: début et fin de l'opération, 10-6 brasses. Nature du fond: roc, vase et plantes marines. Faune: plusieurs astéries à cinq rayons. . . . . 0
133. 3 octobre.—Dragage: 750 verges, 300 verges S.E. au large de l'île Sandy, Port Dufferin. Profondeurs: début et fin de l'opération, 8-9 brasses. Nature du fond: roc, gravier et plantes marines. Faune: nombre d'oursins, une astérie à cinq branches, une moule. . . . . 0
134. 3 octobre.—Dragage: 750 verges,  $1\frac{1}{4}$  mille N.E. au large du feu Beaver, Port-Dufferin. Profondeurs: début et fin de l'opération, 19-20 brasses. Nature du fond: fond dur (gravier sur la carte marine). Faune: 6 astéries à cinq branches. . . . . 0
135. 3 octobre.—Dragage: 1,250 verges,  $\frac{1}{4}$  de mille N.E. par N. au large du feu Beaver. Profondeurs: début et fin de l'opération, 16-11 brasses. Nature du fond: vase. Faune: néant. . . . . 0
136. 3 octobre.—Dragage: 800 verges, 400 verges S.E. au large de Hardwood, Port-Dufferin. Profondeurs: début et fin de l'opération, 12-9 brasses. Nature du sol sous-marin: vase et plantes marines. Faune: néant. . . . . 0

Voici ce qu'il nous a été donné de constater sur les fonctions reproductrices des pétoncles ou vanneaux.

Pendant toute la durée des observations dans le golfe Saint-Laurent et le secteur septentrional du détroit de Northumberland, période qui s'étendit du 27 juillet au 22 août, on n'a signalé aucun indice de frai. Chez tous les pétoncles les organes reproducteurs étaient gonflés de produits sexuels, ceux des mâles étant d'une belle coloration crème et ceux des femelles d'un rouge vif, constatations du reste conformes aux recherches déjà faites en d'autres localités.

Après cette période, entre le 30 août et le 3 octobre, on n'a recueilli que 34 pétoncles, 25 dans l'exercice de l'investigation Wallace et 9 dans la baie de Chédabouctou. Les particularités relatives à ces recherches figurent ci-dessous:—

#### Wallace

30 août. Une femelle recueillie au large de l'Île-aux-Chênes était sur le point de frayer.

31 août. Dans le cas d'un mâle et de deux femelles recueillies au large de l'anse McDonald et de 2 mâles et de 8 femelles obtenus au large du cap John, l'éjection de la laitance et des œufs était en cours d'exécution, et un pétoncle (sexe indéterminé) extrait du fond au large du cap John était pratiquement vide de tout produit sexuel.

1 septembre. Sur les cinq pétoncles pris au large du cap Cliff, un mâle et 3 femelles étaient en état d'éjection de laitance et d'œufs et chez un mâle l'opération du frai était avancée.

Ainsi, à cette période de l'année les organes de reproduction étaient en activité chez 20 pétoncles sur 25. Néanmoins, à l'exception de l'individu dont le sexe ne put être précisé, la coloration des organes génitaux était encore très brillante chez certains sujets.

Il s'est écoulé un laps de temps (durant lequel eut lieu l'investigation de l'île Big où il ne fut recueilli aucun pétoncle) entre les explorations de Wallace et celle de la baie Chédabouctou. A ce dernier endroit les particularités suivantes relatives à la multiplication des pétoncles résultent de l'examen qu'on a fait subir à neuf individus de cette espèce.

#### *Baie de Chédabouctou*

12 septembre. Mâle de pétoncle en train de frayer, mais nombre de spermatozoïdes encore présents dans l'organe génital.

13 septembre. Le testicule d'un mâle était évidemment en voie de dégonflement ou de regression mais renfermait encore des millions de spermatozoïdes. L'organe sexuel offrait encore sa coloration crème caractéristique. Chez un autre, il y avait abondance de laitance, le testicule renfermait des millions de spermatozoïdes et avait conservé la coloration caractéristique de son état de fonctionnement. L'ovaire d'une femelle était en voie de regression, mais contenait encore beaucoup d'œufs et retenait encore la coloration rouge vif propre à son état d'activité. Il y avait aussi un autre pétoncle (vraisemblablement recueilli le 13) dont le sexe ne put être précisé parce que l'appareil de reproduction était vide de produits sexuels et avait perdu sa coloration.

14 septembre. L'ovaire d'une femelle était en voie de régression, mais foisonnait encore d'œufs et avait conservé la coloration rouge vif. L'appareil génital d'un autre pétoncle dont le sexe ne put être précisé était vide de produits sexuels et avait perdu sa coloration propre à l'état d'activité.

22 septembre. Un pétoncle avait fini de frayer. Il nous sembla être de sexe féminin vu la très forte nuance rouge encore visible sur l'organe sexuel.

Telles furent, au point de vue de leur multiplication, la condition physique des 9 pétoncles recueillis dans la baie de Chédabouctou, entre les 12 et 22 septembre et j'ai pu déduire de ces constatations et de mes connaissances antérieures que d'une façon générale à partir de cette dernière date l'opération relative à l'éjection des produits sexuels s'accomplit rapidement et que, à la fin de septembre, elle est pratiquement terminée.

Il convient de signaler ici l'existence de deux spécimens de *Pecten islandicus* recueillis plusieurs milles au large de Miminégash le 29 juillet. Cette espèce de pétoncle est indigène aux côtes d'Europe, y compris l'Islande (d'où elle tire sa désignation). On la rencontre exceptionnellement dans les eaux de ce versant-ci de l'Atlantique et il y a quelques années j'en ai trouvé dans les eaux du golfe Saint-Laurent. Les deux exemplaires recueillis étaient des mâles et la condition de leurs organes sexuels était assimilable à ceux de nos pétoncles marchands à cette époque-là de l'année. Les testicules étaient en effet fermes, gonflés et gorgés de produits sexuels et d'une coloration jaune clair. Les coquilles furent données au docteur Huntsman à la Station d'Expérimentation et d'Essais relatifs aux Pêches, Halifax.

Les tableaux suivants relatifs aux mensurations de coquilles de pétoncles, mensurations effectuées au profit du docteur Huntsman et communiquées à la Station d'Expérimentations, à Halifax, servent à fournir un aperçu de la taille et du nombre des pétoncles en fonction du sexe et de l'origine. Les spécimens de la colonne portant en rubrique le signe d'interrogation sont surtout ceux dont le sexe ne put être précisé en raison du stade de développement avancé des éléments sexuels dont le résultat est l'altération de la couleur des organes de reproduction, coloration par laquelle on peut distinguer les sexes.

Pour d'autres raisons, cependant, le sexe d'un certain nombre d'autres individus ne put être déterminé. Le sexe d'un pétoncle adhérent par son byssus à la surface interne d'une valve de *Cythaerea* ne put être précisé à cause de sa petite

taille (1 $\frac{1}{4}$  pouce). Il en fut de même pour un autre individu dont la condition physique laissait beaucoup à désirer tandis qu'on n'a pu s'assurer du sexe d'un troisième sujet pour un motif inconnu, comme il nous est arrivé de le constater en mesurant la coquille après l'extraction du pétoncle lui-même.

## GOLFE ALBERTON—NORTH-POINT

Pouces	Mâles	Femelles	?	Totaux
1 $\frac{1}{2}$	1		1	2
2 $\frac{1}{2}$	2			2
2 $\frac{1}{2}$	1	1		2
2 $\frac{1}{2}$		1		1
2 $\frac{1}{2}$		1		1
2 $\frac{1}{2}$	2	2		4
3		2		2
3 $\frac{1}{2}$		2		2
3 $\frac{1}{2}$	1	2		3
3 $\frac{1}{2}$	2	2		4
3 $\frac{1}{2}$		3		3
3 $\frac{1}{2}$	3			3
4	2	3		5
4 $\frac{1}{2}$	5	3		8
4 $\frac{1}{2}$	3	1		4
4 $\frac{1}{2}$	1	2		3
4 $\frac{1}{2}$	2	2		4
4 $\frac{1}{2}$	2	1		3
4 $\frac{1}{2}$	2	2		4
4 $\frac{1}{2}$	7			7
5	1	5		6
5 $\frac{1}{2}$	1	1		2
5 $\frac{1}{2}$	4	3		7
5 $\frac{1}{2}$	4	2		6
5 $\frac{1}{2}$	2	1		3
5 $\frac{1}{2}$	4			4
5 $\frac{1}{2}$		1		1
5 $\frac{1}{2}$	1			1
6		1		1
	53	44	1	98

## DÉTROIT—COMTÉ DE PRINCE, I.P.-É.—COMTÉ DE KENT, N.-B.

Pouces	Mâles	Femelles	?	Totaux
2 $\frac{1}{2}$	1			1
2 $\frac{1}{2}$	1			1
2 $\frac{1}{2}$	1			1
3	1	4		5
3 $\frac{1}{2}$		4		4
3 $\frac{1}{2}$	7	1		8
3 $\frac{1}{2}$	7	4		11
3 $\frac{1}{2}$	11	9		20
3 $\frac{1}{2}$	1	4		5
3 $\frac{1}{2}$	6	3		9
3 $\frac{1}{2}$	2			2
4	3	4		7
4 $\frac{1}{2}$	5	2	1	8
4 $\frac{1}{2}$	7	3		10
4 $\frac{1}{2}$	5	4		9
4 $\frac{1}{2}$	7	10		17
4 $\frac{1}{2}$	2	5		7
4 $\frac{1}{2}$	5	5		10
4 $\frac{1}{2}$	4	4		8
5	8	3		11
5 $\frac{1}{2}$		2	1	3
5 $\frac{1}{2}$	4	2		6
5 $\frac{1}{2}$	2	1		3
5 $\frac{1}{2}$		2		2
5 $\frac{1}{2}$	1			1
5 $\frac{1}{2}$		1		1
	91	77	2	170

## WALLACE

Pouces	Males	Femelles	f	Totaux
3.....	1	1		2
3 $\frac{1}{2}$ .....		2		2
3 $\frac{1}{2}$ .....		1		1
3.....		1		1
3 $\frac{1}{2}$ .....	1	3		4
3 $\frac{1}{2}$ .....	1			1
4.....			1	1
4 $\frac{1}{2}$ .....		1		1
4 $\frac{1}{2}$ .....	1			1
4 $\frac{1}{2}$ .....	2	3		5
4 $\frac{1}{2}$ .....	2			2
4 $\frac{1}{2}$ .....	1	1		2
4 $\frac{1}{2}$ .....		1		1
4 $\frac{1}{2}$ .....	1			1
	10	14	1	25

## BAIE DE CHÉDABOUCTOU

3 $\frac{1}{2}$ .....		1		1
3 $\frac{1}{2}$ .....	1		2	3
4 $\frac{1}{2}$ .....	1			1
4 $\frac{1}{2}$ .....		1		1
5 $\frac{1}{2}$ .....	1			1
5 $\frac{1}{2}$ .....			1	1
5 $\frac{1}{2}$ .....		1		1
	3	3	3	9

## INSPECTION DES GISEMENTS D'HUÎTRES

Les gisements d'huîtres ne furent jugés en bonne condition ni à Upper Caraquet, ni à la Baie-du-Vin où eurent lieu des inspections.

A la première station, les huîtres vivent à l'extrémité occidentale de la baie dans les limites d'un territoire d'un mille et quart par un mille. Elles sont plus nombreuses sur rivage Maisonnette que sur celui de Upper-Caraquet. La baie est alimentée d'eau douce par deux rivières, connues sous les désignations de rivières du nord et du sud. La rivière du sud a un débit plus considérable que la rivière du nord.

De fortes masses de matériaux composées de coquilles vides d'huîtres et de moules, d'algues, de fucus et de vase furent retirées par les râpeaux, matériaux qu'il fallut souvent manipuler à la main pour en extraire les huîtres vivantes.

Cette localité de la Baie-des-Chaleurs fut toutefois dans le passé un lieu très fertile en huîtres de bonne qualité.

Ces mollusques y sont maintenant de petite taille. La majorité de ceux qui y furent recueillis étaient d'une mensuration inférieure à trois pouces. Il se peut néanmoins que les huîtres de cette station n'ait jamais été d'une très forte grosseur.

Le tableau suivant relatif aux mensurations de 103 huîtres, extraites des gisements propres à la baie de Upper-Caraquet, établit la comparaison entre le nombre de celles inférieures à 3 pouces et de celles de 3 pouces et plus.

Pouces	Huîtres	Pouces	Huîtres
1½	1	3	6
1½	2	3½	2
1½	1	3½	6
1½	4	3½	4
2	4	3½	3
2	6	3½	3
2	11	3½	1
2	7	4	1
2	11	4½	1
2	7	4½	2
2	9	5	2
2½	8	5½	1
Au-dessus de 3 pouces	71	3 pouces et plus	32

En ce qui concerne la nature physique du sol sous-marin ou des matériaux qui lui sont propres, nous avons établi les constatations suivantes:—

Le fond est à peu près entièrement constitué de sable et de vase, à l'exclusion de presque tous corps étrangers à ces matériaux: pierres, roches ou galets. Les réserves alimentaires y sont illimitées on y constata la présence de diatomées de diverses espèces dans les sédiments, dans l'eau et dans l'organe digestif des huîtres.

Outre les coquilles vides d'huîtres et de moules, il y avait en certains endroits plus de moules vivantes que d'huîtres, au préjudice de ces dernières. Parfois les huîtres étaient chargées de moules, même qu'à l'une des plus grosses huîtres étaient fixées neuf moules de bonne grandeur. A part les moules cependant il y a peu d'autres organismes vivants qui adhèrent aux huîtres. On a constaté la présence de quelques spécimens de coquilles vides de *Crepidula* appartenant aux deux espèces indigènes propres aux Provinces maritimes.

Vers le côté septentrional de la baie, on a observé de nombreuses méduses présentes dans les eaux de cette nappe d'eau mais ces animaux marins ne sauraient être nuisibles aux huîtres adultes. Peut-être le sont-ils cependant au naissain flottant. Comme question de fait les formes vivantes susceptibles de déplacement sur le fond y étaient si rares qu'il ne vaut presque pas la peine d'en faire mention. On n'a constaté la présence d'aucune étoile de mer.

L'examen des gisements huîtriers propres à la baie de Upper-Caraquet fut exécuté entre les 6 et 12 juillet. Ce n'était pas encore l'époque du frai mais tout indiquait qu'on n'en était pas éloigné.

L'inspection des gisements huîtriers de la Baie-du-Vin eut lieu le 9 novembre.

L'objet de cet examen fut surtout de s'assurer de la taille des huîtres qu'on disait être très faible sur certains bancs. Ces bancs sont au nombre de trois: pointe Oyster, île Egg, et Blue-Rock. La distance entre eux fut estimée à environ 1½ mille entre le premier et le second, à 2 milles entre le second et le troisième et à 3½ milles entre le premier et le troisième.

L'examen des spécimens fut effectué sur les lieux dans le bateau du garde-pêche accompagné de son adjoint. Cet examen fut accompli dès qu'un nombre suffisant d'huîtres eurent été recueillies pour les fins proposées. De plus comme la campagne de pêche des huîtres y était en pleine activité, des spécimens de ces mollusques furent aussi examinés, sur les bateaux de pêche dont le nombre était considérable au gisement de Blue-Rock, un de ceux mêmes où les huîtres étaient déclarées de si petite taille.

On a fait ressortir que comme les huîtres de ces bancs n'excèdent pas 2½ ou 2¾ pouces de taille, la pêche n'en saurait être profitable à moins de permettre aux pêcheurs de prendre des mollusques d'une plus forte taille que celle arrêtée par le présent règlement.

Le motif invoqué à l'appui d'une semblable modification n'est cependant pas absolument fondé car on y a constaté la présence d'individus de 3 pouces et plus, tel que le démontre le tableau suivant:—

Au-dessous de 3 pouces		3 pouces et plus	
1½	1	3	2
1¾	1	3½	2
2	2	3¾	1
2¼	3	3¾	1
2½	2	3¾	2
2¾	5	3¾	1
2¾	2	3¾	1
2¾	1	4	1
2¾	2	4½	2
	19		13

Le travail de mensuration a donné les résultats suivants:—pointe Oyster: 11 au-dessous de la taille licite et 2 au-dessus de 3 pouces; île Egg, 4 au-dessous de la taille licite et 5 de 3 pouces et plus; Blue-Rock, 4 au-dessous de la taille licite et 6 au-dessus de 3 pouces.

A tout considérer, et même en tenant compte du fait qu'il y existe des huîtres d'une taille plus élevée qu'il en était fait mention, ces gisements, surtout ceux de la pointe Oyster, furent jugés en condition défectueuse. Il n'y a pas lieu de s'étonner que la pêche n'y soit pas profitable sous la réglementation actuelle, car vu le nombre de bateaux en exploitation sur les gisements, il y a bien peu de chances pour que les jeunes huîtres dépassent la taille-minimum fixée par la législation.

Comme question de fait, on trouva difficilement des pêcheurs capables de préciser l'emplacement du gisement de Blue-Rock comme station distincte de l'étendue exploitée par les barques et tout ce qu'on peut déduire de nos constatations, c'est que dans les conditions actuelles de pêche, le temps n'est pas éloigné où les trois bancs seront dépeuplés d'huîtres de trois pouces et plus.

Telle est la situation au gisement de la pointe Oyster où les résultats de la mensuration ont donné 84½ pour cent au-dessous de la taille-minimum et 15½ pour cent au-dessus de trois pouces.

A l'époque des recherches sur les mollusques, deux causeries furent données aux pêcheurs et aux surveillants de pêche. L'une d'elle, ayant trait aux huîtres, eut lieu en l'école de Upper-Caraquet tandis que l'autre sur les pétoncles ou vanneaux et les homards fut faite à Alberton. Au fur et à mesure que l'occasion s'en est offerte, j'ai eu des entretiens individuels et en groupes avec les pêcheurs.

Dans le cours de l'année financière on m'a soumis diverses questions sur l'histoire naturelle des organismes marins, fluviaux ou lacustres et une collection de poissons originaires des eaux polaires, effectuée par M. J. D. Soper, fut examinée par moi-même à la prière des autorités du musée Victoria. Un exposé de mes constatations intitulé "Notice relative à une collection de poissons arctiques" fut adressé au musée et un exemplaire de ce travail déposé aux archives du département.

## APPENDICE N° 4

## RAPPORT DE C. BRUCE, A.M.E.I.C., INGÉNIEUR DES PÊCHERIES

Les travaux accomplis par ce service se décomposent comme suit:—

- (a) Curage des rivières et construction d'échelles à poissons.
- (b) Pisciculture.
- (c) Stations de biologie.
- (d) Ouvrages divers.

Sous la rubrique "Curage des rivières et Construction d'Echelles à poissons" se classent les entreprises suivantes:—

## NOUVELLE-ÉCOSSE

*Rivière-aux-Saumons, comté de Yarmouth.*—A la suite de certaines représentations faisant valoir les avantages susceptibles de résulter de l'établissement de dispositifs de franchissement dans les nombreuses digues ou barrages de cette rivière, il fut résolu d'en opérer l'inspection générale. Les deux premières digues à partir de l'embouchure de la rivière sont franchissables aux poissons vers le 1er avril, ce qui permet aux saumons et aux gasparots d'en remonter le cours jusqu'au lac Hooper. Les faits et données recueillis ont servi à démontrer l'inutilité qu'il y aurait de rendre cette rivière franchissable aux poissons en amont de ce point parce que le débit y est faible et lent et que son lit y est tapissé en maints endroits d'une couche fort épaisse de sciure de bois.

*Rivière Eel, comté de Yarmouth.*—L'exploration en fut effectuée en vue de s'assurer si oui ou non l'emploi d'un garde-pêche adjoint y était nécessaire pendant la montée des gasparots.

*Rivière Barrington, comté de Shelburne.*—On a opéré l'examen des échelles à poissons propres aux digues de la fabrique de lainages et de l'usine d'énergie électrique. En raison de certaines représentations tendant à accréditer l'idée que les saumons remontaient les déversoirs de ces deux lignes, ce qui favorisait l'exercice du braconnage, il fut résolu de faire grillager l'entrée de ces dégorgeoirs pendant la période d'ascension de ces salmonidés. On a aussi fait apporter de légères améliorations à l'échelle à poissons de la digue de l'usine d'énergie électrique.

*Rivière Jordan, comté de Shelburne.*—Le passage à poissons de la digue sise à l'embouchure de la rivière fut reconstruit. Pour l'améliorer on en a modifié le genre de construction. Une aile fut aussi ajoutée au corps de la digue en vue de favoriser la concentration du débit de la rivière au pied du dispositif de franchissement et on a pratiqué à cette fin un chenal à partir de l'échelle jusqu'au milieu de la rivière.

On a apporté des modifications au passage à poissons de la deuxième digue, de façon à en immerger l'extrémité inférieure pendant la période d'étiage.

Les frais afférents aux diverses entreprises ci-haut désignées se sont chiffrés à \$643.27.

*Rivière Green-Harbour, comté de Shelburne.*—Dans le cours des dernières années, cette rivière a été très fréquentée des saumons, ce qui est probablement attribuable aux faits que le cours de la rivière Jordan, qui n'est pas fort éloignée de la première, est obstrué et que la mise en valeur des forces motrices a

contribué à régler le débit de la rivière Green-Harbour. On a effectué une exploration de la rivière en vue de s'assurer si la nécessité s'imposait ou non d'en creuser les parties peu profondes pour en rendre le cours plus facilement accessible aux saumons. En raison des crues anormales qui survinrent dans la première partie de l'automne, il fut impossible d'exécuter les travaux projetés.

*Rivière Mersey, comté de Liverpool.*—Les échelles à poissons construites dans les cinq digues de cette rivière en 1923 se sont révélées très efficaces. La première montée de saumons quelque peu appréciable fut signalée en 1926 de sorte que durant la saison de 1927, la pêche à la ligne y fut fructueuse. Il fallut cependant faire subir aux ailes en béton des échelles à poissons quelques légères réparations nécessitées par les alternances de gel et de dégel de l'hiver précédent et dont les effets s'étaient réalisés par l'effritement, la désagrégation et la fragmentation du matériau. Comme il était possible que des débris et des détritiques s'accumulassent à l'embouchure supérieure des deux premières échelles à poissons de façon à en intercepter le passage, force nous fut d'y installer de puissantes estacades de troncs d'arbres. Le coût de cet ouvrage s'est élevé à \$193.67.

On a effectué l'inspection de la digue-réservoir de Indian Gardens au débouché du lac Rossignol et on a dressé les plans et devis relatifs à la construction d'une échelle à poissons à cet endroit. Mais en raison de certains renseignements tendant à établir que la commission d'Énergie électrique de la Nouvelle-Écosse y projetait une mise en valeur intensive des forces motrices naturelles pendant l'année 1928, il ne fut pas jugé opportun d'exiger la construction de ce passage à poissons.

*Petite-Rivière, comté de Lunenburg.*—Une inspection générale fut faite des échelles de cette rivière et des mesures furent prises en vue de parfaire la digue de la scierie Conquerall, d'agrandir une des fosses propres au passage à poissons et de pratiquer un chenal dans le lit de la rivière pour faciliter aux saumons l'ascension du dispositif pendant la période d'étiage. Cette entreprise absorba un montant de \$100.

*Rivière LaHave, comté de Lunenburg.*—On a effectué l'inspection du passage à poissons établi par MM. Hollingsworth et Whitney dans la deuxième digue de la rivière, sans ménager les avis et les conseils relativement à certaines modifications nécessitées par suite des fautes de construction.

A la suite d'une inspection de la digue de De Long sur l'affluent nord de la rivière La Have, le propriétaire du barrage en question fut mis au courant de la manière de construire une nouvelle échelle en remplacement du vieux passage en bois jugé inefficace.

*Rivière Lequille, comté d'Annapolis.*—Inspection fut faite de l'échelle à poissons de la digue d'énergie électrique du bourg d'Annapolis. Un entretien eut lieu avec le maire de la localité concernant la réparation des murs et du radier en béton dont la maçonnerie était rompue par endroits.

*Rivière Annapolis, comté d'Annapolis.*—Le passage à poisson de la digue d'énergie électrique à Lawrencetown fut inspecté et jugé satisfaisant.

*Rivière Nictaux, comté d'Annapolis.*—Un examen fut fait des travaux effectués l'année précédente aux chutes Nictaux, travaux comportant plusieurs ailes en béton. Les conditions y furent jugées bien plus satisfaisantes qu'auparavant. Les saumons y sont maintenant assurés d'un passage au-dessus des chutes à presque tous les stades du niveau des eaux. La question relative au perfectionnement de l'échelle à poissons dans la digue hydro-électrique en amont des chutes fut mise à l'étude, sans qu'aucune décision n'ait été prise à cet égard, attendu que les saumons franchissent la digue avec très peu de difficulté.

Une inspection fut faite de la digue de Charles Rogers sur cette rivière et comme résultat de l'investigation, il fut résolu d'y construire une nouvelle échelle à poissons en béton. On a dressé des levés qui serviront à établir un plan du dispositif dans le dessein de le faire construire dans l'été de 1928.

*Rivière Cornwallis, comté de Kings.*—Comme on avait fait tenir à M. J. W. Cook, exploitant d'une petite digue sur cette rivière, certains plans relatifs à la construction d'un passage à poissons, une nouvelle inspection eut lieu en vue d'arrêter les détails et particularités de l'entreprise.

*Rivière-aux-Gaspereaux, comté de Kings.*—En raison des fluctuations croissantes du niveau des eaux à la digue d'énergie hydro-électrique sur cette rivière à White-Rock, on a vu à la réalisation de certaines légères modifications à l'embouchure supérieure du passage à poissons en vue d'y réduire la vitesse du courant.

*Rivière Herbert, comté de Hants.*—On a effectué une inspection et un levé de plan pour la construction d'un passage à poissons dans une petite digue récemment construite par M. Ira S. Crowe. On a dressé subséquemment des plans pour la construction de ce dispositif de franchissement.

*Rivière Meander, comté de Hants.*—On a accompli l'inspection sur cette rivière d'une vieille digue affectée au flottage du bois. Lors d'un entretien avec l'exploitant, ce dernier consentit à pratiquer un orifice dans la digue pour permettre aux saumons de la franchir pendant la période des montées.

*Rivière Osier, comté d'Halifax.*—On a accompli l'inspection de l'échelle à poissons construite au printemps dans la digue Boutillier.

*Rivière Nine-Mile, comté d'Halifax.*—A la demande de MM. Geo. Fraser & Fils, de Timberlea, réclamant des plans pour l'établissement d'une échelle à poissons dans la digue qu'ils exploitent sur cette rivière, on procéda à l'examen des lieux et subséquemment à la confection de plans qui leur furent adressés.

On a enlevé au coût de \$5.00 un obstacle peu important qui s'opposait à l'ascension des saumons dans cette rivière.

*Rivière Ingram, comté d'Halifax.*—On a accompli l'examen de l'échelle à poissons de la digue de MM. Miller Brothers. Les conditions n'y furent pas jugées satisfaisantes. La digue y est dans un tel état de délabrement qu'elle n'y peut entretenir un niveau suffisant à l'alimentation d'une échelle à poissons. Un accord fut conclu entre le département et l'exploitant pour y exécuter certaines réparations à l'échelle à poissons.

*Rivière Ship-Harbour, comté d'Halifax.*—On y a effectué une inspection et un levé topographique des lieux en vue de l'établissement d'une échelle à poissons dans la digue sise au débouché du lac Ship-Harbour. On a extrait de ce travail des plans qui furent subséquemment fournis aux exploitants de la digue. Cette échelle à poissons est destinée à remplacer un dispositif qui n'était pas entièrement effectif.

*Rivière Tangier, comté d'Halifax.*—Une inspection de l'échelle à poissons sise dans le voisinage de l'embouchure de la rivière fut effectuée et certaines légères réparations furent exécutées par le garde-pêche au coût de \$3.38.

*Rivière de l'Est, Sheet-Harbour, comté d'Halifax.*—On a accompli une inspection de l'échelle à poissons érigée par la commission d'Énergie électrique de la Nouvelle-Ecosse à la digue de Ruth Falls et la commission fut priée de faire subir à ce dispositif quelques légères retouches jugées propres à le rendre plus efficace.

Dans l'Île du Cap-Breton, certain nombre de petits cours d'eau exigent quelques soins chaque année. En raison de la nature accidentée du pays et de la rapidité du courant pendant les crues, ces rivières deviennent souvent obstruées de troncs d'arbres, de branchages et de souches dont l'assemblage y forment en certains cas des obstacles infranchissables aux truites et aux saumons. Ces sortes de barrages sont démolis et enlevés par des journaliers sous la surveillance du garde-pêche. Nous donnons ci-dessous la nomenclature des cours d'eau dont on ainsi opéré le curage:—

Ruisseau Sud-ouest, comté du Cap-Breton.....	\$249 25
Ruisseau Nord-ouest, comté du Cap-Breton.....	50 00
Ruisseau Ferguson, comté du Cap-Breton.....	49 50
Ruisseau Nicholson, comté du Cap-Breton.....	44 95
Rivière Bénécadie, comté du Cap-Breton.....	48 95
Grand Ruisseau, comté d'Inverness.....	20 00
Ruisseau Murray, comté de Richmond.....	269 95

#### NOUVEAU-BRUNSWICK

*Rivière Mispéc, comté de Saint-Jean.*—Il existait depuis nombre d'années une digue en pierre à l'embouchure de cette rivière, d'une hauteur supérieure à cinquante pieds. La question d'y aménager une échelle ascensionnelle pour les saumons était depuis longtemps à l'état de projet. Mais en face du coût élevé de la construction d'un dispositif de ce genre et de l'incertitude où l'on se trouvait quant à son efficacité, on en avait toujours différé l'exécution.

L'année dernière cependant un large orifice d'une hauteur d'environ six pieds à partir du fond fut pratiqué à travers la digue par des personnes intéressées à l'établissement d'un passage pour les saumons. A la suite de cette entreprise, on observa que les saumons s'efforcèrent de remonter la rivière par l'ouverture ainsi ménagée sans être toutefois capable d'y réussir.

On effectua le levé topographique des lieux en vue de l'établissement d'un passage destiné à favoriser l'ascension de ces salmonidés.

*Rivière Hammond, comté de Saint-Jean.*—On a effectué l'inspection d'une digue dans cette rivière, digue qui, prétendait-on, faisait obstacle à l'ascension des saumons. La digue qui, à l'origine, avait été construite pour faciliter le flottage du bois, ne servait plus et les vannes en étaient ouvertes. Comme l'ascension par les vannes n'exigeait qu'un saut de deux pieds environ, on ne jugea pas nécessaire de prendre des mesures particulières pour y parfaire les conditions. Les constatations établies ultérieurement servirent à confirmer le bien-fondé de cette décision, car on put constater la présence de saumons en amont de la digue.

*Lac Skiff, comté de York.*—Un examen et un levé topographique des lieux furent exécutés au débouché de ce lac à la recherche de faits et de données relatifs au posage de grilles à cet endroit en vue de prévenir la descente des saumons des lacs, dans le débouché d'où alléguait-on, il leur était impossible de s'échapper pour rentrer dans le lac.

*Rivière Aroostook, comté de Victoria.*—L'Aroostook, affluent du fleuve Saint-Jean, est une rivière dont le cours est pratiquement limité à l'État du

Maine. La Compagnie d'Energie électrique d'Aroostook exploite une grande digue hydroélectrique à une faible distance en amont du confluent. S'il est vrai que le gouvernement canadien n'est pas intéressé à l'aménagement de cette rivière puisque tous les saumons qui la remontent le font au bénéfice des pêcheurs-amateurs de l'Etat du Maine, il n'en est pas de même de l'administration dudit Etat a insisté pour que des mesures soient prises pour y favoriser la montée de ces salmonidés. A la demande du commissaire des Chasses et des Pêches du Maine, une inspection de la digue fut entreprise de concert avec certains fonctionnaires de son département. Il est résulté de la conférence qui eut lieu à la suite de cette inspection que le département des Pêches de cet Etat consentit à y assurer l'existence d'un passage à poissons et à conclure un accord à cet effet avec les autorités de la société d'Energie électrique.

#### MANITOBA

Les nombreuses explorations de rivières effectuées les années précédentes servirent de base à l'exécution de plans d'échelles à poissons conformes à la condition de plusieurs digues, plans qui furent fournis aux exploitants des digues pour la réalisation des entreprises jugées nécessaires.

Pendant l'année, des échelles à poissons furent érigées dans les localités suivantes par les sociétés ci-dessous énumérées:—

Rivière Whitemud, à Gladstone, Chemins de fer Pacifique-Canadien.

Rivière Whitemud, à Westbourne, Chemins de fer Pacifique-Canadien.

Rivière Ochre, à Ochre, Chemins de fer de l'Etat.

Rivière Vermillon, à Dauphin, Chemins de Fer de l'Etat.

Crique Pipestone, à Bellevue, Chemins de fer de l'Etat.

#### SASKATCHEWAN

Des plans furent dressés et des échelles à poissons furent érigées dans cette province pendant l'année courante, tel que ci-après énuméré:—

Rivière Qu'Appelle à Craven, ministère des Travaux publics.

Gravelbourg, Chemins de fer de l'Etat.

#### ALBERTA

Pendant l'année on a dressé les plans d'une échelle à poissons qui fut construite dans la digue de la rivière Vermillon par les chemins de fer de l'Etat.

#### COLOMBIE-BRITANNIQUE

Crique Marble, île Vancouver.—On avait signalé l'existence d'un amoncellement ou entassement de troncs d'arbres, de racines, de souches et de branchages s'étendant sur cent cinquante pieds du lit fluvial et atteignant une hauteur de vingt pieds à l'intérieur des berges de la gorge. Tous les matériaux au-dessus du niveau de l'eau furent réduits en fragments à l'aide d'explosifs et on s'attendait qu'ainsi traités ils seraient charriés jusqu'à la mer. Plus tard on s'aperçut que certains troncs d'arbres immergés dont on n'avait pu opérer l'enlèvement dans le temps étaient remontés à la surface et qu'ils s'étaient réimobilisés dans un passage étroit du cours d'eau, en retenant tous les matériaux emportés par le courant. On est présentement à exécuter la démolition de ce nouveau barrage de façon à assurer l'efficacité de l'entreprise fondamentale. L'enlèvement de ce barrage s'est effectué sous la surveillance des ingénieurs au coût de \$1,676.55.

Un certain nombre d'obstructions peu importantes furent aussi démolies sous la surveillance directe du garde-pêche ou du garde-pêche adjoint. En voici la nomenclature:—

Crique Owen.....	au coût de	\$25 35
Rivière Capilano.....	" "	4 00
Crique Two-Mile.....	" "	12 47
Bras de rivière Oke-over.....	" "	12 00
Rivière Koeye.....	" "	25 87
Goldstream.....	" "	96 40
Crique Owes-Sit-Sa.....	" "	22 00
Rivière Nicoméki.....	" "	53 40
Rivière Serpentine.....	" "	28 75
Rivière Wakefield.....	" "	20 00
Rivière Fisherman.....	" "	140 00
Criques Ruby, Bear and Lee.....	" "	100 00
Crique Village-Bay.....	" "	11 12
Rivière Isolem.....	" "	27 80
Crique de l'Est.....	" "	35 55
Crique Black.....	" "	15 90
Crique Sauch-en-Auch.....	" "	47 36
Crique Bust.....	" "	7 00
Crique 103.....	" "	6 85
Rivière Kaprino.....	" "	28 00
Rivière Johnson.....	" "	29 75
Crique Nimpkish.....	" "	19 20
Lac Fish.....	" "	35 50
Chutes Shuswap.....	" "	8 10

*Rivière Stamp, île Vancouver.*—Une échelle à poissons fut érigée aux chutes Stamp sous la surveillance directe du personnel de génie, au coût de \$7,015.58. Ce travail consista dans l'extraction de 648 verges cubes de roc massif et dans l'exécution d'un ouvrage en maçonnerie qui nécessita l'emploi de 91 verges cubes de béton. En raison de la crue des eaux, la réalisation de cette entreprise ne s'est opérée qu'aux prix de grandes difficultés et l'achèvement en fut retardé jusque dans la dernière partie de septembre alors que le contingent principal des saumons sockeye migrateurs était déjà passé. Les saumons qui apparurent après le parachèvement des travaux franchirent l'échelle sans difficulté. Ce dispositif servira à remédier à la situation à un endroit où le passage des poissons dut s'opérer à la main dans le passé.

*Fleuve Fraser, chutes du pont Bridge.*—Un passage à poissons fut entièrement pratiqué dans le roc vif, sous la surveillance des ingénieurs, au coût de \$643.17. En raison du grand écart du débit des eaux dans les gorges et rétrécissements du fleuve Fraser, ces échelles à poissons ne sont utiles qu'à l'époque de la crue et de l'étiage dans le fleuve Fraser. Cette dernière échelle à poissons fut construite pour servir durant les périodes d'étiage qui furent brèves l'année dernière. Les conditions propres à l'étiage ont été sensiblement améliorées par cette échelle à poissons.

*Lac Nicola.*—Un passage à poissons de trente-six pieds de longueur par six pieds de largeur fut ménagé dans la digue construite pendant l'année au débouché du lac Nicola, près du bourg de Nicola, C.A., et a permis aux saumons de passer sans difficulté.

*Hell's Gate, fleuve Fraser.*—En raison du fait que les saumons furent incapables, à certains niveaux de l'eau, de franchir les rapides et cataractes de Hell's Gate, une commission d'ingénieurs représentant le ministère des Travaux publics, le service des Forces motrices et des Réclamations, le ministère provincial des Pêche et le ministère fédéral des Pêches, fut constituée en vue de l'exécution d'investigations et de recherches visant au relèvement des conditions à cet endroit.

On a dressé des levés topographiques et hydrographiques complets de la gorge de Hell's Gate. A cette fin des stations furent établies en vue de recueillir toutes les données possibles sur la vitesse du courant et le niveau de l'eau en amont et en aval de la cataracte et de mettre les intéressés à même de se former une idée nette du régime des eaux en ce lieu. Les frais afférents à ces recherches, encore en voie de réalisation, se sont chiffrés jusqu'ici à \$2,166.55. Le personnel du génie y a consacré une part importante de son temps.

*Echelle à poissons de la rivière Baker.*—Ce plan qui comporte l'installation d'un appareil de levage destiné à faire franchir aux saumons une digue d'environ deux cent soixante-cinq pieds, sise dans la rivière Baker, Etat de Washington, fut étudié avec soin et on s'est efforcé de recueillir à ce sujet toutes les données possibles.

*Rivière Buckley (Gorge Hagwelogat).*—Une inspection y fut faite et un rapport rédigé quant aux possibilités qu'il y a de porter atteinte au régime hydrographique de la rivière par la construction de nouvelles butées ou culées de ponts.

*Rivière Puntledge.*—On y a fait l'inspection des obstructions et on a fourni des conseils et des enseignements concernant la reconstruction de l'échelle à poissons propre à la digue-réservoir de la Canadian Collieries (Dunsmuir).

*Lac Prospect.*—On a effectué l'inspection de l'échelle à poissons.

En ce qui a trait à la pisciculture, on a accompli les travaux suivants:—

#### NOUVELLE-ÉCOSSE

*Piscifactory de Yarmouth.*—On a exécuté un examen soigné d'un certain nombre des cours d'eau du comté de Yarmouth en vue de faire choix d'une emplacement pour une piscifactory de saumon et de truite. Ce travail comporta aussi le levé hydrographique de cette rivière en vue de préciser les divers stades de son débit et de son niveau. L'emplacement choisi par le département au débouché du lac Georges fut arpenté pour en assurer la superficie et y préciser les droits à la jouissance de la grève et du rivage.

*Piscifactory d'Antigonish.*—On a effectué un arpentage complet d'un emplacement destiné à l'érection d'une station piscicole pour saumon et truite à Fraser's Mills sur la rivière du Sud, ce lieu ayant été choisi par le département, après mise à l'écart de maints autres endroits.

*Piscifactory de Windsor.*—Comme les eaux du cours d'eau qui alimente la station alevinale de Windsor sont souillées par les détritiques en provenance de l'exploitation d'un gisement de gypse, il fut jugé nécessaire de se mettre à la recherche d'un nouvel emplacement. Plusieurs cours d'eau furent explorés en vue de s'assurer s'ils convenaient ou non à des fins de pisciculture.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK

*Piscifactory de Florenceville.*—Les plans et devis furent dressés et l'entreprise accordée pour la construction d'une piscifactory de truite et de saumon à la crique White-Marsh près de Florenceville, N.-B. L'entreprise comporte la construction d'un bâtiment de quatre-vingt-neuf pieds dix pouces de longueur par vingt-trois pieds de largeur aussi bien que d'un autre immeuble, comportant garage et frigorifique, de trente-deux pieds de longueur par dix-huit pieds de largeur.

Le bâtiment principal comporte un corps d'habitation de six pièces pour le surintendant à l'une des extrémités, ainsi que deux chambres et un local destiné à servir de bureau à l'autre extrémité. La chambre d'incubation est de cinquante-trois pieds de longueur. C'est un simple rez-de-chaussée, éclairé par les côtés et par le toit. Le matériel d'exploitation comprend trente auges d'incubation, modèles, de seize pieds de longueur. Le sol de la piscifactory est en béton. A même cette assise de béton on a ménagé des réservoirs de douze pieds de longueur, par deux pieds deux pouces de largeur et un pied de profondeur. Deux de ces réservoirs furent établis sous chaque groupe d'auges d'incubation. Ces réservoirs serviront à recueillir l'excès de l'eau dans les auges d'incubation et sont surtout destinés à prévenir tout encombrement de travail pendant la période d'incubation.

Le corps d'habitation est chauffé par une fournaise à air chaud et est pourvu d'un système de plomberie sanitaire alimenté d'eau par une pompe automatique actionnée à l'électricité qui l'extrait d'un puits. Les eaux de vidange sont acheminées dans une fosse septique. Tous les bâtiments sont éclairés à l'électricité.

Le deuxième bâtiment comporte un garage avec espace pour deux chars ou camions automobiles et une chambre frigorifique pour la conservation des aliments destinés aux alevins et un magasin au-dessous.

La provision d'eau est assurée à l'établissement à l'aide d'un réservoir formé par la création d'une chaussée avec mur de fondation en béton, vannes de vidange et vannes d'alimentation, la digue mesurant environ cent cinquante pieds de longueur par douze pieds de hauteur aux vannes. L'eau est amenée à la piscifactory par une conduite de six pouces de diamètre confectionnée de douves en bois assemblées par du fil de fer et aux bassins d'alevinage par un tuyau semblable de dix pouces.

Il y a huit bassins d'alevinage de cent vingt-six pieds de longueur chacun par cinq pieds de largeur et quatre pieds de profondeur avec murs latéraux en béton et fonds de gravier. Chaque bassin est alimenté séparément. Vu la tardiveté de la saison, il n'y eut que cinq de ces bassins d'achevés, mais à l'emplacement des autres les travaux d'excavation et d'aménagement sont déjà terminés.

La construction de la digue et l'établissement des bassins d'alevinage furent accomplis par des journaliers sous la surveillance directe des ingénieurs.

*Piscifactory de Saint-Jean.*—A cette piscifactory, on a multiplié et facilité l'exécution des opérations alevinales par la création de quatorze bassins de diverses longueurs en rapport avec la nature et le relief du sol. La longueur totale de ces bassins est de deux mille cent vingt-huit pieds. Les bassins sont tous de quatre pieds de largeur avec murs latéraux en béton et fonds de gravier. L'eau provient du réservoir de la rivière Little et est amenée à l'établissement par une conduite de huit pouces confectionnée de douves en bois; il en dérive aussi d'une grande source à partir de laquelle on a aussi posé un tuyau de huit pouces. L'eau en provenance de ces deux réserves est acheminée vers un grand réservoir en béton où elle est mélangée dans les proportions voulues, opération qui sert à régler dans une certaine mesure sa température avant son introduction dans l'auge d'alimentation des bassins. Les bassins sont disposés de façon que chacun peut être approvisionné séparément par l'auge d'alimentation. Ou si on le désire on peut établir un mouvement de circulation d'eau entre deux ou trois bassins et même davantage.

L'ensemble des bassins est entouré d'une clôture grillagée de trois pieds de hauteur, surmontée d'une bande de douze pouces en fer galvanisé à surface polie pour empêcher l'approche des visons.

L'électricité, étant devenue disponible pendant l'année, les bâtiments y compris le corps d'habitation, la pisciculture et le garage furent pourvus d'une installation électrique. On a aussi installé plusieurs lampes dans le voisinage des bassins, lampes commandées par des commutateurs posés dans le corps d'habitation comme mesure de protection contre le braconnage.

La fournaise à air chaud fut réparée et on a renouvelé l'indicateur-compteur de chaleur ainsi que le tuyau de chauffage.

*Pisciculture de Ristigouche.*—On a effectué de grandes réparations à cet établissement, y compris le renouvellement d'une moitié du plancher de la pisciculture et des bardeaux du pan nord de la toiture, la réfection des fondations, et l'aménagement d'une pièce en cabinet d'aisances sanitaire dans l'habitation du surintendant. Les toits de plusieurs des dépendances furent recouverts en bardeaux et des réparations effectuées au système de distribution d'eau de la pisciculture.

#### ALBERTA

*Pisciculture du Petit-Lac-des-Esclaves, Alberta.*—Une exploration embrassant la superficie toute entière de cette nappe d'eau fut effectuée en vue de faire choix d'un emplacement pour l'édification d'une pisciculture pour poisson blanc au Petit-Lac-des-Esclaves. L'emplacement finalement déclaré le plus propice aux opérations alevinales est situé sur les berges de la crique Canyon, rive méridionale du lac, à environ dix-huit milles de son extrémité inférieure. Le lac est très peu profond sur ses bords et il donne lieu à des charriages extrêmement importants de glaces flottantes à l'époque du dégel, au printemps. Dans le choix d'un emplacement, il fallut se mettre à la recherche d'un lieu à proximité d'une réserve d'eau dont la qualité répondit aux besoins d'une station piscicole, et où la prise d'eau fût à l'abri des glaces flottantes.

L'entreprise relative à la construction d'une pisciculture fut accordée en l'automne de l'année. Le corps principal de l'établissement a soixante-dix pieds de longueur par quarante pieds de largeur. La station est pourvue de huit cent quatre-vingt-huit bœux d'incubation d'une contenance de cent trente millions d'œufs de poisson blanc.

Le rez-de-chaussée comporte la chambre d'incubation et la chambre des machines, cependant que le premier étage sert de lieu d'habitation au surintendant et à son personnel qui s'en partagent l'espace, à raison d'un appartement de six pièces pour l'usage du premier et de sept chambres pour la commodité du dernier.

Des plans et devis furent dressés pour la construction d'un quai de quatre cents pieds de longueur devenu nécessaire pour l'accostage, l'amarrage des barques et la sauvegarde du tuyau de prise d'eau.

Les travaux relatifs à cet établissement ne seront pas parachevés avant l'automne prochain.

*Pisciculture du Parc des Lacs Waterton, Alberta.*—Une inspection embrassant un certain nombre de cours d'eau de l'Alberta méridional fut effectuée en vue du choix d'un emplacement pour une pisciculture de truite. Le lieu finalement choisi est situé dans les limites du Parc des Lacs Waterton. On y a accordé un contrat pour la construction d'une pisciculture de quarante-quatre pieds de longueur par vingt-quatre pieds de largeur et d'une maison d'habitation pour l'usage du surintendant. Cette habitation mesure trente-deux pieds six pouces de longueur par vingt-deux pieds six pouces de largeur.

La pisciculture est divisée en deux locaux, un de trente-et-un pieds par vingt-trois qui est la chambre d'incubation et l'autre de vingt-trois pieds par douze aménagée en garage pour le camion de la pisciculture.

La chambre d'incubation renferme quinze auges d'incubation de seize pieds de longueur et six réservoirs en béton à même le sol maçonné, deux au-dessous de chaque groupes d'auges d'incubation, de deux pieds de largeur par quatorze pieds de longueur chacun. En prévision de l'accroissement des opérations alevinales on a rendu le garage susceptible d'être converti en une autre chambre d'incubation. L'eau est obtenue par gravité à l'aide d'une conduite de huit pouces confectionnée de douves en bois et provient de la crique Spring où on a élevé une petite digue en béton pour y créer un réservoir.

La maison d'habitation est pourvue d'une plomberie sanitaire alimentée par l'eau provenant de la crique Spring. Les eaux de vidange sont acheminées dans un puisard. Le chauffage est assuré par une fournaise à air chaud.

*Piscifactory subsidiaire du Parc Jasper, Alberta.*—On a aménagé en piscifactory subsidiaire une grande hutte de dix-neuf pieds de longueur par quinze pieds de largeur. Ce bâtiment était jadis occupé par un des gardiens du parc. Dix auges d'incubation y furent installés avec les autres objets du matériel d'exploitation. La contenance des récipients est de deux cent cinquante mille œufs de truite.

#### COLOMBIE BRITANNIQUE

*Piscifactory de Nelson, C.B.*—On a trouvé au sous-sol de la salle ou dépôt d'armes de Nelson un local mieux approprié pour les auges et le matériel d'exploitation de cette piscifactory. C'est là qu'est maintenant la station alevinale.

*Piscifactory de Summerland, C.B.*—Un bâtiment en béton de trente pieds de longueur par seize pieds et demi de largeur fut acheté à la municipalité de Summerland pour l'établissement d'une petite piscifactory au lac Okanagan. L'approvisionnement d'eau de la station dérive des sources exploitées par la municipalité.

Le plancher de l'immeuble fut refait et la station fut pourvue de cinquante-deux bœux et de huit auges d'incubation pour œufs de truite, de quatorze pieds de longueur chacun.

Au sous-sol, on a installé un réservoir pour les alevins de poisson blanc, de vingt pieds de longueur par quatre pieds de largeur et deux réservoirs pour les alevins de truite, de vingt pieds chacun de longueur par trois pieds de largeur. L'éclairage du bâtiment se fait à l'électricité.

*Piscifactory du lac Stuart, C.B.*—Les pièces de charpente des fondations et des murs pourries ou avariées furent remplacées par du bon bois de construction. Le travail fut accompli sous la surveillance du personnel de génie avec l'aide d'ouvriers locaux.

*Piscifactory du lac François, C.B.*—Un levé topographique des lieux fut dressé par le service du génie en vue d'établir le coût approximatif d'une piscifactory à cet endroit. Un petit bâtiment en bois non équarri fut construit sur la rivière Nadina qui se décharge dans le lac François, en vue d'abriter les personnes chargées de l'expédition et de l'immersion des œufs dans cette région.

*Piscifactory de Lakelse, C.B.*—On y a érigé un nouveau hangar pour abriter le nouveau bateau piscicole qui est beaucoup plus long et lourd que celui qu'il a remplacé.

En ce qui concerne les stations de biologie, les travaux suivants furent exécutés:—

*Laboratoire de biologie marine, passage de l'Est, comté d'Halifax.*—A la suite de la décision prise par le département d'ériger ce laboratoire, on se mit à la recherche d'un emplacement qui fut arpenté et plus tard acheté par les auto-

rités gouvernementales. Un certain nombre d'entretiens eurent lieu avec le Docteur A. G. Huntsman, directeur de la Station d'Expérimentations et d'Essais, à la suite desquels les plans et devis du laboratoire furent dressés. Le bâtiment mesure soixante-quinze pieds de longueur par trente-deux pieds six pouces de largeur. Il comporte un sous-sol surmonté d'un plancher, un grenier servant de réserve ou de magasins, des réservoirs, etc. Les fondations sont en béton et les murs en tuiles creuses revêtues de briques. Le sous-sol a un plancher en béton et est subdivisé en plusieurs chambres servant de laboratoires, de salle d'expérimentations et d'étude et de chambre des machines.

Le plancher du rez-de-chaussée est en béton armé et est supporté par des piliers. Le rez-de-chaussée se subdivise en plusieurs laboratoires, en une salle commune et en un bureau.

Le bâtiment est pourvu d'une plomberie sanitaire et d'une installation électrique avec prises de courants dans les laboratoires.

Sous la rubrique "Ouvrages divers" se classent les travaux de bureau relatifs au génie, qui comprennent la confection de nombre de plans se rapportant aux divers objets du matériel d'exploitation et de cartes de pêche et la rédaction de divers rapports.

Le personnel du génie a surveillé la construction de massifs ou piles destinés à supporter les marques de limites de pêche à Big-Qualicum, Little-Qualicum et à Oyster, Colombie britannique.

## APPENDICE N° 5

## PÊCHERIES

## RELEVÉ FINANCIER, 1927-28

Chapitres n°	Services	Crédits		Dépenses	
		\$	c.	\$	c.
246	{ Salaires et débours des surveillants de pêche....	\$	428,520 33		
	{ Service de surveillance des pêcheries.....		275,182 60		
	{ Service de sauvegarde des pêcheries.....		196,613 18		
		910,000 00		900,316 11	
247	Construction d'échelles à poisson et curage des rivières.....	20,000 00		14 319 06	
248	Frais judiciaires et casuels.....	5,000 00		4,006 17	
249 et 505	Sauvegarde et expansion des pêches maritimes.....	130,000 00		129,878 91	
250	Service de renseignements relatifs aux pêches.....	1,000 00		561 57	
251	Inspection des conserves de poisson et du poisson saumuré....	28,000 00		24,894 85	
252	Pisciculture.....	410,000 00		349,141 63	
253 et 506	Commission internationale du flétan.....	28,500 00		31,652 54	
254	Office de Biologie marine.....	138,000 00		138,000 00	
337	Allocation à la veuve de feu F. Askew.....	2,000 00		2,000 00	
		1,670,500 00		1,594,770 84	
17 et 436	Appointements afférents au gouvernement civil.....	107,220 00		93,617 81	
17 et 436	Dépenses imprévues.....	28,500 00		27,795 77	
Statutaire	Primes de pêche.....	160,000 00		158,375 80	
		1,966,220 00		1,874,560 22	
535	En prévision d'augmentations des traitements afférents au service civil, intérieur et extérieur.....			19,449 92	
	Gratifications.....			350 00	
	Caisse des pensions n° 5 (Loi 1924).....			1 82	
				1,894,361 96	

## RELEVÉ DES RECETTES PERÇUES PAR PROVINCE PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1927-28

Désignations	Totaux	Compte général	Nouvelle-Écosse	Ile du Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie britannique	Yukon
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Recettes afférentes aux pêches.....	119,150 59		10,517 75	2,887 75	11,062 50		22,434 00	5,750 25	18,364 50	47,628 84	505 00
Amendes et confiscations (Loi des Pêcheries).....	11,382 36		984 80	773 80	1,319 60		1,209 67	508 79	970 73	5,554 97	
Amendes et confiscations (Loi de l'Inspection des Poissons).....	51 00		10 00	40 00	1 00						
Licences <i>modus vivendi</i> .....	186 00									186 00	
Recettes casuelles.....	8,877 09	6,961 48	243 70	64 73	110 25	96 30	69 45		1,331 18		
Recettes afférentes à la pisciculture.....	196 55		2 00		170 15		8 00	15 20		1 20	
Traité relatif à la chasse pélagique des phoques.....	95,014 07	95,014 07									
Primes sur le change.....	14 25	8 25								6 00	
	234,871 91	101,983 80	11,758 25	3,766 28	12,663 50	96 30	23,781 12	6,274 24	20,666 41	53,377 01	505 00
Remise d'amendes perçues avant 1927-28	7 00										
Remise d'amendes perçues avant 1927-28	10 00										
	234,854 91										

DÉPENSES, 1927-1928  
RELEVÉ DÉTAILLÉ RELATIF AUX TRAITEMENTS, SALAIRES ET DÉBOURS DES SURVEILLANTS DE PÊCHE

Provinces	Inspecteurs et gardes-pêche		Allocations			Essence et huile	Gardes-pêche adjoints		Divers	Totaux
	Salaires	Déb.	Autos	Bateaux	Chevaux		Gages	Dépenses		
<i>Nouvelle-Ecosse—</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Compte général.....	12,526 64	1,425 13							1,211 85	15,163 62
<i>Nouvelle-Ecosse—</i>										
Arrondissement n° 1.....	15,240 00	2,746 43	3,200 00	750 00		115 33	13,148 83	45 67	143 84	35,390 10
Arrondissement n° 2.....	18,385 43	4,607 58	4,096 76	400 00		180 28	8,436 11	1,143 28	143 28	37,392 72
Arrondissement n° 3.....	19,455 00	4,577 62	4,000 00		300 00		9,990 62	74 94	148 58	38,546 76
Ecole de Halifax.....		30 50								30 50
	65,607 07	13,387 26	11,296 76	1,150 00	300 00	295 61	31,575 56	1,263 89	1,647 55	126,523 70
<i>Ile du Prince Edouard—</i>										
Arrondissement n° 1.....	9,332 76	2,102 47	1,200 00				1,575 71	7 20	221 73	14,439 87
Arrondissement n° 2.....	1,485 00	521 95		112 50		63 25	273 00		81 90	2,537 60
	10,817 76	2,624 42	1,200 00	112 50		63 25	1,848 71	7 20	303 63	16,977 47
<i>Nouveau-Brunswick—</i>										
Arrondissement n° 1.....	10,937 90	1,658 40	1,500 00	300 00		187 57	3,675 00	82 53	150 16	18,461 56
Arrondissement n° 2.....	16,561 13	3,181 19	2,609 68	922 38		888 10	15,224 85	680 97	761 05	40,829 35
Arrondissement n° 3.....	9,226 62	1,549 33	700 00	168 75	75 00	150 52	12,877 13		78 89	24,826 24
	36,725 65	6,388 92	4,809 68	1,391 13	75 00	1,226 19	31,776 98	763 50	990 10	84,147 15
<i>Québec.....</i>		53 25							91 59	144 84
<i>Manitoba.....</i>	9,585 00	4,212 02		525 00	875 00	422 77	2,800 15	2,633 55	81 87	21,135 36
<i>Saskatchewan.....</i>	10,710 48	4,120 60	225 00	225 00	1,000 00		1,098 75	2,137 10	76 79	19,593 72
<i>Alberta.....</i>	10,987 50	4,690 48	225 00	300 00	450 00	311 81	2,359 00	1,993 42	758 55	22,075 76
<i>Colombie britannique—</i>										
Compte général.....	19,836 32	2,083 98							4,424 43	26,344 73
<i>Colombie britannique—</i>										
Arrondissement n° 1.....	10,865 01	8,309 31					12,087 42	7,734 87	911 52	39,908 13
Arrondissement n° 2.....	13,455 74	4,176 32					8,506 49	757 67	3,895 66	30,791 88
Arrondissement n° 3.....	15,090 00	7,921 27					3,757 20	785 15	533 71	28,087 33
	59,247 07	22,490 88					24,351 11	9,277 69	9,765 32	125,132 07
Compte général.....									12,790 26	12,790 26

## SOMMAIRE

Provinces	Inspecteurs et gardes-pêche		Allocations			Essence et huile	Garde-pêche adjoints		Divers	Totaux
	Salaires	Déb.	Autos	Bateaux	Chevaux		Gages	Dépenses		
Nouvelle-Ecosse.....	65,607 07	13,387 26	11,206 76	1,150 00	300 00	295 61	31,575 56	1,263 89	1,647 55	126,523 70
Ile du Prince Edouard.....	10,817 76	2,624 42	1,200 00	112 50	.....	63 25	1,848 71	7 20	303 63	16,977 47
Nouveau-Brunswick.....	36,725 65	6,388 92	4,809 68	1,391 13	75 00	1,226 19	31,776 98	763 50	990 10	84,147 15
Québec.....	.....	53 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	91 59	144 84
Manitoba.....	9,585 00	4,212 02	.....	525 00	875 00	422 77	2,800 15	2,633 55	81 87	21,135 36
Saskatchewan.....	10,710 48	4,120 60	225 00	225 00	1,000 00	.....	1,008 75	2,137 10	76 79	19,593 72
Alberta.....	10,987 50	4,690 48	225 00	300 00	450 00	311 81	2,359 00	1,993 42	758 55	22,075 76
Colombie britannique.....	59,247 07	22,490 88	.....	.....	.....	.....	24,351 11	9,277 69	9,765 32	125,132 07
Compte général.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,790 26	12,790 26
	203,680 53	57,967 83	17,756 44	3,703 63	2,700 00	2,319 63	95,810 26	18,076 35	26,505 66	428,520 33

DÉPENSES, 1927-1928  
RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

Comptes	Feuilles d'embar- gement	Pension et provisions de bouche	Combustible	Réparations		Matériel et approvisionnements			Habille- ment	Divers	—	Totaux
				Coques	Machines	Machines	Pont	Commis aux vivres				
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Nouvelle-Ecosse—</i>												
Compte général.....										10 00	10 00	
"F.P. No. 1".....	2,343 03	24 90	363 02	198 81	232 96	120 89	127 09	54 23	8 82	27 73	3,501 48	
"McCull".....	3,730 71	2 60	602 20	250 48	73 49	480 99	85 95	169 94	29 61	168 54	5,594 51	
"Lula T" (affrété).....	478 06		68 03			87 13				1,431 61	2,064 83	
	6,551 80	27 50	1,033 25	449 29	306 45	689 01	213 04	224 17	38 43	1,637 88		11,170 82
<i>Nouveau Brunswick—</i>												
"Phalarope".....	4,015 00		911 53	61 59	421 64	236 24	26 41	26 59	8 82	30 96	5,738 78	
"Seal".....										560 00	560 00	
"Lloyd Geo." (affrété).....	645 00									182 00	827 00	
"Pontiac" (affrété).....	432 00	123 99	24 16							760 00	1,340 15	
"Shannon" (affrété).....	2,300 00		413 45							364 47	3,077 92	
	7,392 00	123 99	1,349 14	61 59	421 64	236 24	26 41	26 59	8 82	1,897 43		11,543 85
<i>Ile du Prince Edouard—</i>												
"Richmond".....	1,092 70		169 81		12 00	126 28		7 00		60 54	1,468 33	
"Cock of North" (affrété).....	309 68									125 00	434 68	
"Dora" (affrété).....	600 00									250 00	850 00	
"Gander" (affrété).....	445 17									275 00	720 17	
"Leona" (affrété).....	464 52									275 00	739 52	
"Lucy" (affrété).....	900 00									550 00	1,450 00	
"Mary" (affrété).....	600 00									250 00	850 00	
"Olive" (affrété).....	709 68									296 20	1,005 88	
"White Star" (affrété).....	296 78									125 00	421 78	
	5,418 53		169 81		12 00	126 28		7 00		2,206 74		7,940 36
<i>Manitoba—</i>												
"Bradbury".....	7,219 16	2,297 66	4,019 57	Cr. 73 59	Cr. 33 98	1,039 58	510 19	212 76	297 95	133 61		15,623 11
<i>Colombie britannique—</i>												
Compte général.....	2,861 21	68 59	55 88	9 45	311 95	104 17	9 00		7 22	39,040 79		42,468 26
Entrepôt de l'île Poplar.....	1,140 00		113 90	95 05	45 16	100 52	22 60	74 93	12 80	477 07		2,082 03
<i>Navires du département, arrondisse- ment n° 1—</i>												
"Elkhorn".....	3,420 00		550 10	7 80	61 49	5 91	5 50	18 75	15 00	28 29	4,112 84	
"Foam Crest".....	4,500 00		340 65	16 63	204 85	10 97	41 22	46 00	13 47	40 07	5,213 86	
"Humming Bird".....			2 00		33 25						35 25	
"Merry Sea".....	4,500 00	455 70	136 50	22 32	132 67	203 86	21 21	63 48	11 66	221 66	5,769 06	

"Salmo"			3 15		0 50		10 50				14 15	
"Swan Tail"	4,488 00		595 18	37 41	108 14	7 87	9 31	34 14	18 09	56 13	5,354 27	
"Vedder River"	3,420 00		305 00	1 00	53 13	15 02	7 64	13 00	15 87	32 25	3,862 91	24,362 34
<b>Arrondissement n° 2—</b>												
"Babine No. 1"	700 00		94 20	5 20	5 29	28 91		6 32		97 40	937 32	
"Babine No. 2"	700 00		94 20		5 60	34 18		7 88		20 00	861 86	
"Beldis"			39 00			20 00				204 42	263 42	
"Bonilla Rock"	2,191 12	3 85	845 45	121 25	378 08	202 75	21 82	166 11	0 50	59 43	3,990 36	
"Cloyah"	2,546 56	1 00	636 06	32 50	400 99	329 11	64 50	44 68		64 62	4,120 02	
"Cohoe Bay"					7 77						7 75	
"Hawk Eye"	1,291 94		203 97	24 75	279 35	92 54	14 85	73 90		20 70	2,002 00	
"Heron Wing"	1,989 49		624 83	46 90	368 38	75 01	118 91	56 50		38 34	3,318 36	
"Linnett N."	1,193 55		282 12	19 70	296 00	101 16	23 30	55 88	9 11	4 67	1,985 49	
"Marfish"	5,438 66	1,426 78	1,886 67	587 28	966 11	260 89	250 18	198 89	118 89	153 06	11,287 41	
"Merlin B"					262 86	0 71					263 57	
"Metra"	4,593 26	670 73	1,817 39	73 75	412 93	279 78	102 29	375 25	120 00	68 53	8,513 91	
"Nasago"			39 00			14 00				204 43	257 43	
"Revidis"	2,732 14	281 45	666 00	104 45	371 77	284 84	68 30	65 78		40 19	4,614 92	42,423 82
<b>Arrondissement n° 3—</b>												
"Black Raven"	1,290 32	30 45	439 30	42 22	516 82	367 14	47 87	85 75	22 10	108 31	2,950 28	
"Egret Plume"	1,375 00		297 40	223 81	344 92	65 02	15 16	89 47		202 38	2,813 16	
"Gull Wing"	1,500 00		156 25	222 59	76 44	207 02	26 88	44 27	1 65	82 97	2,318 07	
"Pursepa"	250 00		130 99			15 85		3 88		202 89	603 61	
"Vanidis"	6,480 00	1,366 95	484 96	134 05	502 28	918 65	116 20	452 85	70 48	185 93	10,712 35	19,197 47
<b>Navires affrétés—</b>												
<b>Arrondissement n° 1—</b>												
"Iron Bark"		52 28	51 25			8 40				111 05	222 98	
"Jean No. 2"	437 41		67 51			16 48				141 50	662 90	
"Mary"	823 23		57 81			11 13		1 60		415 60	1,309 37	
"Minota"	360 00		79 69			15 09				93 00	547 78	
"W.C.T."	1,100 00		44 43			6 48	6 57			374 90	1,532 38	4,275 41
<b>Arrondissement n° 2—</b>												
"Amy S"	787 50		314 62			76 15		4 64		927 00	2,109 91	
"Argo"	346 19		56 96			13 28				429 00	845 43	
"Bee"	387 17		34 04							412 00	833 21	
"Dallas Ford"	414 29		161 24			16 96		3 20		549 10	1,144 79	
"Double A"	1,023 39		234 34			17 55		1 52		973 00	2,249 80	
"Ecoba"	460 00		172 79			37 68		1 96		732 00	1,404 43	
"Elida"	1,001 62		244 65			55 71				1,088 00	2,389 98	
"Fisher"	751 00		119 51			30 53		5 97		648 00	1,555 01	
"Flying Spur"	877 10		293 73			83 82		3 04		1,152 60	2,410 29	
"Full Moon"	928 46	1 50	428 44			23 13				1,305 00	2,686 53	
"Grizzly"			9 12								9 12	
"Irene R"	791 67		85 24			11 58				660 00	1,548 49	
"Ironsides"										0 75	0 75	
"Kiki"	939 92		148 42			29 16		3 04		1,280 00	2,400 54	

DÉPENSES, 1927-1928  
RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES—suite

Comptes	Feuilles d'émargement	Pension et provisions de bouche	Combustible	Réparations		Matériel et approvisionnements			Habille- ment	Divers	—	Totaux
				Coques	Machines	Machines	Pont	Commis aux vivres				
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<b>Arrondissement n° 2—suite</b>												
"Kitsault".....	765 76		265 62			74 51		1 60		1,000 00		2,107 49
"Leila".....	495 97		174 13			50 37		1 52		612 00		1,333 99
"Melrose".....	638 71		67 97			26 20		3 04		523 50		1,259 42
"Moose".....	765 00		257 01			70 13		3 58		824 00		1,919 72
"Myfawny".....	420 24		109 02			39 44		1 52		600 00		1,170 22
"Nereis".....										350 00		350 00
"Oh Boy".....	787 50		256 86			79 45		5 04		1,070 00		2,198 85
"Omar K".....	667 74		76 34			33 00		3 04		549 00		1,329 12
"Oswego".....	918 88		87 72			16 46		2 46		1,000 00		2,025 52
"Oyashimo".....	1,132 26		161 80			16 81		3 78		1,078 00		2,392 65
"Rose".....	11 50									182 00		173 50
"See Bee".....	1,110 00		553 45			68 03		5 76		1,208 00		2,945 24
"Sea Foam".....	910 64		222 00			22 75		3 12		992 00		2,150 51
"Seminole".....	780 00		170 53			36 21		9 12		954 00		1,949 86
"Sun Beam No. 2.....	1,157 98		409 59		145 75	70 04		5 76		1,581 05		3,370 17
"Velma".....	667 74		116 66			15 57		3 04		549 00		1,352 01
"Venture".....	997 50		230 84			84 14		1 52		1,224 00		2,538 10
"Wabash".....	861 05		553 07			38 35				1,160 00		2,612 47
												54,767 12
<b>Arrondissement n° 3—</b>												
"Albo".....	546 67		81 00			22 00		6 00		167 00		822 67
"Ban Box".....	496 67		89 70			29 00				153 00		768 37
"Betty N".....	493 33		69 35			5 15				152 00		719 83
"C.H.".....	153 33		25 30			5 62				48 00		232 25
"Chartes".....	146 67		29 04			1 85		0 24		45 00		222 80
"Colby".....	1,104 85		226 04			64 48		3 04		1,025 95		2,424 36
"Crab".....	153 33		12 65			3 12				47 50		216 60
"Curlew".....	264 52		88 47			21 41				80 00		454 40
"Daisy".....	496 67		91 70			31 90				186 00		806 27
"Dana".....	106 17		30 59			12 43		1 52		32 00		184 71
"Deep Sea".....	340 32		41 96			17 25				104 00		503 53
"Dorothy N".....	1,200 00		75 91			29 72				588 11		1,893 74
"Dot".....	1,200 00		257 45		1 60	62 50		3 06		316 50		1,841 11
"Dunno".....	433 87		82 45			6 50				184 40		707 22
"Elsie".....	267 85		13 60			2 85		3 20		82 00		366 30
"Esperanza".....	1,145 16		428 04			79 33				553 50		2,209 23
"Esther K".....	806 45		552 22			45 90		11 77		1,902 94		3,384 53
"Ethel".....			118 80			19 20				182 90		320 90

Arrondissement n° 3—suite

"Fisher"	264 52	33 50			6 95	0 70		81 00	386 67		
"Georgia M"								75 00	75 00		
"Gipsy"	156 67	8 97			8 49			48 50	222 63		
"Haslam"	283 87	29 27			13 95			175 00	502 09		
"Iona"	230 00	62 65			16 59			68 00	377 24		
"Johnson"	103 77	16 00			1 85			27 00	148 62		
"Jones"	232 80	29 90			1 75			71 00	335 45		
"Klinekwa"								45 00	45 00		
"Lena"	153 33	13 80			6 24			48 50	221 87		
"Limit"	124 62	9 89			2 08		0 46	38 60	175 65		
"Lively"	106 56	26 61			2 86			35 00	171 03		
"Marfish"	766 67	108 00			8 40		5 07	246 75	1,134 89		
"Maud L"	196 67	27 98			5 11			60 25	290 01		
"M. E. Smith"	1,231 29	199 60			17 75			815 50	2,464 04		
"Ncrthwind"	203 33	13 40			5 80			62 00	284 53		
"Olive"	523 34	54 85			7 47			162 00	747 66		
"Pilling"	383 87	59 20			1 00			118 00	562 07		
"Pontiac"	1,200 00	128 25			19 50			371 00	1,718 75		
"Reliance"	1,580 81	55 13			32 52		4 61	1,528 00	3,199 07		
"Rene"	200 00	17 91						62 00	279 91		
"Repentance"	201 61	170 00			6 50			91 00	569 11		
"Roberts"	101 07	9 89			3 81		0 46	31 00	146 23		
"Roona"	9 68							36 00	45 68		
"Sara S."	277 42	49 45			11 10		6 00	87 00	430 97		
"Sayward No. 1"	440 00	145 20			28 35			137 00	750 55		
"S. & E"	361 83	9 75			5 00			169 80	576 38		
"Sea Dog"	1,000 00	18 40						276 00	1,294 40		
"Sisters"	200 00	19 32			4 68		3 04	62 00	289 04		
"S.O.S."	101 51	6 52			6 10			30 00	143 13		
"Speedwell"	506 67	43 24			7 35			156 00	713 26		
"Stubbs"	493 33	63 00			17 25			154 00	727 58		
"Susie M"	329 C3	104 00			11 60			98 00	542 63		
"Tango"	277 42	47 84			14 20			86 00	425 46		
"Three Flowers"	156 67	42 55			11 47			48 50	259 19		
"T. M. G."	658 06	52 33			4 30			204 50	919 19		
"Wonder No. 2"	156 67	42 55			15 53			48 50	263 25		
"Wonder No. 3"		9 20			1 76				10 96		
	105,789 6	2,435 28	21,197 97	1,829 71	6,292 46	5,707 99	1,006 87	2,007 62	447 16	80,175 78	228,904 46

## SOMMAIRE

Comptes	Feuilles d'émar- gement	Pension et provisions de bouche	Combustible	Réparations		Matériel et approvisionnements			Habille- ment	Divers	—	Totaux
				Coques	Machines	Machines	Pont	Commis aux vivres				
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Nouvelle-Ecosse.....	6,551 80	27 50	1,033 25	449 29	306 45	689 01	213 04	224 17	38 43	1,637 88		11,170 82
Ile du Prince Edouard.....	7,390 00	123 99	1,349 14	61 59	421 64	236 24	26 41	26 59	8 82	1,897 43		11,543 85
Nouveau-Brunswick.....	5,418 53		169 81		12 00	126 28		7 00		2,206 74		7,940 36
Manitoba.....	7,219 16	2,297 66	4,019 57	Cr. 73 39	Cr. 33 98	1,039 58	510 19	212 76	297 95	133 61		15,623 11
Colombie britannique.....	105,789 62	4,359 28	21,197 97	1,829 71	6,292 46	5,707 99	1,006 87	2,097 62	447 16	80,175 78		228,904 46
	132,369 11	6,808 43	27,769 74	2,267 20	6,998 57	7,799 10	1,756 51	2,568 14	792 36	86,051 44		275,182 60

## DÉPENSES 1927-28—RELEVÉ RELATIF AU SERVICE DE POLICE DES PÊCHES

Compte général.....										44 11		44 11
<i>Côte orientale—</i>												
Arleux.....	24,159 53	4,560 55	5,475 88	2,074 38	1,482 25	621 85	1,384 07	630 29	1,302 29	1,044 40		42,735 49
Arras.....	25,473 20	5,141 64	10,706 93	1,768 55	2,192 88	987 64	2,080 30	493 82	1,502 50	1,233 51		51,580 97
	49,632 73	9,702 19	16,182 81	3,842 93	3,675 13	1,609 49	3,464 37	1,124 11	2,804 79	2,277 91		94,316 46
<i>Côte occidentale—</i>												
Compte général.....										11 50		11 50
Givenchy.....	22,044 10	5,306 30	7,226 95	487 91	3,741 44	756 77	308 16	715 60	1,448 61	629 59		42,665 43
Malaspina.....	29,983 92	6,491 09	12,124 87	2,938 83	1,636 66	992 00	1,708 78	1,420 66	1,495 90	782 01		59,575 68
	52,028 02	11,797 39	19,351 82	3,426 74	5,378 10	1,749 67	2,016 94	2,136 26	2,944 57	1,423 10		102,252 61

## SOMMAIRE

Compte général.....										44 11		44 11
Côte orientale.....	49,632 73	9,702 19	16,182 81	3,842 93	3,675 13	1,609 49	3,464 37	1,124 11	2,804 79	2,277 91		94,316 46
Côte occidentale.....	52,028 02	11,797 39	19,351 82	3,426 74	5,378 10	1,749 67	2,016 94	2,136 26	2,944 57	1,423 10		102,252 61
	101,660 75	21,499 58	35,534 63	7,269 67	9,053 23	3,359 16	5,481 31	3,260 37	5,749 36	3,745 12		196,613 18

## RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES AFFÉRENTES À LA PISCICULTURE, 1927-28

Piscifactures	Salaires		Maintien		Totaux par pisciculture		Totaux par province	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Nouvelle-Ecosse</i> .....								28,148 93
Ecole d'Halifax.....			944 10		944 10			
Antigonish.....			25 60		25 60			
Bedford.....	2,390 45		4,323 54		6,713 99			
Lindlof.....			991 47		991 47			
Margaree.....	4,271 61		4,982 24		9,253 85			
Margaree, étang.....	192 00		1,454 18		1,646 18			
Middleton.....	1,440 00		5,141 21		6,581 21			
Windsor.....	1,500 00		92 53		1,592 53			
Yarmouth.....			400 00		400 00			
<i>Ile du Prince-Edouard</i> .....								5,085 20
Kellys, pisciculture.....	2,820 00		2,265 20		5,085 20			
<i>Nouveau-Brunswick</i> .....								102,131 24
Florenceville.....			32,703 52		32,703 52			
Grand Falls.....	2,996 00		2,809 95		5,805 95			
Miramichi.....	3,120 00		3,519 92		6,639 92			
Miramichi, étang.....	90 58		2,604 16		2,694 74			
Nepisquit.....	547 23		871 09		1,418 32			
New Mills, étang.....	852 68		2,918 73		3,771 41			
Restigouche.....	2,313 42		4,500 70		6,814 12			
Sparkle.....	523 51		133 55		657 06			
St. John, pisciculture.....	2,820 00		28,579 23		31,399 23			
St. John, étang.....			9,933 36		9,933 36			
Tobique.....			293 61		293 61			
<i>Ontario</i> .....								25 38
Collingwood.....			25 38		25 38			
<i>Manitoba</i> .....								22,954 22
Dauphin, rivière.....			1,689 01		1,689 01			
Dauphin River, Campement d'alevinage.....			1,919 12		1,919 12			
Gull Harbour.....	1,680 00		5,555 54		7,235 54			
Winnipegosis.....	1,890 00		10,220 55		12,110 55			
<i>Saskatchewan</i> .....								7,792 50
Qu'Appelle.....	2,940 00		4,852 50		7,792 50			
<i>Alberta</i> .....								44,100 92
Compte général.....			14 00		14 00			
Banff.....	3,120 00		3,748 70		6,868 70			
Cold Lake.....			1,225 84		1,225 84			
Jasper Parc.....			1,115 68		1,115 68			
Petit-Lac-des-Esclaves.....	241 50		24,619 09		24,860 59			
Spray, lacs.....			1,459 58		1,459 58			
Waterton Park, pisciculture.....			8,565 53		8,565 53			
<i>Colombie-Britannique</i> .....								112,532 65
Général.....	7,860 00		3,229 78		11,089 78			
Anderson.....	2,058 64		4,797 64		6,856 28			
Babine.....	2,164 86		5,017 75		7,182 61			
Cowichan.....	3,537 50		3,584 55		7,122 05			
Cranbrook, Station d'alevinage.....	468 21		717 55		1,185 76			
Cultus.....	1,039 98		3,779 07		4,819 05			
Gerrard.....	510 97		1,207 41		1,718 38			
Harrison.....	227 75		832 12		1,059 87			
Kennedy.....	2,230 15		4,760 66		6,990 81			
Lloyd's Creek, Station d'alevinage.....	815 64		1,120 52		1,936 16			
Nelson, Station d'alevinage.....	1,924 61		4,652 71		6,577 32			
Pemberton.....	5,017 25		7,968 70		12,985 95			
Pitt.....	1,200 00		4,797 05		5,997 05			
Rivers Inlet.....	2,731 70		9,985 52		12,717 22			
Skeena.....	3,479 36		12,150 22		15,629 58			
Stuart.....	1,454 19		5,064 31		6,518 50			
Summerland.....	185 81		1,960 47		2,146 28			
<i>Compte général</i> .....	5,940 00		20,421 59		26,361 59			26,361 59
			78,595 60		270,546 03			349,141 63

## SOMMAIRE

Piscifactures	Salaires		Maintien		Totaux par piscifacture		Totaux par province	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Nouvelle-Ecosse.....	9,794	06	18,354	87	28,148	93		
Ile du Prince-Edouard.....	2,820	00	2,265	20	5,085	20		
Nouveau-Brunswick.....	13,263	42	88,867	82	102,131	24		
Ontario.....				25 38		25 38		
Manitoba.....	3,570	00	19,334	22	22,954	22		
Saskatchewan.....	2,940	00	4,852	50	7,792	50		
Alberta.....	3,361	50	40,748	42	44,109	92		
Colombie britannique.....	36,906	62	75,626	03	112,532	65		
Compte général.....	5,940	00	20,421	59	26,361	59		
	78,595	60	270,546	03			349,141	63

DÉPENSES 1927-28—RELEVÉ DÉTAILLÉ RELATIF À LA SAUVEGARDE ET  
À L'EXPANSION DES PÊCHERIES MARITIMES

*Imputable au département—*

Compte général.....	\$	4,676	36
Destruction des phoques communs.....		22,088	87
Recherches sur les pétoncles.....			122 06
Transport du poisson.....		18,685	79
Commission royale.....		66,901	70
Recherches sur les saumons.....			415 49
Laboratoire de marine.....		3,896	32
			\$ 116,786 59

*Imputable à l'Office de biologie—*

Atelier de démonstrations.....	\$	11,334	41
Recherches sur les harengs.....			628 03
Homards.....			958 41
Courants du fleuve Fraser.....			171 47
			13,092 32
			\$ 129,878 91

DÉPENSES AFFÉRENTES AUX PÊCHERIES, 1927-1928—SOMMAIRE PAR PROVINCE

Services	Frais généraux	Nouvelle-Écosse	Ile du Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie britannique	Totaux
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Salaires et débours.....	12,790 26	126,523 70	16,977 47	84,147 15	144 84		21,135 36	19,593 72	22,075 76	125,132 07	428,520 33
Service de surveillance des pêcheries.....		11,170 82	7,940 36	11,543 85			15,623 11			228,904 46	275,182 60
Service de police des pêcheries.....	10,588 74	83,493 74	278 09							102,252 61	196,613 18
Pisciculture.....	26,361 59	28,148 93	5,085 20	102,131 24		25 38	22,954 22	7,792 50	44,109 92	112,532 65	349,141 83
Construction des échelles à poisson et curage des rivières.....	3 42	2,105 57		3 60				0 21		12,206 26	14,319 06
Sauvegarde et expansion des pêches maritimes.....	71,578 06	45,243 94	696 15	2,596 79						9,763 97	129,878 91
Service de renseignements des pêches.....	301 05	48 00	92 52	120 00							561 57
Inspection des conserves de poisson et du poisson saumuré.....	51 55	17,914 62	1,215 72	2,028 01	194 93					3,490 02	24,894 85
Commission du flétan.....	31,652 54										31,652 54
Frais judiciaires et casuels.....		261 80		842 79			244 60		360 00	2,296 98	4,006 17
Gratification à la veuve de F. Askew.....		2,000 00									2,000 00
Office de biologie marine.....	138,000 00										138,000 00
Prime à la pêche.....		82,107 00	12,095 45	19,906 80	44,266 55						158,375 80
<b>Totaux.....</b>	<b>291,327 21</b>	<b>399,018 12</b>	<b>44,380 96</b>	<b>223,320 23</b>	<b>44,606 32</b>	<b>25 38</b>	<b>59,957 29</b>	<b>27,386 43</b>	<b>66,545 68</b>	<b>596,579 02</b>	<b>1,753,146 64</b>
Salaires et appoint. du gouvernement civil.....											93,617 81
Dépenses imprévues.....											27,795 77
											1,874,560 22
Augmentations des traitements du Service civil, intérieur et extérieur.....											19,449 92
Gratification.....											350 00
Caisse de pension n° 5.....											1 82
											1,894,361 96

## APPENDICE N° 6

NOMENCLATURE des navires de pêche américains entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale pendant l'année close le 31 décembre 1927.

Désignation des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
					Qtx
A.L. 573.....	5	1	1	Refuge.....	
Akutan.....	46	9	9	Vente de poisson.....	3,260
Alaska.....	18	5	1	Boitte et glace.....	
Alaska.....	57	10	5	Vente de poisson.....	1,400
Albatross.....	40	13	11	Boitte, vente de poisson et glace.....	1,640
Active.....	8	3	1	Vente de poisson.....	
Acton.....	7	2	1	Vente de poisson.....	400
Addington.....	26	6	6	Vente de poisson, boitte et glace.....	1,000
Agnes.....	17	5	1	Boitte et glace.....	
Agnes R.....	6	2	1	Refuge.....	
Alf. E.....	9	4	1	Approvisionnements.....	
Alice B.....	17	5	2	Boitte et glace.....	
Alitak.....	14	5	7	Réparations des machines, boitte et glace.....	
Alken.....	7	3	1	Vente de poisson.....	60
Alki.....	7	3	10	Vente de poisson.....	680
Aloha.....	19	6	12	Vente de poisson, boitte, glace et approvisionnements.....	
Alten.....	43	10	7	Vente de poisson.....	2,620
Altik.....	37	10	1	Vente de poisson.....	440
America.....	25	11	10	Boitte et glace.....	
Angeles.....	28	6	7	Boitte et glace.....	
Anna B.....	5	1	1	Refuge.....	
Anna J.....	22	6	11	Vente de poisson.....	1,640
Antler.....	22	5	9	Débarquement d'un invalide, commandes, boitte et glace.....	
Arcade.....	14	4	9	Boitte et glace.....	
Arctic.....	29	7	5	Vente de poisson.....	1,460
Areil.....	7	2	1	Refuge.....	
Argo.....	26	6	9	Vente de poisson, boitte, glace, approvisionnement.....	180
Arrow.....	40	9	8	Vente de poisson.....	1,940
Atlantic.....	24	9	10	Vente de poisson, commandes.....	3,160
Atlas.....	31	7	9	Vente de poisson.....	2,840
Attu.....	37	11	3	Vente de poisson.....	540
Augusta.....	19	5	3	Vente de poisson.....	360
Aurora.....	16	5	2	Boitte et glace.....	
Bainbridge II.....	3	2	1	Refuge.....	
Baltic.....	20	5	3	Vente de poisson.....	420
Beaver.....	17	5	4	Boitte et glace.....	
Beaver.....	5	2	1	Refuge.....	
Bell M. 894.....	4	1	1	Refuge.....	
Bertha.....	11	4	3	Boitte et glace, abri.....	
Bertha.....	4	2	1	Remorquage d'un navire canadien en détresse.....	
Betty Jane.....	15	5	4	Vente de poisson, combustible.....	220
Betty Jane.....	34	6	6	Boitte, glace, combustible.....	
Bill.....	4	3	3	Refuge.....	
Birdie B.....	4	3	2	Approvisionnements.....	
Blanco.....	25	6	3	Vente de poisson, combustible.....	260
Blanco.....	12	3	6	Boitte et glace.....	
Bonansa.....	30	6	7	Vente de poisson.....	1,880
Boonvoll II.....	27	6	5	Boitte et glace.....	
Bravo.....	14	3	3	Vente de poisson.....	360
Brisk.....	37	9	8	Boitte, glace, vente de poisson.....	1,680
Brothers.....	13	5	5	Vente de poisson.....	620
Brunvall.....	28	4	1	Vente de poisson.....	360
Bruvold.....	37	7	9	Vente de poisson.....	2,180
Bunt Ina.....	4	2	1	Approvisionnements.....	
California.....	20	5	12	Boitte, glace, approvisionnements, réparations, refuge.....	

## NOMENCLATURE des navires de pêche américains entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale pendant l'année close le 31 décembre 1927—Suite.

Désignation des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
					Qtx
Cape Blanco.....	24	6	1	Boîte.....	
Caroline.....	3	2	1	Refuge.....	
Cascade.....	7	1	1	Refuge.....	
Cedric.....	19	6	5	Vente de poisson.....	1,080
Chancellor.....	14	5	10	Boîte, glace, approvisionnements, vente de poisson combustible.....	60
Chelsea.....	51	9	9	Vente de poisson.....	3,300
Chimera.....	9	3	6	Boîte, glace, approvisionnements.....	
Chum.....	6	3	3	Vente de poisson.....	180
Cohoe.....	7	2	1	Refuge.....	
Columbia.....	41	10	6	Vente de poisson.....	1,520
Commonwealth.....	60	10	6	Boîte, glace, vente de poisson.....	1,620
Constitution.....	39	10	9	Boîte, glace, vente de poisson.....	1,920
Corona.....	19	11	10	Boîte, glace, vente de poisson.....	120
Curlew.....	18	5	10	Boîte, glace.....	
Daily.....	26	6	7	Vente de poisson.....	1,280
Dave.....	4	1	1	Refuge.....	
De.....	11	3	1	Refuge.....	
Decker J.....	16	5	1	Boîte, glace, déchargement de poisson.....	22
Defence.....	20	5	4	Vente de poisson.....	450
Democrat.....	27	6	8	Vente de poisson.....	1,620
Diana.....	22	6	7	Boîte, glace, commandes.....	
Discovery.....	10	4	11	Boîte, glace, vente de poisson.....	60
Dixie.....	7	2	1	Refuge.....	
Dora H.....	15	5	1	Boîte et glace.....	
Dorothy.....	89	16	1	Vente de poisson.....	280
Dorothy M.....	6	2	2	Refuge.....	
Eagle.....	67	15	7	Vente de poisson.....	3,180
Eastern Point.....	4	2	15	Vente de poisson.....	660
Echo 728 L.....	4	2	1	Refuge.....	
Eclipse.....	44	11	6	Boîte, glace, vente de poisson.....	1,160
Eidsvold.....	15	5	3	Boîte, glace, commandes et approvisionnements.....	
Eldorado.....	47	11	6	Vente de poisson.....	1,600
Eleanora.....	16	5	3	Boîte, glace et déchargement de poisson.....	15
Electra.....	48	10	7	Vente de poisson.....	2,060
Elly.....	7	2	1	Refuge.....	
Emblem II.....	5	2	1	Refuge.....	
Eureka.....	11	4	16	Vente de poisson, combustible.....	1,360
Evelyn.....	4	1	1	Porte secours à "l'Hyada" dont l'arbre de couche est brisé.....	
Evolution.....	17	5	10	Boîte et glace.....	
Exceed.....	8	1	1	Refuge.....	
Excel.....	27	3	2	Refuge.....	
Explorer.....	34	9	4	Vente de poisson.....	
Fairway.....	19	5	2	Vente de poisson.....	1,540
Flamingo.....	13	5	1	Combustible, etc.....	360
Flattery.....	10	3	3	Vente de poisson.....	200
Flint.....	24	5	1	Boîte.....	
Florence M. 1675.....	4	2	1	Refuge.....	
Foremost.....	66	10	8	Vente de poisson.....	3,380
Forerunner.....	4	2	1	Refuge.....	
Foreward.....	18	5	2	Vente de poisson.....	60
Forward.....	4	1	1	Vente de poisson.....	
Frances W.....	6	2	1	Refuge.....	
Franklin.....	34	9	4	Refuge.....	
Freia.....	4	2	2	Vente de poisson.....	660
Fremont.....	10	5	7	Refuge.....	
557 G.A. I.....	4	2	1	Vente de poisson.....	580
G. 88 A.....	4	2	2	Refuge.....	
Galveston.....	21	5	1	Refuge.....	
Glacier.....	13	4	3	Vente de poisson.....	460
Gladstone.....	23	6	6	Vente de poisson.....	1,360
Gloria.....	17	5	9	Vente de poisson combustible, boîte et glace.....	100
Going.....	6	2	1	Refuge.....	
Grant.....	51	9	12	Vente de poisson.....	4,400

NOMENCLATURE des navires de pêche américains entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale pendant l'année close le 31 décembre 1927—*Suite.*

Désignation des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
					Qtr
Gray	11	2	3	Refuge	
Grayling	16	5	5	Vente de poisson	1,060
Grenburg	4	2	1	Abri	
Gretchen	8	3	8	Boitte et glace	
Hallo	16	5	1	Boitte et glace	
Hanna	11	5	3	Vente de poisson, combustible	100
Happy	12	4	2	Vente de poisson	320
Harding	19	5	5	Boitte et glace	
Harold 638 L	3	2	1	Demande d'inscription maritime au Canada	
Havana	41	10	6	Vente de poisson	2,280
Hazel H.	24	5	11	Vente de poisson	2,000
Helgeland	56	15	9	Vente de poisson	2,640
Hi Gill	12	4	4	Vente de poisson	380
Hooter	4	2	1	Refuge	
Hunter No. 2	11	6	1	Refuge	
Hunter No. 4	11	6	1	Refuge	
Imperial	23	6	8	Vente de poisson	1,240
Inger	7	3	2	Vente de poisson	160
Ionic	24	6	1	Boitte et glace	
Irene	30	7	3	Vente de poisson, approvisionnements	560
Ithona	20	6	7	Vente de poisson	1,280
Ivanhoe	27	7	7	Vente de poisson	1,460
Jack	13	4	3	Vente de poisson	540
Jennie F. Decker	16	5	1	Boitte	
Jill 537 G	4	2	3	Refuge	
Joseph George	6	2	1	Refuge	
J. P. Todd II	12	5	6	Vente de poisson	680
Jumbo	3	2	1	Refuge	
June	15	4	6	Vente de poisson	720
June II	8	2	1	Refuge	
K. 452	5	2	1	Demande d'inscription maritime au Canada	
K. 911	4	2	1	Avaries aux machines	
Kanaga	47	9	6	Vente de poisson	1,180
Kanatak	39	9	2	Vente de poisson	300
Katalla	16	5	3	Vente de poisson, combustible	120
Kattie M. 681	5	2	2	Refuge	
Kodiak	38	13	5	Vente de poisson, combustible	1,380
L. 205	3	1	1	Refuge	
L. 321	5	1	1	Demande d'inscription maritime au Canada	
L. 338	4	1	1	Avaries aux machines	
La Paloma	14	11	11	Boitte et glace, avaries aux machines, commandes	
Larcing	16	5	3	Vente de poisson	440
La Verne	5	2	1	Eau	
Leviathan	29	6	8	Vente de poisson	1,680
Lebanon	14	5	6	Boitte, glace	
Liberty	44	15	6	Vente de poisson, boitte, glace	960
Liberty 806 M	3	2	1	Demande d'inscription maritime au Canada	
Lief II	21	3	2	Vente de poisson	280
Lituya	30	9	6	Vente de poisson	1,480
Life	6	2	1	Refuge	
Lola	4	2	2	Vente de poisson	100
Louise	16	5	11	Boitte et glace	
Lummen	10	3	4	Vente de poisson	440
M. 131	5	1	1	Demande d'inscription maritime au Canada	
290 M	3	1	1	Refuge	
633 M	5	1	1	Demande d'inscription maritime au Canada	
M. 1064	4	2	1	Refuge	
M. 1084	4	2	1	Refuge	
M. 1699 The Boys	4	2	1	Refuge	
M. 1874	4	3	1	Refuge	
Mabel	5	2	1	Boitte	
Madeline J	25	5	8	Refuge, boitte et glace	

NOMENCLATURE des navires de pêche américains entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale pendant l'année close le 31 décembre 1927—*Suite*

Désignation des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
					Qtx
Magna.....	4	2	1	Refuge.....	
Majestic.....	33	9	7	Vente de poisson, boitte et glace.....	2,540
Mankato.....	8	3	2	Boitte et glace, déchargement de poisson.....	9
Mankaton.....	11	2	1	Boitte et glace.....	
Marguerite.....	7	2	1	Refuge.....	
Mariner.....	21	5	6	Boitte et glace.....	
Marmot.....	30	8	9	Vente de poisson.....	
Mary.....	16	8	15	Boitte et glace.....	
Mary Fischer.....	8	2	1	Refuge.....	
Mary L.....	7	2	1	Refuge.....	
Mary R.....	7	2	1	Refuge.....	
Mars.....	9	4	6	Refuge, boitte et glace.....	
McKinley.....	38	10	9	Vente de poisson, boitte et glace.....	2,420
Merkur.....	8	2	1	Refuge.....	
Memories.....	8	2	1	Refuge.....	
Mermaid.....	4	1	1	Vente de poisson.....	
Mermid.....	19	5	8	Boitte, glace, approvisionnements.....	
Middleton.....	24	6	4	Vente de poisson.....	900
Mildred.....	19	5	1	Boitte et glace.....	
Mildred II.....	31	7	2	Vente de poisson.....	320
Milkof.....	42	11	1	Boitte et glace.....	
Miro S.H. 48 A.....	4	2	1	Refuge.....	
Mitkoff.....	46	10	8	Vente de poisson.....	2,080
Munnie 284 T.....	5	2	1	Commandes.....	
Muria.....	27	6	8	Vente de poisson.....	1,420
Myrtle.....	9	3	7	Boitte et glace.....	
Naima.....	4	2	1	Abri.....	
National.....	20	5	10	Vente de poisson, boitte et glace.....	580
Nebraska.....	5	4	1	Abri.....	
Neptune.....	43	13	11	Vente de poisson, boitte et glace.....	1,680
New England.....	70	25	2	Vente de poisson, boitte et glace.....	400
Nomad.....	15	4	1	Boitte et glace.....	
Nordic.....	30	9	4	Vente de poisson, combustible.....	980
Norland.....	19	6	2	Vente de poisson.....	380
Norma.....	6	2	2	Vente de poisson.....	80
North.....	9	3	9	Boitte et glace.....	
North.....	35	9	8	Vente de poisson.....	2,880
Northern.....	38	9	5	Vente de poisson.....	1,340
Oceanus.....	26	6	8	Refuge, boitte et glace.....	
O.K.....	3	2	1	Refuge.....	
O.K. K959.....	4	2	1	Refuge.....	
Omaney.....	34	10	4	Vente de poisson.....	1,040
Omah.....	18	5	16	Vente de poisson.....	1,900
Orient.....	48	13	10	Boitte, glace, commandes, approvisionnements.....	
Pacific.....	44	10	6	Vente de poisson, commandes.....	1,900
Panama.....	35	13	10	Vente de poisson, boitte et glace.....	2,240
Paragon.....	69	15	5	Vente de poisson, boitte et glace.....	1,540
Pershing.....	18	5	2	Refuge, boitte et glace.....	
Pet.....	4	2	1	Refuge.....	
Phoenix.....	12	2	2	Refuge.....	
Pioneer.....	48	10	8	Vente de poisson.....	2,340
Pioneer III.....	26	5	5	Combustible, boitte et glace.....	
Polaris.....	45	10	7	Vente de poisson.....	1,700
Portlock.....	36	9	5	Vente de poisson.....	1,640
Presho.....	14	5	11	Boitte et glace.....	
President.....	24	7	7	Vente de poisson.....	1,760
Prince.....	12	2	1	Refuge.....	
Prosperity.....	25	6	6	Vente de poisson.....	1,440
Puffin.....	18	4	1	Commandes.....	
Radio.....	63	10	7	Vente de poisson.....	3,320
Ramora.....	4	2	1	Avaries aux machines.....	
Ranier.....	4	3	6	Vente de poisson.....	450
Ranier.....	39	9	9	Vente de poisson.....	2,080
Rebel M. 1064.....	4	2	1	Refuge, avaries aux machines.....	
Reliance.....	8	4	3	Vente de poisson.....	140
Reliance.....	11	4	7	Combustible, boitte et glace.....	
Reliance.....	14	4	4	Vente de poisson.....	600

NOMENCLATURE des navires de pêche américains entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale pendant l'année close le 31 décembre 1927—*Suite*

Désignation des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
					Qty
Reliance I.....	19	5	5	Vente de poisson.....	380
Reliance.....	25	5	1	Vente de poisson.....	80
Repeat.....	14	4	3	Boitte et glace.....	
Republic.....	20	5	1	Boitte et glace.....	
Republic.....	51	15	6	Vente de poisson.....	1,620
Resolute.....	47	10	9	Vente de poisson.....	3,500
Restitution.....	24	5	9	Boitte et glace.....	
Road Amundsen.....	22	6	6	Vente de poisson.....	800
Roamer.....	5	3	1	Refuge.....	
Romance.....	8	2	1	Refuge.....	
Rosario.....	16	5	2	Refuge, boitte et glace.....	
Roosevelt.....	18	5	2	Boitte et glace.....	
Royal.....	2	1	1	Vente de poisson.....	20
Royal.....	15	5	7	Boitte et glace.....	
Ruth.....	8	4	1	Vente de poisson.....	40
Ruth May.....	13	2	1	Refuge.....	
S. 896.....	3	2	1	Refuge.....	
Sadie K.....	16	5	1	Avaries aux machines.....	
Salome.....	7	2	2	Refuge.....	
Sammy.....	8	2	1	Refuge.....	
Sea Bird.....	5	2	1	Refuge.....	
Sea Otter.....	4	3	1	Refuge.....	
Seattle.....	55	11	4	Vente de poisson.....	1,380
2nd Mate.....	3	1	1	Abri.....	
Salma J.....	9	4	10	Abri, boitte et glace.....	
Senator.....	11	7	5	Vente de poisson.....	1,520
Sentinel.....	21	6	6	Vente de poisson.....	1,380
Seymour.....	44	13	2	Vente de poisson, approvisionnements.....	360
Sherman.....	18	5	4	Vente de poisson.....	640
Sien d's.....	36	9	1	Boitte et glace.....	
Silver Wain.....	4	2	1	Refuge.....	
Sirius.....	17	4	9	Vente de poisson.....	1,080
Sitka.....	50	10	7	Vente de poisson.....	2,880
S.L. 60.....	4	2	1	Refuge.....	
Spray.....	20	6	3	Vente de poisson, boitte et glace.....	560
Stampede.....	5	1	1	Refuge.....	
Star.....	18	3	2	Vente de poisson.....	180
Sumner.....	34	10	11	Vente de poisson, combustible.....	2,060
Sunde EE.....	36	9	4	Vente de poisson.....	940
Sunset.....	37	9	9	Vente de poisson.....	2,880
Superior.....	18	5	2	Boitte et glace.....	
Superior.....	26	5	4	Vente de poisson.....	900
Swan.....	9	4	13	Refuge, boitte et glace approvisionnements.....	
Sylvia.....	30	6	7	Boitte et glace.....	
T. 435.....	5	2	1	Approvisionnements.....	
Tahoma.....	18	6	8	Vente de poisson.....	1,120
Tatoosh.....	23	6	9	Vente de poisson.....	2,360
Taybelle.....	8	2	1	Avaries aux machines.....	
Teddy J.....	13	5	6	Vente de poisson.....	800
Texas.....	16	5	3	Refuge, boitte et glace.....	
Thelma II.....	26	6	7	Vente de poisson, boitte et glace, commandes.....	160
Thor.....	4	2	1	Vente de poisson.....	20
Thor.....	25	13	8	Vente de poisson, boitte et glace.....	1,380
Tordenskjold.....	39	13	10	Vente de poisson, boitte et glace.....	400
Trinity.....	41	10	6	Vente de poisson.....	1,720
Trondreu.....	5	2	1	Refuge.....	
Tyee.....	13	4	3	Vente de poisson.....	380
Umatilla.....	8	2	5	Refuge.....	
Unamak.....	10	3	1	Vente de poisson.....	80
Unimak.....	22	5	10	Boitte et glace.....	
Urama.....	27	7	1	Vente de poisson.....	160
Uranus.....	15	5	10	Vente de poisson, combustible, boitte, glace, commandes.....	80
Vansee.....	58	11	7	Vente de poisson.....	2,680
Vega.....	6	2	1	Refuge.....	
Velero.....	6	3	10	Boitte et glace.....	
Velva.....	6	2	4	Refuge, boitte et glace.....	

NOMENCLATURE des navires de pêche américains entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale pendant l'année close le 31 décembre 1927—Fin.

Désignation des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
Venture.....	36	15	2	Vente de poisson, boîte et glace.....	Qtz 180
Venus.....	4	3	2	Vente de poisson.....	140
Venus.....	25	7	7	Vente de poisson.....	1,480
Vermont.....	35	8	1	Combustible.....	
Verna.....	5	2	1	Refuge.....	
Vesta.....	17	5	10	Boîte et glace, déchargement de poisson, commandes.....	5
Vestura.....	5	3	1	Vente de poisson.....	40
Viking.....	11	4	14	Vente de poisson, refuge, boîte et glace.....	450
Virginia.....	33	6	1	Vente de poisson.....	200
Visitor.....	4	2	1	Vente de poisson.....	40
Volunteer.....	20	5	2	Boîte et glace.....	
Wasash.....	6	3	10	Vente de poisson.....	360
Wa Wa K.903.....	4	1	1	Refuge.....	
Wanderer.....	4	2	1	Approvisionnements.....	
Wave.....	7	3	12	Vente de poisson.....	720
Wesley.....	9	3	13	Refuge, boîte, glace, approvisionnements.....	
West.....	9	2	1	Refuge.....	
Western.....	41	9	10	Vente de poisson.....	4,420
Westjord.....	17	5	2	Vente de poisson, combustible.....	120
White Star 1177M.....	4	2	1	Refuge.....	
White Star.....	17	5	13	Refuge, boîte et glace, déchargement de poisson.....	3
Wilson.....	19	5	11	Vente de poisson, boîte, glace.....	440
Wireless.....	19	5	14	Vente de poisson, boîte, refuge, glace, approvisionnements.....	520
Withelema.....	17	5	1	Boîte, glace.....	
Wizard.....	49	10	6	Vente de poisson, boîte et glace.....	300
Woodrow.....	23	5	11	Vente de poisson, boîte et glace.....	120
Wyaach.....	4	2	1	Refuge.....	
Yakutat.....	41	10	8	Vente de poisson, boîte et glace.....	2,280
Yaquina.....	29	6	6	Boîte, glace.....	
Yellowstone.....	22	6	2	Vente de poisson.....	180
Yukon.....	31	7	8	Vente de poisson.....	2,140
Zenith.....	47	10	8	Vente de poisson, boîte et glace.....	2,520

## APPENDICE N° 7

Etat donnant les diverses catégories de licences délivrées par les inspecteurs pendant la saison 1927-28.

## ILES-DE-LA-MADELEINE, QUÉBEC—INSPECTEUR S. T. GALLANT

Désignations des licences—	Nombre de licences délivrées
Pêche des homards.....	665
Mise en conserve des homards.....	15
Mise en conserve des homards, prolongations—10	
Mise en conserve des poissons.....	1
Certificats en vertu de l'art. 63-3	
Parc en filet à hareng.....	25 (1 Parc en filet à morue)
Senne à hareng.....	21
	<hr/>
	727

## ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—INSPECTEUR S. T. GALLANT

Pêche des homards.....	2,110
Mise en conserve des homards.....	133
Mise en conserve des homards, prolongations—62	
Pêche des huîtres.....	182
Pêche des mactres ou quahaugs.....	Néant
Mise en conserve des poissons.....	9
Certificats en vertu de l'art. 63-7	
Fabrique d'engrais et d'huiles.....	Néant
Parc en filet.....	3
Parcage des homards.....	1
Filet flottant à éperlan.....	332
Filet à poche à éperlan.....	257
	<hr/>
	3,027

## NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 1—INSPECTEUR A. G. McLEOD

Pêche des homards.....	2,006
Mise en conserve des homards.....	47 (1 annulée)
Mise en conserve des homards, prolongations—37	
Pêche des huîtres.....	98
Mise en conserve des poissons.....	3
Certificats en vertu de l'art. 63-48 (5 perdus)	
Fabrique d'engrais et d'huiles.....	Néant
Pêche des gasparots (écluses à hareng).....	3
Parc en filet.....	38
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	26
Parc en filet ou écluse à saumon.....	175
Pêche à la ligne spéciale.....	78
Parcage des homards.....	Néant
Filet à poche à éperlan.....	20
Filet flottant à éperlan.....	226
	<hr/>
	2,720 (1 annulée)

## NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2—INSPECTEUR D. H. SUTHERLAND

Pêche des homards.....	3,175 (1 annulée)
Mise en conserve des homards.....	51 (1 annulée)
Mise en conserve des homards, prolongations—69 (2 annulées).....	
Pêche des huîtres.....	95
Pêche des mactres ou quahaugs.....	Néant
Filet flottant ou dérivant à alose.....	18
Mise en conserve des poissons.....	3
Certificats en vertu de l'art. 63-93	
Fabrique d'engrais et d'huiles.....	4 (1 annulée)
Pêche à la senne.....	139
Écluse à hareng.....	13
Parc en filet.....	91
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	358 (4 annulées)
Parc en filet et écluse à saumon.....	162 (3 annulées)
Pêche à la ligne spéciale.....	71
Pêche des pétoncles ou vanneaux.....	7
Parcage des homards.....	2
Filet à poche à éperlan.....	212
Filet flottant à éperlan.....	290
Parcage des homards, certificats—74	
	<hr/>
	4,691 (10 annulées)

## NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 3—INSPECTEUR H. H. MARSHALL

Désignations des licences— <i>suite</i>	Nombre de licences délivrées
Pêche des homards.....	3,301
Mise en conserve des homards.....	31
Mise en conserve des homards—prolongations—21	
Filet flottant ou dérivant à alose.....	3
Mise en conserve des poissons.....	19
Certificats en vertu de l'art. 63—174	
Fabrique d'engrais et d'huiles.....	10 (1 annulée)
Ecluse à hareng.....	64
Parc en filet.....	129 (2 annulées)
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	239
Parc en filet ou écluse à saumon.....	53
Pêche des saumons au filet.....	42
Pêche à la ligne spéciale.....	704
Pêche des pétoncles ou vanneaux.....	321
Parcage des homards.....	12 (1 annulée)
Filet à poche à éperlan.....	24
Filet flottant à éperlan.....	76
Parcage des homards, certificats—155	
	<hr/>
	5,028 (4 annulées)

## NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 3—INSPECTEUR H. E. HARRISON

Filet flottant ou dérivant à alose.....	282
Pêche des esturgeons.....	13
Pêche des poissons blancs.....	13
Pêche des saumons au filet.....	172
Parc en filet à gasparot.....	27
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	120
Parc en filet ou écluse à saumon.....	109
Pêche des achigans.....	43
Filet flottant à éperlan.....	1
Filet à poche à éperlan.....	Néant
	<hr/>
	780

## NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1—INSPECTEUR J. F. CALDER

Pêche des homards.....	532
Filet flottant ou dérivant à alose.....	46
Mise en conserve des poissons.....	10
Certificats en vertu de l'art. 63—2	
Fabrique d'engrais et d'huiles.....	3
Ecluse à hareng.....	574
Pêche des mactres.....	103
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	87
Senne à hareng.....	1
Pêche des pétoncles ou vanneaux.....	2
Parcage des homards.....	4
Filet flottant à éperlan.....	Néant
Filet à poche à éperlan.....	Néant
Parcage des homards, certificats—130	
Location des pêcheries à Dark Harbour—1.....	
	<hr/>
	1,362

## NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2—INSPECTEUR A. L. BARRY

Pêche des homards.....	1,980
Mise en conserve des homards.....	126 (1 annulée)
Mise en conserve des homards, prolongations—32	
Pêche des huitres.....	673
Pêche des mactres ou quahaugs.....	69
Filet flottant ou dérivant à alose.....	Néant
Mise en conserve des poissons.....	4
Certificats en vertu de l'art. 63—212	
Fabrique d'engrais et d'huiles.....	Néant
Ecluse à hareng.....	Néant
Parc en filet à gasparot.....	32
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	76
Parc en filet ou écluse à saumon.....	402
Pêche des pétoncles.....	Néant
Parcage des homards.....	4
Pêche des achigans.....	32
Filet flottant à éperlan.....	138
Filet à poche à éperlan.....	5,502
Parcage des homards, certificats—236	
	<hr/>
	9,038 (1 annulée)

## MANITOBA—INSPECTEUR J. B. SKAPTASON

Désignations des licences—fin	Nombre de licences délivrées
Fabrique d'engrais et d'huiles (délivrée par la Gendarmerie à Cheval royale canadienne).....	1
Pêche marchande des esturgeons.....	142
Pêche domestique des esturgeons.....	118
Pêche à la ligne spéciale.....	560
Parc en filet.....	16
Pêche spéciale.....	3,647 (4 annulées)
Permis de colon.....	1,369
Récépissés—57	
	5,853 (4 annulées)

## SASKATCHEWAN—INSPECTEUR G. C. MACDONALD

Pêche marchande des esturgeons.....	Néant
Pêche domestique des esturgeons.....	Néant
Pêche à la ligne spéciale.....	214
Pêche marchande.....	861 (14 annulées)
Pêche domestique.....	137 (1 annulée)
Permis aux Indiens et Métis.....	853
	2,065 (15 annulées)

## ALBERTA—INSPECTEUR R. T. RODD

Mise en conserve des poissons.....	Néant
Pêche à la ligne spéciale.....	5,221 (3 annulées)
Récépissés—885 (3 annulés)	
Permis aux Indiens et aux Métis.....	952
Pêche marchande.....	1,401 (15 annulées)
Pêche domestique.....	223 (10 annulées)
	7,797 (28 annulées)

## COLOMBIE BRITANNIQUE—INSPECTEUR J. A. MOTHERWELL

Mise en conserve des poissons.....	10
Fabrique d'engrais, de poudres et d'huiles.....	27
Pêche à la ligne spéciale.....	45
Pêche des ormeaux.....	1
Permis aux Indiens.....	830 (6 annulées)
Pêche des crabes.....	148 (1 annulée)
Pêche des éperlans et des célans.....	69
Pêche des esturgeons.....	Néant
Pêche diverse.....	160 (2 annulées)
Pêche des saumons.....	4,886 (7 annulées)
Pêche des saumons à la ligne traînante.....	3,005 (2 annulées)
Parc en filet à saumon.....	7
Senne à poche à saumon.....	482 (1 annulée)
Senne traînante à saumon.....	46
Capitaine d'un bateau porteur de sennes traînantes ou à poche pour saumon	414 (2 annulées)
Salage du saumon.....	38 (1 annulée)
Mise en conserve des saumons.....	75
Bateau pour l'achat des saumons frais aux pêcheurs.....	263
Achat des saumons frais au débarquement pour mise en frigorifique et paquage.....	69
Pêche des squales.....	237
Aide-opérateur d'une senne traînante ou à poche à saumon exploitée en vertu de licence.....	2,156
Aide-opérateur dans un bateau porteur d'un filet flottant ou dérivant à saumon.....	1,111 (1 annulée)
Pêche des morues.....	468 (1 annulée)
Pêche des harengs ou célans au filet flottant ou dérivant.....	34
Pêche des harengs ou célans à la senne traînante.....	1
Pêche des harengs ou célans à la senne à poche.....	89
Capitaine d'un bateau porteur de sennes à harengs ou célans.....	80 (2 annulées)
Salage des harengs ou célans.....	30
Mise en conserve de la chair de baleine.....	2
Talons de certificats relatifs à la chasse pélagique des phoques—17.....	
	14,783 (26 annulées)

## YUKON

Pêche spéciale.....	34 (1 annulée)
---------------------	----------------

## CÔTE DU PACIFIQUE

Navires de pêche des États-Unis.....	226
Total.....	58,131 (90 annulées)

## APPENDICE N° 8

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28

### NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 1—Inspecteur A. G. McLROD

N°s des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
1	Louis Varence.....	Pêche des truites à travers la glace.....	Lac Ainslie.....	Amende de \$200.00 et dépens. Sentence suspendue. Confiscation d'une hache, 7 hameçons, lignes et 4 truites.
2	Edward Young.....	Possession illicite d'un homard œuvé.....	Sydney-nord.....	Amende de \$15.00 et dépens. Confiscation d'un homard œuvé.
3	Edward Young.....	Pêche illicite des homards, violation de l'art. 18 des Règl.	Pointe Low.....	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation de 14 homards.
4	Henry Chiasson.....	Pêche des saumons au filet.....	Barrack Pool.....	Amende \$10.00. Confiscation d'un filet à saumon.
5	Pierre Fribould et Alfred Deveaux.	Pêche des homards en temps prohibé.....	Sydney-nord.....	Amende \$9.75 et dépens. chacun. Confiscation de 4 casiers à homard et 2 homards.

### NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2—Inspecteur D. H. SUTHERLAND

1	Bert Tait.....	Pêche illicite des saumons.....	Powers Plant.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'un filet à saumon.
2	Melvin Weeks.....	Pêche en deçà de 25 verges de l'entrée inférieure d'une digue.	Ship-Harbour.....	Amende \$50.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Sentence suspendue, Confiscation de 2 carrelets.
3	Melvin Weeks.....	" " " "	" "	Confiscation de carrelets.
4	Melvin Weeks.....	Résiste arrestation, violation Art. 50.....	" "	Confiscation de 2 carrelets.
5	Mme John Muirhead.....	Possession illicite de homards.....	New Glasgow.....	Amende \$50.00. Confiscation de 4 homards œvés.
6	Geo. Mason.....	Possession illicite de homards.....	Ponds.....	Amende \$50.00 et dépens. Confiscation de 62 homards.
7	Fred Calquhoun.....	Possession illicite de homards.....	Little Harbour.....	Amende \$50.00 et dépens. Confiscation de 92 homards.
8	Warren Mills.....	Possession illicite de homards.....	Bayview.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 54 homards.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—*Suite*

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2—*Fin*

Nos des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
9	Colin MacDonald.....	Possession illicite de homards.....	Bayview.....	Amende \$10 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Confiscation de 54 homards conjointement avec W. Mills, Pours. n° 8.
10	John Muirhead.....	Vente de homards.....	Westville.....	Amende \$50.00 et dépens.
11	Carl Cochrane.....	Pêche illicite des saumons.....	Rivière Port-au-Pique.....	Amende \$5.00. Confiscation d'un dard à saumon.
12	Clinton Miller.....	Pêche illicite de homards.....	Wallace-Est.....	Amende \$50.00 et dépens. Confiscation de 1 bateau à moteur, 1 caisse à claire-vois, 2 sacs de homards.
13	R. M. Trenholm.....	Pêche et possession illicite de homards.....	Pugwash.....	Amende \$50.00 et dépens ou emprisonnement de 50 jours.
14	Roy Howard.....	Pêche illicite des saumons.....	Rivière Wallace.....	Amende \$12.00 et dépens.
15	Geo. Smith.....	Possession de homards au-dessous de taille minimum.	Port d'Halifax.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation de 28 homards.
16	Arthur Billard.....	Possession de homards au-dessous de taille minimum.	Port d'Halifax.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation de 25 homards.
17	Purney Hurshman.....	Possession de homards au-dessous de 9 pouces.....	Près d'Halifax.....	Amende \$35.00 et dépens. Confiscation de 64 homards.
18	Charles P. Hurshman.....	Possession de homards au-dessous de 9 pouces.....	Près d'Halifax.....	Amende \$70.00 et dépens ou emprisonnement de 60 jours. Confiscation de 64 homards. (Mêmes homards que Pours. N° 17).

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 3—Inspecteur H. H. MARSHALL

1	Temorey Dorey.....	Violation du sous-art. 9, art. 36 Loi des Pêcheries..	Riv. LaHave.....	Action déboutée.
2	Chas. Weagle.....	Violation du sous-art. 9, art. 36 Loi des Pêcheries..	Riv. LaHave.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Emprisonnement.
3	Artenas Ramey.....	Pêche illicite des saumons.....	Riv. LaHave.....	Amende \$20.00 et dépens ou emprisonnement de 20 jours.
4	Angus Wile.....	Pêche illicite des saumons.....	Riv. LaHave.....	Amende \$20.00 et dépens ou emprisonnement de 20 jours.
5	George Smith.....	Pêche illicite d'un saumon.....	Petite-Rivière.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 1 carrelet.

6	Harry Dolliver.....	Pêche de homards sans licence.....	Port-Medway.....	Amende \$5.00 et dépens.
7	Raymond Selig.....	Mouillage d'un filet à saumon sans licence.....	South-West-Cove.....	Amende \$10.00 et dépens.
8	Zacharias Conrad.....	Mouillage d'un filet à saumon sans licence.....	Great Island.....	Amende \$10.00 et dépens.
9	Ernest Weagle.....	Pêche illicite d'un saumon.....	Riv. LaHave.....	Amende \$100 et dépens et emprisonnement de 3 mois et à défaut de paiement une autre période d'un mois. Emprisonné.
10	Harold Kaizer.....	Mouillage d'un filet flottant en amont de la limite.....	Gold River.....	Amende \$10.00 et dépens.
11	Angus Nowe.....	Pêche des homards sans licence.....	Medway-Harbour.....	Amende \$5.00 et dépens.
12	Norman Wymot.....	Usage de l'épervier.....	McLeod's Falls.....	Action déboutée.
13	William Ramey.....	Usage de l'épervier.....	McLeod's Falls.....	Action déboutée.
14	Chesley Kennis.....	Usage d'un parc-réservoir en temps prohibé.....	Gaspereau.....	Amende \$20.00 et dépens.
15	Edward Newcomb.....	Obstruction d'une rivière avec treillis métallique.....	Mélançon.....	Amende \$20.00 et dépens. Confiscation de treillis métallique.
16	Norman Adams.....	Pêche des saumons au carrelet.....	Gold River.....	Amende \$5.00 et dépens.
17	Arthur Hatt.....	Mouillage d'un filet à Stillwater.....	Gold River.....	Action déboutée; erreur d'identité.
18	Frank Mosher.....	Pêche des saumons au carrelet.....	Middle River.....	Amende \$5.00 et dépens.
19	Fred Countway.....	Pêche des saumons au carrelet.....	Middle River.....	Amende \$5.00 et dépens.
20	W. Fitch.....	Pêche illicite.....	Petite-Rivière.....	Amende \$25.00 et dépens.
21	Milton Corkum.....	Pêche illicite.....	Petite-Rivière.....	Amende \$25.00 et dépens.
22	Leonard Coleman.....	Usage illicite d'un filet pour pêche des saumons ou aloses.....	Stevens Pool.....	Amende \$50.00 et part des frais judiciaires ou emprisonnement de 1 mois. Confiscation de 1 filet.
23	Irving Morse.....	Usage illicite d'un filet pour pêche des saumons ou aloses.....	Stevens Pool.....	Amende \$50.00 et part des frais judiciaires ou emprisonnement de 1 mois. Confiscation de 1 filet. Même filet que Pours. 22.
24	Harding Coleman.....	Usage illicite d'un filet pour pêche des saumons ou aloses.....	Stevens Pool.....	Amende \$50.00 et part des frais judiciaires ou emprisonnement de 1 mois. Confiscation de 1 filet. Même filet que Pours. N° 22.
25	Rolland Young, Angus Levy et Harvey Slaunwhite.....	Casiers à homard dans leur bateau.....	Tancook.....	Amende \$2.00 chacun et dépens.
26	Aldon Roy.....	Pêche contre art. 4.....	Ile Port-Mouton.....	Amende \$50.00 et dépens. Confiscation de 3 casiers à homards.
27	Earl Fisher.....	Pêche contre art. 4.....	Pointe Hunt.....	Amende \$15.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1—Inspecteur A. L. BARRY

1	Albert Henderson.....	Possession illicite des homards.....	Grand-Manan.....	Amende \$25.00.
2	The Mahoney Lumber Co.....	Pour avoir laissé de la scure de bois passer dans riv. Memramcook.....	Près Calhoun.....	Amende \$20.00 et dépens.
3	Roy MacAllister.....	Tentative de pêche aux aloses dans les eaux sans marée.....	Riv. Petitcodiac.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 60 pieds de filet et 100 pieds de cordeau.
4	C. I. Mills.....	Tentative de pêcher les aloses dans les eaux sans marée.....	Riv. Petitcodiac.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 60 pieds de filet et 100 pieds de cordeau.

68928-13

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—*Suite*

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1—*Fin*

Nos des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
5	Chas Alward.....	Tentative de pêcher les aloses dans les eaux sans m arée.	Rivière Petitcodiac.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 60 pieds de filet et 100 pieds de cordeau.
6	Wallace McCarthy.....	Pêche illicite des homards.....	McBoyd Head.....	Amende \$200.00. Sentence suspendue. Confiscation de 3 casiers à homards, bouées, 75 brasses de lignes, 6 homards, 1 caisse à clairevoie.
7	Vincent McCarthy.....	Pêche illicite des homards.....	McBoyd Head.....	Amende \$200.00. Sentence suspendue. Confiscation 3 casiers à homards, bouées, 75 brasses de lignes, 6 homards 1 caisse à clairevoie.
8	Geo. Steward.....	Possession illicite des homards.....	Seal Cove.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation de 7 homards illicites.
9	Freeman Dakin.....	Possession illicite de homards.....	Long Pond.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation de 15 homards illicites.
10	William Dakin.....	Possession illicite de homards.....	Long Pond.....	Amende \$25 et dépens. Confiscation de de 15 homards illicites.
11	Vernon Urquhart.....	Possession illicite de homards.....	Pointe Brown.....	Amende \$50.00 et dépens. Confiscation de 63 homards illicites.
12	Harold Foster.....	Possession illicite de homards.....	Grand Harbour.....	Amende \$50.00 et dépens. Sentence suspendue.
13	E. L. Conley.....	Possession de homards illicitement pêchés.....	Saint-Georges.....	Amende \$150.00 et dépens. Confiscation de 500 livres de homard.
14	William York.....	Pêche illicite des homards.....	Gardner's Creek.....	Amende \$200.00. Sentence suspendue.
15	Roscoe Wilcox.....	Possession illicite de homards.....	Près Wood Island.....	Amende \$25.00 et dépens. Sentence suspendue. Confiscation de 15 homards illicites.
16	Cecil Wilcox.....	Possession illicite de homards.....	Près Wood Island.....	Amende \$25.00 et dépens. Sentence suspendue. Confiscation de 15 homards illicites.
17	Hum Fong.....	Vente de homards au-dessous de taille minimum.....	Café King, Saint-Jean.....	Amende \$25.00. Sentence suspendue. Confiscation de 25 homards cuits.
18	Wilfrid C. Day.....	Vente de homards au-dessous de taille minimum.....	Hygienic Fish Market, S. Jean	Amende \$25.00.
19	Chas Brown.....	Pêche illicite des saumons.....	Pont Nixon.....	Amende \$10.00. Confiscation d'un dard à saumon.

1	Valentine Muzzerall.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
2	Joseph D. Martin.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
3	Séverin Savoie.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
4	Ernest Durrell.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
5	John C. Martin.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
6	Rae Gibbs.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
7	John Muzzerall.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
8	Edward J. Martin.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
9	Lawrence Martin.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
10	Lewis Collet.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
11	Rodge Thibideau.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
12	John Muchure.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
13	Wilfrid Thibideau.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
14	Fred Durrell.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne, paroisse de Hardwicke.	Amende \$1.00 et dépens.
15	Ben Legere.....	Mouillage d'engins à homards avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
16	Beno Gallant.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
17	Clarence Gallant.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
18	Wright Gibbs.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
19	Edmore Thériault.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
20	Anthony Turbide.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
21	Clarence Jimmo.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
22	Cyriac Gaudet.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
23	William J. Manuel.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—*Suite*

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2—Inspecteur J. F. CALDER—*Fin*

Nos des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
24	Allain Gibbs.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
25	Cyrice Chiasson.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
26	Joseph Turbide.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
27	Mat Siple.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
28	Isaac Thériault.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
29	Angus Tebo.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Pointe Escuminac.....	Accusation retirée.
30	Joseph Savoy.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne.....	Amende \$1.00 et dépens.
31	David Savoy.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie Sainte-Anne.....	Amende \$1.00 et dépens.
32	Bernard Williston.....	Mouillage d'engins à homard avant ouverture de la saison.	Baie-du-Vin.....	Amende \$5.00.
33	Théophile Breau.....	Pêche des huîtres.....	Baie Bouctouche.....	Amende \$30.00 et dépens. Sentence suspendue.
34	Aldérie Mélançon.....	Pêche des huîtres.....	Baie Bouctouche.....	Amende \$50.00 et dépens. Sentence suspendue.
35	Peter Joe et Philippe, fils.....	Pêche des huîtres en temps prohibée.....	Baie Miramichi.....	Amende \$1.00. Confiscation de 2½ livres d'huîtres.
36	Octave Duguay.....	Pêche des homards en temps prohibé.....	Saint-Morin.....	Pas d'amende—Réprimandé.
37	Gordon Murdock.....	Pêche des huîtres en temps prohibé.....	Hardwicke.....	Amende \$15.00. Confiscation de 7½ livres d'huîtres.
38	Melvin McLean.....	Pêche des huîtres en temps prohibé.....	Hardwicke.....	Amende \$15.00.
39	Allen Grehan.....	Pêche des huîtres en temps prohibé.....	Hardwicke.....	Amende \$15.00.
40	Joseph Washbur.....	Négligence à enlever pieux de filet à saumon.....	Loggieville.....	Amende \$1.00.
41	Amédée Jones.....	Possession des homards illicitement mis en conserve.	Island River.....	Sentence différée.
42	William Daley.....	Négligence à enlever pieux de filet à saumon.....	Loggieville.....	Amende \$1.00.
43	Alex. Harding.....	Pêche des saumons en temps prohibé.....	Riv. Tabusintac.....	Amende \$5.00.
44	Allan F. Loggie.....	Pêche aux saumons avec filet à maille illicite.....	Loggieville.....	Amende \$10.00 et dépens. Sentence suspendue.
45	Alexander Fenton.....	Négligence à enlever pieux de filet à saumon.....	Chatham.....	Amende \$1.00 et dépens.

46	A. G. Wallace.....	Violation de la saison prohibée hebdomadaire du saumon.	Upper Charlotte Co.....	Amende \$5.00 et dépens.
47	D. G. Stewart.....	Violation de période prohibée hebdomadaire du saumon.	Dalhousie.....	Amende \$5.00 et dépens.
48	Robert McMillan.....	Violation de période prohibée hebdomadaire du saumon.	Upper Charlotte Co.....	Amende \$5.00 et dépens.
49	Walter Anderson.....	Violation de période prohibée hebdomadaire du saumon.	New Mills.....	Amende \$5.00 et dépens.
50	Ross Johnston.....	Résistance à un surveillant.	Rivière Tabusintac.....	Non coupable.
51	Ross Johnston.....	Pêche des saumons en temps prohibé.	Rivière Tabusintac.....	Non coupable.
52	Mildred Herbert.....	Pêche des saumons en temps prohibé.	Rivière Tabusintac.....	Non coupable.
53	Mildred Herbert.....	Résistance à un surveillant.	Rivière Tabusintac.....	Non coupable.
54	Richard Murphy.....	Résistance à un surveillant.	Rivière Tabusintac.....	Non coupable.
55	Richard Murphy.....	Pêche du saumon en temps prohibé.	Rivière Tabusintac.....	Amende \$50.00 et dépens.
56	Nicholas Thibodeau.....	Pêche du homard en temps prohibé.	Cap Richibouctou.....	Amende \$5.00 et dépens.
57	Amédée Thibodeau.....	Pêche du homard en temps prohibé.	Cap Richibouctou.....	Amende \$5.00 et dépens.
58	Adélar Caissie.....	Pêche des homards en temps prohibé.	Cap Richibouctou.....	Amende \$5.00 et dépens.
59	Léonard Robertson.....	Pêche du saumon en temps prohibé.	Rivière Tabusintac.....	Amende \$25.00.
60	Mike Robertson.....	Pêche du saumon en temps prohibé.	Rivière Tabusintac.....	Amende \$25.00.
61	Clay Williston.....	Pêche des éperlans sans licence.	Rivière Miramichi.....	Amende \$25.00 et dépens.
62	Wilfrid Ferguson.....	Achat d'éperlans pris au filet à poche avant date d'ouverture.	Pointe de l'Est.....	Amende \$15.00 et dépens.
63	D. W. Hoegg & Co, par H. J. Gilman.	Violation de période prohibée hebdomadaire de pêche au saumon.	Upper Charlotte Co.....	Amende \$10.00.

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 3—Inspecteur H. E. HARRISON

1	C. H. Wiggins.....	Pêche illicite des aloses.	Lac Washademoak.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation d'un filet à alose.
2	Wilfrid Siderquest.....	Pollution des eaux.	Ruisseau Baird.....	Amende \$20.00 et dépens.
3	Lee McCutcheon.....	Pêche illicite des aloses.	Lac Washademoak.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation d'un filet à alose.
4	Gilbert Robinson.....	Mouillage de filet dans eaux sans marée sans permis	Rivière Kennébécasis.....	Amende \$20.00 et dépens. Confiscation d'un vieux filet.
5	Vincent Copp.....	Pêche sans permis et engins illicites.	Miramichi Nord-Ouest.....	Accusation retirée au paiement des frais judiciaires par défendeur. Confiscation de treillis illicite, 3 saumoneaux, 1 truite.
6	Burton Norton.....	Pêche sans permis et avec engins illicites.	Miramichi Nord-Ouest.....	Accusation retirée au paiement des frais judiciaires par défendeur.
7	Kenneth Henderson.....	Pêche des saumons avec filet excédant longueur licite.	Rivière St-Jean.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation d'un filet à saumon et de filet en treillis métallique.
8	Wilfrid Verrette.....	Pollution des eaux.	Ledge Stream.....	Amende \$20.00. Sentence suspendue.
9	James Kincade.....	Pêche des aloses en temps prohibé.	Lac Washademoak.....	Amende \$10.00 et dépens.
10	Thomas Gill.....	Pollution des eaux.	Rivière Barnaby.....	Amende \$10.00 et dépens.
11	John Guest, père.....	Pollution des eaux.	Rivière Monquart.....	Amende \$20.00.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—*Suite*

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 3—*Fin*

Nos des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
12	A. G. Sloat.....	Pêche au saumon au filet sans licence.....	Rivière St-Jean.....	Amende \$20.00 et dépens. Confiscation d'un filet à saumon.
13	James Robinson.....	Pêche des saumons à la ligne avec boîte.....	Rivière Kennébécasis.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation d'une canne de pêche en bambou avec ligne.
14	Harvey Robinson.....	Pêche des saumons à la ligne avec boîte.....	Rivière Kennébécasis.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation d'une canne de pêche en bambou avec ligne.
15	J. J. Jackson.....	Pour avoir aidé à pêcher les saumons à la ligne avec boîte et gaffe.....	Rivière Kennébécasis.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation d'une gaffe.
16	Paul Plourde.....	Pollution des eaux.....	Ruisseau Four Mile et Little River.	Amende \$20.00 et dépens.
17	Sanford Stewart.....	Possession de saumons illicitement pêchés.....	Millerton.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 228 livres de saumon et 1 char Ford.
18	James Minor.....	Pêche illicite des saumons.....	Miramichi Sud-Ouest.....	Amende \$20.00 et dépens. Confiscation de 150 pieds de treillis métallique.
19	Alexander Pratt.....	Pêche illicite des saumons.....	Miramichi Sud-Ouest.....	Amende \$20.00 et dépens. Sentence suspendue. Confiscation de treillis métallique.
20	Lloyds Gilks.....	Possession de saumons illicitement pêchés.....	Blackville.....	Amende \$20.00 et dépens. Sentence suspendue. Confiscation de 2 saumons et 1 filet à saumon.
21	Elvin Holmes.....	Possession de saumons illicitement pêchés.....	Blackville.....	Amende \$20.00 et dépens. Sentence suspendue.
22	Peter Harris.....	Pêche des saumons au filet sans permis.....	Rivière Miramichi.....	Amende \$20.00 et dépens. Sentence suspendue.
23	Sellers Fairley.....	Pêche des saumons à la foène et au feu.....	Miramichi Sud-Ouest.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 14 saumons, 2 foènes, 1 canot.
24	Howard Fairley.....	Pêche des saumons à la foène et au feu.....	Miramichi Sud-Ouest.....	Amende \$10.00 et dépens.
25	Leo Solomon.....	Pêche des saumons à la foène et au feu.....	Rivière St-Jean.....	Amende \$5.00 et dépens.
26	Franck Gilmore.....	Pêche des saumons au filet dérivant.....	Rivière St-Jean.....	Amende \$10.00 et dépens.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—Inspecteur S. T. GALLANT

1	Peter Matthews.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Alberton.....	Amende \$100.00 et dépens. Eut un mois pour s'acquitter mais mourut dans l'intervalle.
2	Alfred Ahearn.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Alberton.....	Amende \$75.00 et dépens.
3	Chas. Deloroy.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Seal River.....	Confiscation d'un baril de homard. Amende \$20.00.
4	Samuel Fraser.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Alberton.....	Amende \$50.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Confiscation d'une caisse de homards.
5	Joseph A. Clément.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Roseville.....	Amende \$5.00 et dépens ou emprisonnement de 10 jours. Sentence suspendue. Confiscation de 4 caisses de homards.
6	Joseph Clements, père.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Emprisonnement.
7	Adam Jones.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Emprisonnement.
8	Geo. E. Jones.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Emprisonnement.
9	John Jones, père.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
10	John Clements.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
11	Fred Clements.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Emprisonnement.
12	William Jones.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
13	Albert Jones.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
14	Frank Jones.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
15	Fred Jones.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
16	C. F. Morrissey.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Black Marsh.....	Amende \$60.00 et dépens ou emprisonnement de 60 jours. Confiscation de 40 livres de homard.
17	Michael Francis.....	Résistance à un surveillant dans l'exercice de ses fonctions.	Waters-at-Lennox Island.....	Emprisonnement de 20 jours. Sentence suspendue.
18	Edward Clements.....	Possession de homards en temps prohibé.....	Little Miminégash.....	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
19	Alfred Genoit ou Jennings.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Alberton.....	Amende \$150.00 et dépens ou emprisonnement de 2 mois.
20	Geo. Bennett.....	Possession de homard en temps prohibé.....	Alberton.....	Amende \$25.00 et dépens.
21	Howard Clark.....	Possession de homards en temps prohibé.....	Alberton.....	Amende \$65.00.
22	Joseph Gaudet.....	Possession de homards en temps prohibé.....	Alberton.....	Amende \$25.00 et dépens.
23	Peter Gavin.....	Possession de homards en temps prohibé.....	Alberton.....	Amende \$5.00 et dépens.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—*Suite*

MANITOBA—Inspecteur J. B. SKAPTASON

Nos des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
1	J. Weisbrod.....	Pêche sans permis (violation Art. 1 L. P.).....	Rivière Whitemud.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation: 1 carrelet.
2	Cyril Timms.....	Pêche sans permis (violation Art. 1 L. P.).....	Rivière Whitemud.....	Sentence suspendue. Confiscation: 1 carrelet.
3	W. Garth.....	Pêche sans permis (violation Art. 1 L. P.).....	Plum Creek.....	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation d'une fourche à foin.
4	L. Wanlin.....	Pêche sans permis (violation Art. 1 L. P.).....	Plum Creek.....	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation d'une fourche à foin.
5	S. Sepron.....	Possession de doré en temps prohibé.....	Sandy Hook.....	Amende \$15.00. Confiscation de 15 livres de doré.
6	John Alston.....	Pêche en temps prohibé.....	Rivière Souris.....	Amende 50 cents et dépens.
7	Harold Cashin.....	Pêche en temps prohibé.....	Rivière Souris.....	Amende 50 cents et dépens.
8	Winston Holden.....	Pêche en temps prohibé.....	Rivière Souris.....	Amende 50 cents et dépens.
9	Robert McJanet.....	Pêche en temps prohibé.....	Rivière Souris.....	Amende 50 cents et dépens.
10	Albert H. Levasseur.....	Possession d'esturgeon en temps prohibé.....	Lac du Bonnet.....	Amende \$10.00 et dépens ou à défaut de paiement emprisonnement de 30 jours. Confiscation de 1 esturgeon et 2 brochets.
11	Mme Rosie Katorin.....	Possession illicite de doré en temps prohibé.....	488 Magnus Ave., Winnipeg....	Amende \$20.00. Confiscation de 16 livres de doré.
12	D. Kessler.....	Possession illicite de doré en temps prohibé.....	488 ave. Magnus, Winnipeg....	Amende \$20.00 et confiscation de 8 livres de doré.
13	Mme L. Silverberg.....	Possession illicite de doré en temps prohibé.....	488 ave. Magnus, Winnipeg....	Action déboutée. Confiscation de 2 livres de doré.
14	Stephen Sigurdson.....	Pêche illicite des esturgeons.....	Lac Winnipeg.....	Amende \$10.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours. Confiscation d'un filet à esturgeon à maille de 10".
15	Stephen Finsson.....	Usage illicite de filets à maille.....	Ile Blackbear.....	Amende \$15.00 ou 15 jours de travaux forcés. Confiscation de 5 filets flottants.
16	Hjortur Goodman.....	Pêche illicite des esturgeons.....	Lac Winnipeg.....	Amende \$10.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
17	Andrew Finnbogason.....	Pêche illicite des esturgeons.....	Lac Winnipeg.....	Amende \$10.00 et dépens ou emprisonnement de 30 jours.
18	John Anthony.....	Usage illicite de filets à maille.....	Sandy Bar.....	Amende \$10.00 ou 10 jours de travaux forcés. Confiscation de trois filets flottants, 1 esquil.

19	Francis Mackwab.....	Pêche sans licence.....	Près rivière Bérens.....	Amende \$20.00 et dépens ou 30 jours de travaux forcés.
20	Allan Jonoson.....	Filets à maille illicite.....	Pointe Clément.....	Amende \$5.00. Confiscation de 3 filets flottants.
21	Stephen Stephanson.....	Filets à maille illicite.....	West Doghead.....	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation de 6 filets flottants.
22	Bjarni Olafson.....	Filets à maille illicite.....	Campement Mitchell.....	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation de 8 filets flottants.
23	J. Sawanash.....	Pêche des esturgeons sans licence.....	Lac Winnipeg.....	Amende \$20.00 et dépens.
24	Ed. O'Hara.....	Filet à esturgeon à maille illicite.....	Rivière Pigeon.....	Action déboutée.
25	Barney O'Hara.....	Filets à esturgeon à maille illicite.....	Rivière Pigeon.....	Action déboutée.
26	Pêche Karklin.....	Pêche dans la rivière Winnipeg.....	Rivière Winnipeg, Lac du Bonnet en amont de Pine Falls.	Amende \$25.00 et dépens ou emprisonnement d'un mois. Confiscation de 538 livres d'esturgeon, 6½ livres de caviar, 1 yole, 1 moteur à essence à 2 cylindres Johnson.
27	Helgi Einarson.....	Pêche avec filets à maille illicite.....	Lac Winnipeg.....	Amende \$20.00 et dépens. Confiscation de 10 filets flottants à esturgeon.
28	W. A. Lund.....	Usage de filets à maille illicite.....	Rivière Pigeon.....	Amende \$20.00 et dépens. Confiscation de 7 filets flottants à esturgeon.
29	Oli Johnson.....	Usage de filets à maille illicite.....	Voisinage de Moose Island, Baie Fisher.	Amende \$1.00 et confiscation de 4 filets flottants.
30	Barney Anderson.....	Usage de filets à maille illicite.....	Voisinage de Moose Island, Baie Fisher.	Amende \$1.00 et confiscation de 4 filets flottants.
31	John Olafson.....	Usage de filets à maille illicite.....	Voisinage de Moose Island, Baie Fisher.	Amende \$1.00 et confiscation de 4 filets flottants.
32	John Murdock.....	Usage de filets à maille illicite.....	Voisinage de Moose Island, Baie Fisher.	Amende \$10.00 ou 15 jours d'emprisonnement. Confiscation de deux filets flottants avec lièges.
33	Alex Frederickson.....	Pour avoir fait employer un filet à maille de 4½"	Lac Clearwater.....	Amende \$25.00. Confiscation de 1 filet flottant, 80 livres de poisson blanc, 7 truites.
34	D. G. McDonald.....	Pêche avec filet à maille de 4½"	Lac Herb.....	Amende \$20.00 et dépens. Confiscation de 30 caisses de poisson, 19 filets flottants.
35	Alfred Ateah.....	Pêche avec filets à maille illicite.....	Baie Travers.....	Amende \$2.00.* Confiscation de 5 filets flottants.
36	Sandy Campbell.....	Obstruction d'un passage à poissons.....	Rivière Waterhen.....	Amende \$15.00 et dépens.
37	P. B. McLaren.....	Violation de l'art. 29, Loi des Pêcheries.....	Lac Rock.....	Frais judiciaires.
38	Duncan Caughlin.....	Violation de l'art. 29, Loi des Pêcheries.....	Lac Rock.....	Amende \$1.00 et dépens.
39	A. L. Wheeler.....	Violation de l'art. 29, Loi des Pêcheries.....	Lac Rock.....	Acquitté.
40	Geo. Avery.....	Violation de l'art. 29, Loi des Pêcheries.....	Lac Rock.....	Frais judiciaires.
41	Archie Marion.....	Obstruction d'un passage à poissons.....	Rivière Waterhen.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 4 filets.
42	Barney Isfeld.....	Usage de filets à maille illicite.....	Sandy Bay.....	Amende \$20.00. Confiscation de 20 filets flottants.
43	Eric Isfeld.....	Usage de filets à maille illicite.....	Sandy Bay.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 4 filets flottants.
44	Barney Isfeld.....	Usage de filets à maille illicite.....	Sandy Bay.....	Amende \$50.00 et dépens. Confiscation de 25 filets flottants.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—Suite

SASKATCHEWAN—Inspecteur G. C. McDONALD

Nos des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
1	Tony Luits.....	Pêche en temps prohibé.....	Près de l'île Valhalla, lac Long	Amende \$1.00 ou emprisonnement de 7 jours.
2	Philip Schropp.....	Pêche en temps prohibé.....	Près de l'île Valhalla, lac Long	Amende \$1.00 ou emprisonnement de 7 jours.
3	Philip Selinger.....	Pêche en temps prohibé.....	Près de l'île Valhalla, lac Long	Amende \$1.00 ou emprisonnement de 7 jours.
4	Mike Burkart.....	Pêche en temps prohibé.....	Près de l'île Valhalla, lac Long	Amende \$1.00 ou emprisonnement de 7 jours.
5	Leo Selinger.....	Pêche en temps prohibé.....	Près de l'île Valhalla, lac Long	Amende \$1.00 ou emprisonnement de 7 jours.
6	Chas Ell.....	Pêche en temps prohibé.....	Près de l'île Valhalla, lac Long	Amende \$1.00 ou emprisonnement de 7 jours.
7	Frank Thomas.....	Pêche en temps prohibé.....	Près de l'île Valhalla, lac Long	Amende \$1.00 ou emprisonnement de 7 jours.
8	Geo. Schropp.....	Pêche en temps prohibé.....	Près de l'île Valhalla, lac Long	Amende \$1.00 ou emprisonnement de 7 jours.
9	Bill Lozinski.....	Possession illicite de brochet.....	Sec. 7, Tp. 29, Rge. 4, O. 2ème Mér.	Amende \$20.00 ou emprisonnement de 30 jours. Confiscation de 1 brochet partiellement cuit.
10	Gus Ivers.....	Possession illicite de brochet.....	Sec. 25, Tp. 33, Rge. 12, O. 2ème Mér.	Amende \$4.00 et dépens et confiscation de 1 brochet.
11	W. Lackmaull.....	Possession illicite de brochet.....	Sec. 12, Tp. 29, Rge. 5, O. 2ème Mér.	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 1 brochet.
12	M. Spichen.....	Possession illicite de brochet.....	Sec. 6, Tp. 29, Rge. 4, O. 2ème Mér.	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 1 brochet.
13	Mike Secundiak.....	Possession illicite de 1 brochet et 1 doré.....	Sec. 34, Tp. 30, Rge. 6, O. 2ème Mér.	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 1 brochet, 1 doré.
14	Jan Koawets.....	Possession illicite de brochet.....	Sec. 24, Tp. 30, Rge. 6, O. 2ème Mér.	Amende \$5.00 et dépens.
15	Metro Secundiak.....	Possession illicite de doré.....	Sec. 24, Tp. 30, Rge. 6, O. 2ème Mér.	Amende \$5.00 et dépens.
16	Steve Krawets.....	Possession illicite de brochet.....	Sec. 24, Tp. 30, Rge. 6, O. 2ème Mér.	Amende \$1.00 et dépens.
17	Henry Yeak.....	Usage de carrelet sans licence.....	Rivière Souris, Weyburn.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'un carrelet.
18	Ludwig Bohn.....	Usage de carrelet sans licence.....	Rivière Souris, Weyburn.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'un carrelet.

19	Chas Shoulak.....	Usage de carrelet sans licence.....	Rivière Souris, Weyburn.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'un carrelet.
20	Stephen Cohot.....	Usage de carrelet sans licence.....	Rivière Souris Weyburn.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'un carrelet.
21	Albert Dow.....	Usage de carrelet sans licence.....	Rivière Souris, Weyburn.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'un carrelet.
22	Geo. Reddick.....	Pêche en temps prohibé.....	Regina Beach.....	Amende \$3.00 et confiscation de 10 livres de doré.
23	H. Hildson.....	Pêche en temps prohibé.....	Regina Beach.....	Amende \$3.00.
24	B. Robertson.....	Pêche en temps prohibé.....	Regina Beach.....	Amende \$3.00.
25	B. H. Wilson.....	Pêche en temps prohibé.....	Regina Beach.....	Amende \$3.00.
26	Wm Stephens.....	Pêche en temps prohibé.....	Swift Current Creek.....	Amende \$2.00 et dépens.
27	Joe English.....	Pêche en temps prohibé.....	Swift Current Creek.....	Amende \$5.00 et dépens.
28	James Wood.....	Pêche en temps prohibé.....	Swift Current Creek.....	Amende \$10.00 et dépens.
29	Joe Gorry.....	Pêche en temps prohibé.....	Swift Current Creek.....	Amende \$5.00 et dépens.
30	Ben Princeston.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac Long près Vale-port.....	Amende \$10.00 et dépens.
31	Geo. Barré ou Joe Barr.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac Long près Vale-port.....	Amende \$10.00 et dépens.
32	Joe Moist ou Most.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac Long près Vale-port.....	Amende \$10.00 et dépens.
33	Joe Zerr.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac Long près Vale-port.....	Amende \$10.00 et dépens.
34	J. Wood.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac Long près Vale-port.....	Amende \$10.00 et dépens.
35	Alex Lemaire.....	Pêche avec filets de maille inférieure à 5 1/2".....	Lac Pelletier.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation d'une aenne de 20 pieds et de 20 livres de poisson blanc, 2 livres de brochet.
36	Alex. Lemaire.....	Filets non numérotés.....	Lac Pelletier.....	Amende \$2.00 et dépens. Confiscation de 50 verges de filet flottant.
37	David Klassen.....	Pêche avec appareils illicites.....	Swift Current Creek.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 1 caisse de pièges en treillis métallique.
38	Addie Klassen.....	Pêche avec appareils illicites.....	Swift Current Creek.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 1 caisse de pièges en treillis métallique.
39	Jack Friesen.....	Pêche avec appareils illicites.....	Swift Current Creek.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'une caisse de pièges en treillis métallique.
40	Henry Poitras.....	Usage d'un leurre.....	Digue Katepwa, N.O. 1/2 Sec. 27, Tp. 19, Rge 4, 0-2ème Mér.	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation d'un leurre.
41	F. M. Grier.....	Usage de filet à maille illicite.....	Lac Round.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 1 filet flottant.
42	Matti Stom.....	Possession illicite de poisson.....	Percival, Tp. 24, Sec. 16, Rge 4, 0-2ème Mér.	Amende \$20.00 et dépens. Confiscation de 7 filets flottants et 150 livres de tullipi.
43	Roger Nabiss.....	Filet non-numéroté.....	Lac Pasqua.....	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation de 25 livres de tullipi et 1 filet flottant.
44	Pegan.....	Usage de filet à maille illicite.....	Lac Pasqua.....	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation de 5 verges de filet flottant.
45	Alex Keynotch.....	Pêche sans licence, Art. 2, Parag. 1, Règl.....	Lac Whitefish.....	Amende 50 cents et dépens.
46	Georges Stewart.....	Pêche sans licence, Art. 2, Parag. 1, Règl.....	Lac Whitefish.....	Amende 50 cents et dépens.
47	Geo. Morin.....	Pêche sans licence, Art. 2, Parag. 1, Règl.....	Lac Whitefish.....	Amende 50 cents et dépens.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—*Suite*

SASKATCHEWAN—*Fin*

N <sup>o</sup> des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
48	Thomas Whitefish.....	Pêche sans licence, Art. 2, Parag. 1, Règl.....	Lac Whitefish.....	Amende 50 cents et dépens.
49	Ernest Joseph.....	Pêche sans licence, Art. 2, Parag. 1, Règl.....	Lac Long.....	Amende 50 cents et dépens.
50	Buster Bear.....	Pêche sans licence, Art. 2, Parag. 1, Règl.....	Lac Long.....	Amende 50 cents et dépens.
51	Geo. Whitefish.....	Pêche sans licence, Art. 2, Parag. 1, Règl.....	Lac Long.....	Amende 50 cents et dépens.
52	Thor Johnson.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac Ile-à-la-Crosse.....	Amende \$50.00. Confiscation de 220 livres de poisson blanc et de 180 livres de brochet et 3 filets flottants.

ALBERTA—Inspecteur R. T. Rodd

1	Rosedale Mining Co.....	Pollution de cours par détritns miniers.....	Rivière Red Deer.....	Amende \$10.00 et dépens.
2	Star Mining Co.....	Pollution de cours d'eau par détritns miniers.....	Rivière Red Deer.....	Amende \$10.00 et dépens.
3	Edward Clark.....	Pêche sans licence.....	Petit Lac-des-Esclaves.....	Amende \$15.00.
4	Frédéric Bordynuk.....	Pêche en temps prohibé avec filet à maille illicite.	Rivière Red Deer.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'un filet flottant.
5	Paul Kwiczak.....	Pêche en temps prohibé avec filet à maille illicite.	Riv. Red Deer.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'un filet flottant.
6	Steve Serna.....	Pêche sans licence.....	Lac Jackfish.....	Amende \$3.00.
7	Pete Warawuk.....	Pêche sans licence.....	Lac Jackfish.....	Amende \$3.00.
8	Frédéric Pekes.....	Pêche avec filet dans des eaux prohibées sans licence.	Lac Burntwood.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation d'un filet flottant.
9	Cuddy Lumber Co.....	Pollution par sciure de bois et rebuts de scierie....	Rivière Athabasca.....	Amende \$10.00 et dépens.
10	Lars Peterson.....	Pêche au feu.....	Lac Sylvain.....	Amende \$1.00 et dépens.
11	John Smith.....	Pêche au feu.....	Lac Sylvain.....	Amende \$1.00 et dépens.
12	Alfred Gulbe.....	Pêche au filet dans des eaux prohibées sans licence.	Lac Burntwood.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation d'un filet flottant.
13	Rudolph Pekse.....	Pêche au filet dans des eaux prohibées sans licence.	Lac Burntwood.....	Sentence suspendue au paiement des frais judiciaires par défendeur.
14	W. A. Vaughn.....	Possession de truites au-dessous de 9".....	South Fork.....	Amende \$10 et dépens. Confiscation d'une canne de pêche, 7 truites arc-en-ciel.
15	Union Packing Co.....	Pollution de rivière par rebuts.....	Nose Creek.....	Amende \$20.00 et dépens.
16	R. A. McIvor.....	Pêche de poissons au-dessous de taille licite.....	Rivière Elbow.....	Amende \$5.00. Confiscation de 1 canne de pêche.
17	J. Lottus.....	Usage de filet, infraction art. 1, Règl.....	Rivière Belly.....	Amende \$2.00 et dépens. Confiscation de 1 filet et 6 poissons communs.

18	M. Swedish.....	Usage de filet, infraction art. 1, Règ.....	Rivière Belly.....	Amende \$2 et dépens. Confiscation de 1 filet et 6 poissons communs.
19	Edgar Duckett.....	Pêche avec filet à petite maille, à l'encontre Parag. 1, Art. 11, Règl.	Lac Moose.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 3 filets.
20	Ivan McNeil.....	Pêche avec filet à petite maille, à l'encontre Parag. 1, Art. 11, Règl.	Lac Moose.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation 1 filet flottant.
21	Wm. Hislop.....	Pêche avec filet à petite maille, à l'encontre Parag. 1, Art. 11, Règl.	Lac Moose.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation 1 filet flottant.
22	F. B. Shepersky.....	Pour avoir aidé à pêcher sans permis.....	Lac Cold.....	Amende \$10.00 et dépens.
23	B. Salaader.....	Pêche sans permis à la ligne.....	Lac Cold.....	Amende \$10.00 et dépens.
24	R. Chartier.....	Vente de poisson en vertu de licence domestique.....	Lac Cold.....	Action déboutée.
25	O. J. Woods.....	Pêche à la ligne sans permis.....	Beaver Creek.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 15 truites.
26	Fred Perkins.....	Possession de truites au-dessous de taille minimum.....	Beaver Creek.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 13 petites truites et 11 de plus de 9".
27	Joseph Elliot.....	Pêche à la ligne en cours d'eau prohibé.....	Crique Pékisko.....	Amende \$50.00 et dépens. Sentence suspendue à condition de quitter les lieux.
28	Jack Miller.....	Pêche en lac prohibé.....	Lac Cottage.....	Amende \$5.00 et dépens.
29	J. Whiteley.....	Pêche des poissons au-dessous de taille minimum.....	Rivière Elbow.....	Amende \$3 et confiscation de 1 canne de pêche et de matériel.
30	Alvin O. Rich.....	Pêche à la ligne sans permis.....	Rivière Belly.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation de 1 canne de pêche et filet d'amenée.
31	John Bodik.....	Usage d'un filet à poissons communs à maille de 2 1/2".	Lethbridge.....	Frais judiciaires et confiscation d'un filet.
32	Edward Campbell.....	Pêche à la ligne sans permis à l'encontre Art. 32, Règl.	Rivière Belly.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'une canne de pêche.
33	Fay W. Liddle.....	Pêche à la ligne sans permis à l'encontre Art. 32, Règl.	Rivière Belly.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'une canne de pêche.
34	Edwin Smith.....	Pêche à la ligne sans permis à l'encontre Art. 32, Règl.	Riv. Belly.....	Amende \$5.00 et confiscation d'une canne de pêche en acier à 5 scions.
35	Louis Lavelle.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac La Biche.....	Non coupable. Confiscation de 2 filets flottants. Remis au défendeur.
36	Geo. Bourque.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac La Biche.....	Non coupable. Confiscation de 2 filets flottants. Remis au défendeur.
37	Sylvestre Bourque.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac La Biche.....	Non coupable. Confiscation de 3 filets flottants. Remis au défendeur.
38	Louis Bouvier.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac La Biche.....	Non coupable. Confiscation de 3 filets flottants. Remis au défendeur.
39	Alphonse Bourque.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac La Biche.....	Non coupable. Confiscation de 3 filets flottants. Remis au défendeur.
40	Narcisse Ladouceur.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac La Biche.....	Non coupable. Confiscation de 2 filets flottants. Remis au défendeur.
41	Arthur Hippue.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac La Biche.....	Non coupable. Confiscation de 2 filets flottants. Remis au défendeur.
42	R. Trombly.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac La Biche.....	Non coupable. Confiscation de 2 filets flottants. Remis au défendeur.
43	Elie Crause.....	Pêche à la ligne sans permis.....	Carpenter Creek.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'une perche de bouleau et 1 hameçon.
44	Geo. Jones.....	Pêche à la ligne sans licence.....	Big Bend, Rivière Belly.....	Amende \$5.00 et dépens. Confiscation d'une perche en bambou.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—*Suite*

ALBERTA—*Suite*

Nos des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
45	A. Brillan.....	Filet flottant illicite.....	Petit-Lac-des-Esclaves.....	Amende \$20.00 ou emprisonnement de 21 jours. Confiscation de 3 filets flottants.
46	Pat McDermott.....	Pêche avec trois filets flottants illicites.....	Narrows, Petit-Lac-des-Esclaves, rivière Swan.	Amende \$20.00, pas de dépens, un mois de prison. Confiscation de 3 filets flottants.
47	C. R. McKensie.....	Pêche avec filets flottants illicites.....	Petit-Lac-des-Esclaves.....	Amende \$20.00 ou emprisonnement d'un mois. Confiscation de 103 livres de poisson.
48	J. Brillon.....	Pêche sans licence.....	Rivière Whitefish.....	Amende \$25.00. Confiscation de poisson et de filets.
49	J. Brillon.....	Pêche en temps prohibée.....	Rivière Whitefish.....	Amende \$25.00. Confiscation de poisson et de filets.
50	J. Brillon.....	Obstruction de la crique Mink au moyen de treillis métallique.	Crique Mink, Lac Whitefish N <sup>o</sup> 2.	Amende \$35.00 et dépens. Confiscation de poisson et de filets.
51	Pat McDermott.....	Pêche en temps prohibée.....	Rivière Whitefish.....	Amende \$25.00.
52	Pat McDermott.....	Pêche sans licence.....	Rivière Whitefish.....	Amende \$25.00 et dépens.
53	Frenk O. Lette.....	Pêche en temps prohibé.....	Crique Mink.....	Amende \$20.00.
54	Frank O. Lette.....	Pêche sans licence.....	Crique Mink.....	Amende \$20.00 et dépens.
55	Joe McDermott.....	Pêche en temps prohibé.....	Rivière Whitefish.....	Amende \$20.00.
56	Joe McDermott.....	Pêche sans licence.....	Rivière Whitefish.....	Amende \$20.00 et dépens.
57	David Bottle.....	Pêche en temps prohibé.....	Crique Mink.....	Amende \$20.00 et dépens.
58	Peter Shaw.....	Pêche sans licence.....	Rivière Mink.....	Amende \$20.00 et dépens.
59	Peter Shaw.....	Pêche en temps prohibé.....	Rivière Mink.....	Amende \$20.00.
60	T. Randell.....	Pêche en temps prohibé.....	Lac Big Whitefish.....	Amende \$20.00. Confiscation d'un filet flottant.
61	The Rosedeer Mine.....	Pollution de rivière par rebuts miniers.....	Crique Rosebud, Wayne.....	Amende \$40.00 (réduite à \$5.00) et dépens.
62	Superior Grade Coal Co.....	Pollution de rivière par rebuts miniers.....	Crique Rosebud, Wayne.....	Amende de \$40.00 (réduite à \$1.00) et dépens.
63	The Sovereign Coal Mining Co.....	Pollution de rivière par rebuts miniers.....	Crique Rosebud, Wayne.....	Amende \$20.00 (réduite à \$1.00) et dépens.
64	The Ideal Mines.....	Pollution de rivière par rebuts miniers.....	Crique Rosebud, Wayne.....	Amende \$20.00 (réduite à \$1.00) et dépens.
65	J. Bellerose, fils.....	Pêche avec filet illicite.....	Lac Snipe.....	Amende \$10.00. Confiscation de 7 filets flottants.
66	Frank Murphy.....	Pêche avec filet à maille illicite.....	Lac La Biche.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de 1 filet flottant.

ARRONDISSEMENT N° 1—Inspecteur A. P. HALLIDAY

1	H. Hewett.....	Pêche en aires prohibées.....	Rivière Campbell.....	Amende \$2.50 et dépens.
2	H. Hansen.....	Pour avoir aidé à la pêche des saumons au filet flottant sans licence.	Fleuve Fraser.....	Amende \$15.00 et dépens.
3	J. C. Taylor.....	Pêche en aire prohibée.....	Petit Lac Pinantan.....	Amende \$5.00.
4	C. Taylor.....	Pêche en aire prohibée.....	Petit Lac Pinantan.....	Amende \$5.00.
5	J. F. Mobley.....	Pêche en aire prohibée.....	Petit Lac Pinantan.....	Amende \$5.00.
4A	Nick Zavagali.....	Pêche des truites au-dessous de 8''.....	Crique McKay.....	Amende \$10.00 et dépens.
5A	G. Broder.....	Pêche dans cette étendue de la Capilano dite "The Pool".	Rivière Capilano.....	Amende \$5.00 et dépens.
6	George Canary.....	(1) Prise de plus de truites en une journée que permis par la loi.	Lac Trout.....	Amende \$25.00 et dépens.
		(2) Capture et possession de truites au-dessous de 8''	Lac Trout.....	Amende \$10.00 et dépens.
6A	Lum.....	Possession de crabes au-dessous de taille-minimum.	Vancouver.....	Amende \$25.00 et dépens.
7	T. Terada.....	Possession d'esturgeon au-dessous de taille-minimum.	New Westminster.....	Amende \$5.00.
8	Mike Ludwig.....	Harponnage des saumons.....	Rivière Salmon.....	Amende \$2.00 et dépens.
9	Irving J. Wilson.....	Harponnage des saumons.....	Rivière Salmon.....	Amende \$2.00 et dépens.
10	W. Cameron.....	Harponnage des saumons.....	Rivière Nicola.....	Amende \$10.00. Poëne et piège confisqués.
11	C. Ardure.....	Pêche des truites au-dessous de 8''.....	Lac Six-Mile.....	Amende \$10.00. Confiscation d'engins.
11A	R. Goodwin.....	Non domicilié pêchant sans permis.....	Rivière Capilano.....	Amende \$2.50 et dépens.
12	T. Deferro.....	Prise de truites inférieures à 8''.....	Lac Six-Mile.....	Amende \$10.00 et confiscation d'engins.
12A	R. Wright.....	Usage d'œufs de saumon dans la pêche en rivière Capilano.	Rivière Capilano.....	Amende \$2.50 et dépens.
13	Wm. Kennedy.....	Prise de truites au-dessous de 8''.....	Lac Six-Mile.....	Amende \$10.00 et confiscation d'engins.
13A	S. B. Johnson.....	Prise de plus de 25 truites en une seule journée.....	Rivière Capilano.....	Amende \$1.00 et dépens.
14	O. Shigemoto.....	Capture et possession d'esturgeon au-dessous de taille-minimum.	Fleuve Fraser.....	Amende \$1.00 et dépens. Confiscation de deux petits esturgeons.
14A	S. B. Johnson.....	Prise de truites au-dessous de 8''.....	Rivière Capilano.....	Amende \$15.00 et dépens. Confiscation d'engins.
15	M. W. Regan.....	Pêche en aire prohibée.....	Rivière Nicomekl.....	Coupable. Pas d'amende.
16	W. S. Perkins.....	Pêche en aire prohibée.....	Rivière Nicomekl.....	Coupable. Pas d'amende.
17	Wong Fong.....	Possession d'esturgeons au-dessous de taille-minimum.	New Westminster.....	Amende \$10.00 et dépens.
18	S. Kawade.....	Possession d'esturgeons au-dessous de taille-minimum.	Fraser Mills.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation canne de pêche.
15A	George Grundy.....	Exploitation d'un filet flottant sans licence.....	Burrard-Inlet.....	Amende \$5.00 et dépens.
16A	Edway Snider.....	Exploitation d'un filet flottant 200 verges de l'embouchure de rivière Seymour.	Rivière Seymour.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation de bateau et de filet.
17A	Edway Snider.....	Exploitation d'un filet flottant sans licence.....	Rivière Seymour.....	Amende \$25.00 et dépens.
19	Thom Moen.....	Pêche en période prohibée hebdomadaire.....	Fleuve Fraser.....	Amende \$15.00 et dépens. Confiscation de bateau et d'engins.
20	Pete Hawlreshen.....	Prise de truites kokani en frayères.....	Crique Nine Mile Bras-Ouest Kootenay.	Amende \$10.00 et dépens.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—Suite

COLOMBIE BRITANNIQUE—ARRONDISSEMENT N° 1—Fin

N <sup>o</sup> des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
21	Joseph Biolkoski.....	Prise de truites kokani en frayères.....	Crique Nine Mile Bras-Ouest Kootenay.	Amende \$5.00 et dépens.
22	W. J. Brown.....	Pêche illicite de truites kokani.....	Crique Chute.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de gaffe et carrelet.
23	J. Robinson.....	Pêche illicite de truites kokani.....	Crique Trépanier.....	Amende \$1.00 et dépens.
24	Ernes Roper.....	Usage de leurres pour saumon.	Digue, riv. Campbell.....	Amende \$10.00 et dépens.
25	Carl Lashey.....	Pour avoir tué des saumons à coups de pierre.....	Digue, riv. Campbell.....	Amende \$10.00 et dépens.
26	Geo. Fillenger.....	Tentative de capture de saumons à la gaffe.....	Rivière Campbell.....	Amende \$10.00 et dépens.
27	G. Yamamoto.....	Pêche en aire prohibée.....	Crique Silver.....	Amende \$10.00 et dépens.
27A	J. Gunderson.....	Pêche de saumon avec filet illicite.....	Passage Howe.....	Amende \$25.00 et dépens.
28	Jimmy Charles.....	Vente de poissons pris en vertu de permis alimentaire.	White-Rock.....	Amende \$15.00 et dépens. Confiscation des saumons.
29	Vancouver Shellfish Co.....	Achat de saumons d'un Indien contravention art. 15	Vancouver.....	Action déboutée. Confiscation des saumons.
29A	P. Anderson.....	Possession de mollusques ou crustacés en temps prohibé.	Barnet.....	Amende \$25.00 et dépens.
30	John Hegeman.....	Possession de truites en temps prohibé.....	Lac Fish.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation d'un tonnelet contenant 10 truites.

ARRONDISSEMENT N° 2—Inspecteur A. MACKIE

1	Leo Goldfish.....	Pêche des saumons au filet stationnaire.....	Rivière Skeena.....	Amende \$30.00.
2	Roy Herman.....	Pêche des saumons au filet stationnaire.....	Rivière Skeena.....	Amende \$30.00.
3	Paul Benson.....	Pêche des saumons au filet stationnaire.....	Rivière Skeena.....	Amende \$30.00.
4	Yejo J. Kaakinen.....	Pêche au filet flottant en amont des limites commerciales.	Rivière Skeena.....	Amende \$5.00.
5	Palo Vaino.....	Pêche au filet flottant en amont des limites commerciales.	Rivière Skeena.....	Amende \$10.00.
6	Mankichi Teramoto.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	Rivière Skeena.....	Amende \$15.00.
7	H. Sigurdson.....	Pêche en temps prohibé hebdomadaire.....	Rivière Skeena.....	Amende \$10.00.
8	Tani Shazo.....	Pêche sans licence.....	Rivière Skeena.....	Amende \$15.00.
9	Heibei Kitagawa.....	Excès de filet.....	Rivière Skeena.....	Amende \$10.00 et 70 brasses de filet confisquées.
10	Mansuke Fujimoto.....	Pêche avec maille de 5 1/2" avant ouverture de saison	Rivière Skeena.....	Amende \$25.00.
11	Moritoro Okano.....	Pêche en période prohibée hebdomadaire.....	Rivière Naas.....	Amende \$10.00.

12	Gilbert Martin	Pêche en période prohibée hebdomadaire.	Rivière Naas.	Amende \$10.00.	
13	O. Aune	Pêche au filet stationnaire.	Chenal Labouchère.	Amende \$25.00 et dépens.	
14	H. Gaspersen	Pêche au filet stationnaire.	Chenal Labouchère.	Amende \$25.00 et dépens.	
15	F. Gerlang	Pêche au filet stationnaire.	Chenal Labouchère.	Amende \$25.00 et dépens.	
16	E. Iversen	Pêche au filet stationnaire.	Chenal Labouchère.	Amende \$25.00 et dépens.	
17	Geo. Sheaves	Pêche au filet stationnaire.	S. Bentinck Arm.	Action déboutée.	
18	T. Hamada	Pêche au saumon au filet sans licence.	Passage Chatham.	Amende \$150.00 et dépens.	Confiscation d'engins.
19	Y. Takiki	Pêche au saumon au filet sans licence.	Rivière Skeena.	Amende \$150.00 et dépens.	Confiscation d'engins.
20	S. Kano	Pêche du saumon au filet sans licence.	Rivière Skeena.	Amende \$150.00 et dépens.	
21	U. Stushikura	Pêche du saumon au filet sans licence.	Passage Chatham.	Amende \$150.00 et dépens.	
22	W. R. Campbell	Pêche des saumons avec senne inférieure à 125 brasses de longueur.	Shwatlans.	Amende \$25.00 et dépens.	
23	D. Suzuki	Usage d'un excès de filet	Passage Chatham.	Amende \$150.00 et dépens.	Confiscation de 97 brasses de filet.
24	James Duffy	Pêche au filet flottant de plus de 200 brasses.	Smiths Inlet.	Amende \$100.00.	
25	R. MacLeod	Pêche au filet flottant de plus de 200 brasses.	Smiths Inlet.	Amende \$100.00.	
26	Karasuka Kariya	Négligence à porter licence sur bateau en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
27	Yosokochi Sokigawa	Négligence à porter licence sur bateau en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
28	Denjiro Takenaka	Négligence à porter licence sur bateau en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
29	Kojiro Shoji	Négligence à porter licence sur bateau en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
30	T. Omura	Négligence à porter licence sur bateau en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
31	Okiso Tsujihata	Négligence à porter licence sur bateau en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
32	Otomatsu Fjuimoto	Négligence à porter licence sur bateau en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
33	Kuichi Shirakawa	Négligence à porter licence en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
34	Yasuki Shimahara	Négligence à porter licence en exercice de pêche.	Rivière Naas.	Amende \$5.00.	
35	Ole Skog	Usage de senne à poche comme filet stationnaire.	Pointe Black, Canal Warke.	Action déboutée.	
36	C. F. Johnstone	Pêche des saumons à la ligne traînant sans licence.	Ile Tide Rip.	Amende \$10.00.	
37	James Patience	Pêche des saumons avec filet illicite.	Rivière Koeys.	Amende \$50.00; confiscation d'un filet de 25 brasses.	
38	P. Jérôme	Pêche du saumon en temps prohibé hebdomadaire.	Passage Fitzhugh.	Amende \$25.00.	
39	John Penny	Pêche du saumon en temps prohibé hebdomadaire.	Smiths Inlet.	Amende \$20.00.	
40	Fred Barbour	Pêche du saumon en temps prohibé hebdomadaire.	Rivers Inlet.	Amende \$10.00.	
41	A. Swetable	Pêche du saumon en temps prohibé hebdomadaire.	Rivers Inlet.	Amende \$10.00.	
42	Hans Ottesen	Filet à saumon attaché à celui de H. Baardsen.	Smiths Inlet.	Amende \$100.00.	
43	Helmar Baardsen	Filet à saumon attaché à celui de H. Ottesen.	Smiths Inlet.	Amende \$100.00.	
44	J. George	Pêche du saumon au filet flottant en temps prohibé.	Smiths Inlet.	Amende \$10.00.	
45	W. Proctor	Filet à saumon mouillé en partie en dedans des limites.	Crique Quashella.	Amende \$25.00.	
46	Einar Martinson	Filet à saumon mouillé en partie en dedans des limites.	Crique Quashella.	Amende \$25.00.	
47	Harry McKay	Pêche du saumon au filet flottant en période prohibée hebdomadaire.	Smiths Inlet.	Amende \$20.00.	

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—*Suite*

COLOMBIE BRITANNIQUE—ARRONDISSEMENT N° 2—*Fin*

N <sup>o</sup> des pour- suites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
48	J. Skjogstad.....	Filet à saumon mouillé en partie en dedans des limites.	Crique Quashella.....	Amende \$10.00.
49	J. B. Inversen.....	Usage excessif de filet en bateau.....	Passage Chatham.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation de 47 brasses de filet.
50	Rinso Minato.....	Usage excessif de filet en bateau.....	Passage Chatham.....	Amende \$25.00 et dépens.
51	Christian Einarson.....	Pêche des saumons au filet stationnaire.....	Rivière Skeena.....	Amende \$30.00 et dépens.
52	W. J. Walker.....	Pêche des saumons en période prohibée hebdomadaire.	Rivière Skeena.....	Amende \$15.00 et dépens.
53	R. J. Duval.....	Pêche des saumons avec filet illicite.....	Passage Chatham.....	Amende \$25.00 et dépens.
54	Roger Mallory.....	Pêche des saumons avec filet illicite.....	Passage Chatham.....	Amende \$25.00 et dépens.
55	Keikichi Izumi.....	Pêche des saumons avec filet illicite.....	Passage Chatham.....	Amende \$25.00 et dépens.
56	Ole Osberg.....	Pêche des saumons en temps prohibé hebdomadaire.	Passage Chatham.....	Accusation retirée.
57	Arthur Johnson.....	Pêche des saumons en temps prohibé hebdomadaire.	Passage Chatham.....	Accusation retirée.
58	Rinso Minato.....	Pêche des saumons en temps prohibé hebdomadaire.	Passage Chatham.....	Action déboutée.
59	Kumekichi Ito.....	Pêche des saumons en temps prohibé hebdomadaire.	Passage Chatham.....	Action déboutée.
60	Keikichi Izumi.....	Pêche des saumons en temps prohibé hebdomadaire.	Passage Chatham.....	Action déboutée.
61	Southern Freighters, Ltd.....	Mouillage de filet quelques minutes avant 6 p.m. dimanche.	Khutseymateen.....	Action déboutée.
62	B. C. Fish & Packing Co., Ltd..	Pêche en amont de ligne de marée.....	Baie Steep-Point, passage Laredo.	Action déboutée.
63	Chris Morsund.....	Pêche en amont de ligne de marée.....	Baie Steep-Point, passage Laredo.	Action déboutée.
64	Ernest Broch.....	Filet à saumon relié à la grève.....	Crique Quashella.....	Amende \$50.00.
65	A. Backie.....	Pêche des saumons au filet flottant en amont des limites.	Rivers Inlet.....	Amende \$50.00. Confiscation de filet.
66	Jacobsen.....	Pêche des saumons au filet flottant en amont des limites.	Rivers Inlet.....	Amende \$50. Incapable de s'acquitter. Emprisonnement de deux mois.
67	Jacobsen.....	Résistance volontaire à un surveillant dans l'exercice de ses fonctions.	Rivers Inlet.....	Amende \$100.00. Incapable de s'acquitter. Emprisonnement de quatre mois.
68	E. Samson.....	Pêche des saumons au filet flottant en période prohibée.	Baie, près Ile Tracy, Portland Inlet.	Amende \$25.00. Confiscation d'engins.
69	One Nakamura.....	Pêche en période prohibée hebdomadaire.....	Rivière Naas.....	Amende \$5.00.
70	Yasigito Oliguchi.....	Pêche en période prohibée hebdomadaire.....	Rivière Naas.....	Amende \$5.00.
71	Taichi Machida.....	Pêche en période prohibée hebdomadaire.....	Rivière Naas.....	Amende \$5.00.

72	Ed. Stanley.....	Saumons frais provenant d'au delà de ligne de marée.	Rivière Naas.....	Action déboutée.
73	Ben Self.....	Pêche de saumons sans licence.....	Rawlanson Anchor.....	Amende \$25.00 et confiscation de 40 brasses de filet.
74	John Erickson.....	Pêche en période prohibée hebdomadaire.....	Rivers Inlet.....	Amende \$25.00.
75	Gosse Packing Co.....	Pêche en-dedans des limites.....	Chenal Dean.....	Amende \$200.00 et dépens.
76	Canadian Fish Company.....	Pêche en dedans des limites.....	Chenal Dean.....	Amende \$200.00 et dépens.
77	Isaac Sankey.....	Transport de saumons frais en aval de ligne de marée	Khyuzemateen Inlet.....	Action déboutée.
78	David Hayward.....	Transport de saumons frais en aval de ligne de marée	Khyuzemateen Inlet.....	Action déboutée.
79	Charles M. Ryan.....	Transport de saumons frais en aval de ligne de marée	Khyuzemateen Inlet.....	Action déboutée.
80	Luko Car.....	Senne à poche en aire prohibée.....	Baie Goose, Selwyn Inlet.....	Action déboutée.
81	B.C. Fishing & Packing Co Ltd.....	Possession illicite de saumons.....	Walker Lake Cy.....	Action déboutée.
82-100	Gosse Packing Co., Ltd.....	Pêche en période prohibée.....	Salmon Bay.....	Action déboutée.
101	Gosse Packing Co., Ltd.....	Possession illicite des saumons.....	Fabrique de Namu.....	Action déboutée.
102	Gosse Packing Co., Ltd.....	Possession illicite des saumons.....	Bella Bella Cy.....	Action déboutée.
103	B.C. Fishing & Packing Co., Ltd.....	Pêche en période prohibée.....	Arrondissement n° 2.....	Action déboutée.
122				
123	Ben Self.....	Pêche des saumons sans licence.....	Rawlanson Anchor.....	Interjection d'appel autorisée et amende remise.
124	John Wick.....	Pêche des saumons sans licence.....	Rawlanson Anchor.....	Amende \$50.00 et dépens, \$100.00.
125	Silas Brown.....	Vente de saumons en amont de ligne de marée.....	Kitwanga.....	Amende \$15.00 et dépens.

## COLOMBIE BRITANNIQUE—ARRONDISSEMENT N° 3—Inspecteur A. J. TAYLOR

1	Alex. Hulkamen.....	Contrav. Art. 21 (2).....	Rivière Cowichan.....	Amende \$5.00.
2	C. Koyanage.....	Contrav. Art. 21 (2).....	Rivière Cowichan.....	Amende \$5.00 et dépens.
3	Tommy Paul.....	Contrav. Art. 21k (1).....	Saanich Arm.....	Amende \$15.00 et dépens.
4	Chief Peter Dick et Willie Jack.....	Contrav. Art. 21 (q).....	Chee-what, Rivière.....	Amende \$1.00 dans chaque cas. Confiscation de saumon.
5	Russel Hetzler.....	Contrav. Art. 6 (b).....	Ile Stuart.....	Amende \$25.00.
6	Eric Wickham.....	Contrav. Art. 21.....	Nitinat Arm.....	Amende \$15.00 et dépens.
7	Dan Woodward.....	Contrav. Art. 2 (a) Règ. et Art. 50 Loi.....		Amende \$5.00 et dépens \$1.00.o
8	Alfred Johnson.....	Contrav. Art. 21 sous-art. 17.....	Crique Sauchenauch.....	Amende \$50.00.
9	Harry Moon.....	Contrav. Art. 15 sous-art. 1 (a).....	Baie Hayden.....	Action déboutée.
10	Josiah Russel.....	Contrav. Art. 21 sous-art. 17.....	Crique Sauchenauch.....	Amende \$25.00 et dépens.
11	A. Martinolich.....	Contrav. Art. 21 sous-art. 19.....	Port Uchuklesit.....	Amende \$175.00 et dépens.
12	Ole Lee.....	Contrav. Art. 24 sous-art. 2 (B).....	Crique Sauchenauch.....	Amende \$25.00 et dépens.
13	John Salo.....	Contrav. Art. 22, 7.....	Passage Wakeman.....	Amende \$100.00.
14	Victor Ferrario.....	Contrav. Art. 15, sous-art. 1a.....	Rivière Salmon.....	Amende \$100.00.
15	Maryin Arnet.....	Contrav. Art. 21, sous-art. 17 (a).....	Rivière Sarita.....	Amende \$200.00 et dépens, licence annulée
16	R. E. B. Hunt et F. Duffy.....	Contrav. Art. 21.....	Rivière Nahwitti.....	Action déboutée.
17	Gilbert Francis.....	Contrav. Art. 21, sous-art. 17 (a).....	Rivière Homalka.....	Amende \$50.00.
18	Frederick Bruce Spicher.....	Contrav. Art. 15, sous-art. 4 et Art. 29, sous-art. 1.....	Passage MacKenzie.....	Action déboutée. Confiscation de saumons.
19	Dan Watts.....	Contrav. Art. 2, parag. B d'art. 24.....	Passage Barclay.....	Amende \$25.00 et dépens. Confiscation de 85 saumons.
20	Fred Kline.....	Contrav. Art. 24 2b.....	Port Pender.....	Amende \$20.00.

RELEVÉ donnant les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées pour délits contre la Loi des Pêcheries au cours de l'année financière 1927-28—Fin

COLOMBIE BRITANNIQUE—ARRONDISSEMENT N° 3—Fin

Nos des poursuites	Noms des délinquants	Nature des délits	Lieux des délits	Résultats des poursuites
21	Dave Paul.....	Contravention Art. 21, sous-art. 17 (a).....	Baie Orford.....	Amende \$50.00 et dépens.
22	Victor Ferrario.....	Contrav. Art. 21, sous-art. 19.....	Port-Neville.....	Action déboutée.
23	Tahsis Packing Co., Ltd.....	Contrav. Art. 24, parag. 4 (a) et (d).....	Passage Nootka.....	Amende \$25.00 sur chaque chef d'inculpation. Confiscation de senne à poche et saumon.
24	Michael Brown.....	Contrav. Art. 2, sous-art. 17 (a).....	Crique Coleman.....	Action déboutée.
25	Ernest Silvey.....	Contrav. Art. 2, sous-art. 17 (a).....	Jervis-Inlet.....	Amende \$60.00 et dépens. Licence annulée.
26	R. Tabata & Co.....	Contrav. D.C., 24 juil. 1922, C.P. 1552.....	Jessie Island.....	Amende \$100.00 et dépens.
27	Ralph Birdwhistle.....	Contrav. Art. 21, sous-art. 21.....	Victoria.....	Amende \$10.00 et dépens. Confiscation de morue et saumon.
28	North West Fisheries, usine de l'île Davies.	Contrav. parag. 7 et 3 D.C. 24 juil. 1922, C.P. 1552...	Île Davis.....	Amende \$15.00 et dépens \$5.00.
29	Harry Marsden.....	Contrav. Art. 21, sous-art. 2 et Art. 29 sous-art. 1..	Baie Deep-water..... Baie Deep Water.....	Amende \$25.00 sur chaque chef d'inculpation.
30	Thomas Liston.....	Contrav. Art. 29 L.P.....	Nanaimo.....	Amende \$1.00 et licence annulée et confiscation de 1 filet flottant et 3 morues.
31	Toshigusa Hama.....	Contrav. Art. 29 L.P.....	Nanaimo.....	Amende \$1.00 et dépens.
32	George Reynolds.....	Contrav. Art. 29 L.P.....	Nanaimo.....	Amende \$1.00 et dépens.
33	Eugène Phillion, Fred Larson, S. Barrow, A. E. Ralf, Chas. E. Stratton, John Johnstone, Ed. Scaplen.	Contrav. Art. 2, sous-art. 1.....	Saanich.....	Amende \$1.00 chacun.
34	Chief Jonny.....	Contrav. Art. 21, sous-art. 17 (a) Règls.....	Rupert-Arm.....	Amende \$25.00.
35	H. J. Stump.....	Contrav. Art. 24, sous-art. 1 Règls.....	Lagune Embloy.....	Amende \$400.00.
36	Botel (Whiskers).....	Contrav. Art. 24, sous-art. 2B Règls.....	Rivière Ingersoll.....	Amende \$10.00.
37	Botel (Whiskers).....	Contrav. Art. 24, sous-art. 2B Règls.....	Rivière Ingersoll.....	Action déboutée.
38	John Buema.....	Contrav. Art. 15, sous-art. 1A, 29, sous-art. 1 et 21 du sous-art. 2.	Pender Harbour.....	Amende \$5.00, \$5.00 et \$2.50 respectivement, dépens.
39	J. W. Johnstone.....	Contrav. Art. 29, sous-art. 1 et 21, sous-art. 2.....	Pender Harbour.....	Amende \$5.00 et \$5.00 respectivement et dépens.
40	George Simpson.....	Contrav. Art. 15, sous-art. 1a, art. 29, sous-art. 1 et 21, sous-art. 2.	Pender Harbour.....	Amende \$5.00, \$5.00 et \$2.50 respectivement et dépens.
41	Donal Keen.....	Contrav. Art. 15, sous-art. 1a, Art. 29, sous-art. 21 Art. 2.	Pender Harbour.....	Amende \$5.00, \$5.00, et \$2.50 respectivement et dépens.

42	Maynard Dubois.....	Contrav. Art. 15, sous-art. 1A, Art. 20, sous-art. 1 et 21, sous-art. 2.	Pender Harbour.....	Amende \$5.00, \$5.00 et \$2.50 respectivement et dépens.
43	Dalton A. Burt.....	Contrav. Art. 29, sous-art. 1, sous-art. 2.....	Pender Harbour.....	Amende \$5.00 et \$5.00 respectivement et dépens.
44	Alex. Thompson.....	Contrav. Art. 29, sous-art. 1, sous-art. 2.....	Pender-Harbour.....	Amende \$5.00 et \$5.00 respectivement et dépens.
45	Mikal Christianson.....	Contrav. Art. 29, sous-art. 1, sous-art. 2.....	Pender-Harbour.....	Amende \$5.00 et \$5.00- respectivement et dépens.

## APPENDICE N° 9

ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES AFFÉRENTES AU SERVICE DES PÊCHES,  
PAR PROVINCE, 1867-1927—GOUVERNEMENT DU CANADA

	SOMMAIRE	Dépenses	Recettes
Nouvelle-Ecosse		4,175,528 24	312,588 31
Ile du Prince-Edouard		677,542 46	95,562 72
Nouveau-Brunswick		3,263,922 18	538,434 45
Québec		2,425,604 18	341,069 29
Ontario		3,214,601 13	520,135 96
Manitoba et T. N.-O.		23,414 29	4,779 25
Manitoba		1,573,435 25	268,564 58
Territoires du N.-O.		58,258 58	9,775 23
Alberta		317,057 94	158,124 48
Saskatchewan		483,944 10	81,550 64
Colombie-Britannique		10,078,488 93	2,574,271 02
Yukon		29,343 94	10,292 75
Arrondissement Baie d'Hudson			821 83
<i>Croiseurs</i>			
N.-E., I.P.-E. et N.-B.		4,741,985 72	
		31,063,196 94	
Dépenses générales		2,905,060 56	
Prime à la pêche—		33,968,257 40	
1882-1927		7,278,904 21	
		41,247,161 61	Dépenses totales 1867-1927

## PRIMES À LA PÊCHE

Années	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Ile-du-Prince-Edouard	Québec	Totaux
1882	\$106,098 72	\$16,997 00	\$16,137 00	\$33,052 75	\$172,285 47
1883	89,432 50	12,395 20	8,577 14	19,940 01	130,344 85
1884	104,934 09	13,576 00	9,230 96	28,004 93	155,718 98
1885	103,999 73	15,908 25	10,166 65	31,464 76	161,539 39
1886	98,789 54	17,894 57	10,935 87	33,283 61	160,903 59
1887	99,662 03	19,699 65	12,528 51	31,907 73	163,757 92
1888	89,778 90	18,454 92	9,092 96	32,858 75	150,185 53
1889	90,142 51	21,026 79	13,994 53	33,362 71	158,526 54
1890	91,235 64	21,108 33	11,686 32	34,210 72	158,241 01
1891	92,377 42	17,235 96	12,771 30	34,507 17	156,891 85
1892	109,410 39	10,864 61	9,782 79	29,694 35	159,752 14
1893	108,060 67	12,524 09	9,328 62	28,320 72	158,234 10
1894	111,460 03	12,690 80	7,875 79	28,040 18	160,066 80
1895	110,765 27	12,919 32	9,285 13	30,598 27	163,567 99
1896	98,048 95	13,602 88	9,745 50	32,992 44	154,389 77
1897	102,083 50	13,454 50	9,809 00	32,157 00	157,504 00
1898	103,730 00	13,746 00	10,188 00	31,795 00	159,459 00
1899	106,598 50	13,514 50	7,822 00	32,065 00	160,000 00
1900	101,448 00	13,562 50	10,589 00	33,203 00	158,802 50
1901	101,024 50	13,420 50	8,335 50	33,161 50	155,942 00
1902	100,455 70	14,555 80	8,716 55	36,125 45	159,853 50
1903	99,714 15	14,872 75	9,652 50	34,704 30	158,943 70
1904	99,286 44	15,110 80	9,179 35	33,651 65	157,228 24
1905	100,664 33	15,379 50	8,317 20	34,185 60	158,546 65
1906	99,518 80	16,247 55	8,839 40	34,410 00	159,015 75
1907	93,381 70	16,454 50	10,175 95	36,101 35	156,113 50
1908	98,156 20	17,203 75	9,708 90	34,931 05	159,999 90
1909	95,413 60	15,480 15	8,973 85	35,354 25	155,221 85
1910	96,468 20	16,531 05	9,557 80	36,609 70	159,166 75
1911	99,424 90	15,795 00	8,669 85	36,109 95	159,999 70
1912	97,904 25	15,109 75	11,119 00	35,863 40	159,996 40
1913	93,456 00	16,385 05	11,081 85	37,738 35	158,661 25
1914	94,990 54	17,536 50	10,339 65	36,717 45	159,584 14
1915	90,611 05	17,609 95	9,513 95	41,006 10	158,741 05
1916	88,212 10	17,540 15	9,961 95	44,285 60	159,999 80
1917-18	86,115 60	17,538 35	10,754 75	45,484 40	159,893 10
1918-19	85,000 65	17,114 35	10,392 35	47,167 90	159,675 25
1919-20	85,521 05	16,085 20	8,702 20	44,828 25	155,136 70
1920-21	93,873 00	13,773 70	8,110 70	36,761 90	152,519 30
1921-22	91,410 20	14,640 60	9,413 00	43,986 00	159,449 80
1922-23	93,254 45	16,311 25	7,704 40	39,902 45	157,172 55
1923-24	91,261 55	16,123 25	10,153 65	42,378 35	159,916 80
1924-25	86,300 20	15,634 05	11,410 15	46,482 00	159,826 40
1925-26	82,550 35	18,824 30	10,670 70	47,939 45	159,984 80
1926-27	83,006 90	16,721 00	13,221 55	46,818 65	159,768 10
1927-28	82,107 00	19,906 80	12,095 45	44,266 55	158,375 80
	4,427,099 82	729,081 47	464,292 22	1,658,430 70	7,278,904 21

ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ANNUELLES IMPUTABLES AU COMPTE DE LA  
POLICE MARINE SUR LA CÔTE ORIENTALE POUR LA SURVEILLANCE DES  
PÊCHERIES TERRITORIALES—1870-1874 INCLUSIVEMENT

1870.....	\$ 73,550 86
1871.....	50,123 24
1872.....	53,794 90
1873.....	15,364 69
1874.....	
	\$ 192,833 69

Durant la période 1875-1885 inclusivement, le traité de Washington qui conférait aux pêcheurs américains le droit à l'exploitation des pêcheries côtières, se trouvait en vigueur.

A l'expiration des clauses du Traité de Washington relatives à la pêche, le service actuel de surveillance de la pêche fut constitué en 1886. Ci-dessous nous donnons un état des dépenses annuelles imputables à ce service de 1886 à 1927-28 inclusivement.

SERVICE RELATIF À LA POLICE MARITIME DES PÊCHERIES

(En sus des croiseurs affectés à Ontario, Québec, Colombie Britannique.)

1886.....	\$ 104,020 98
1887.....	86,300 74
1888.....	59,869 47
1889.....	47,748 94
1890.....	51,296 34
1891.....	81,918 99
1892.....	84,305 51
1893.....	60,269 69
1894.....	70,501 71
1895.....	61,310 19
1896.....	64,064 00
1897.....	71,349 44
1898.....	78,097 10
1899.....	68,330 27
1900.....	66,148 97
1901.....	96,648 26
1902.....	75,942 24
1903.....	75,543 60
1904.....	103,427 32
1905.....	294,440 34
1906.....	136,432 61
1907.....	99,015 07

Il est impossible d'établir entre les provinces maritimes une répartition exacte des dépenses afférentes à ces croiseurs. Elles sont imputables cependant à N.-É., N.-B. et I.-P.-É., au prorata.

1908-09.....	\$ 114,923 00
1909-10.....	113,582 23
1910-11.....	116,235 21
1911-12.....	120,240 00
1912-13.....	163,370 19
1913-14.....	225,113 26
1914-15.....	95,702 02
1915-16.....	102,637 46
1916-17.....	132,393 60
1917-18.....	118,824 16
1918-19.....	56,256 78
1919-20.....	218,143 93
1920-21.....	227,159 57
1921-22.....	172,003 39
1922-23.....	107,658 85
1923-24.....	95,332 27
1924-25.....	95,714 47
1925-26.....	98,060 10
1926-27.....	113,804 14
1927-28.....	125,015 62
	4,741,985 72

Ce montant est imputable aux provinces N.-É., N.-B. et I.-P.-É., au prorata.

ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ET RECETTES ANNUELLES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Années	Service général	Croiseurs	Pisciculture	Total	Recettes
	\$		\$	\$	\$
1867					
1868					
1869					
1870					
1871					
1872					
1873					
1874	405 62			405 62	
1875	459 54			459 54	
1876	461 02			461 02	
1877	1,974 70			1,974 70	
1878	1,836 54			1,836 54	
1879	1,293 25			1,293 25	
1880	2,686 49		4,494 24	7,180 83	40 00
1881	2,691 49		852 11	3,543 60	40 00
1882	2,756 48		760 32	3,516 80	40 00
1883	2,716 64		807 32	3,523 96	80 00
1884	2,767 98		771 40	3,539 38	80 00
1885	3,028 03		741 06	3,769 09	40 00
1886	3,187 73		687 17	3,874 90	40 00
1887	4,044 49		1,200 21	5,244 70	128 00
1888	3,402 51		755 32	4,157 83	
1889	3,746 69		140 31	3,887 00	140 00
1890	3,113 21			3,113 21	302 88
1891	3,242 2		378 00	3,620 25	667 00
1892	1,835 65			1,835 65	166 00
1893	2,847 60			2,847 60	304 10
1894	3,078 55			3,078 55	980 15
1895	3,796 58			3,796 58	3,312 30
1896	3,555 87			3,555 87	2,161 85
1897	3,744 36			3,744 36	2,032 25
1898	6,775 78			6,775 78	2,707 57
1899	5,832 35			5,832 35	2,242 24
1900	7,364 20			7,364 20	2,207 12
1901	7,934 03			7,934 03	1,525 30
1902	7,814 02			7,814 02	1,843 45
1903	7,081 60			7,081 60	2,007 35
1904	7,320 96		10,733 51	18,054 47	1,983 42
1905	6,879 05		6,813 77	13,692 82	2,046 50
1906	9,351 81		6,419 04	15,770 85	2,206 25
1907	5,841 67		2,952 47	8,794 14	1,300 94
1908-09	14,996 00		7,187 47	22,183 47	2,393 66
1909-10	13,657 56		8,139 50	21,797 06	2,359 93
1910-11	38,570 72		8,874 42	47,445 14	2,499 63
1911-12	13,661 00		8,876 00	22,537 00	2,477 50
1912-13	13,558 06		6,105 63	19,663 69	2,927 96
1913-14	13,728 89		7,383 45	21,112 34	2,245 60
1914-15	17,369 93		8,071 93	25,441 86	2,046 50
1915-16	14,794 05		9,638 61	24,432 66	3,165 35
1916-17	15,843 23		7,211 18	23,054 41	3,597 18
1917-18	19,076 19		7,994 24	27,070 43	3,256 26
1918-19	15,722 08		3,003 84	18,725 92	2,561 19
1919-20	17,430 98		2,918 40	20,349 38	4,741 68
1920-21	22,911 72		4,312 69	27,224 41	3,720 12
1921-22	15,430 17		4,304 58	19,734 75	2,876 47
1922-23	17,996 16		4,801 56	22,797 72	5,854 88
1923-24	22,111 52		4,859 08	26,970 55	4,441 95
1924-25	26,051 31		5,147 60	31,198 91	3,134 90
1925-26	26,719 74		6,609 94	33,329 68	3,467 88
1926-27	20,302 73		4,533 27	24,836 00	3,403 13
1927-28	19,178 79		5,085 20	24,261 99	3,766 28
	513,977 57		163,564 89	677,542 46	95,562 72

Cl. Croiseurs N.-E., I.-P.-É. et N.-B.

ÉTAT DONNANT LES RECETTES ET DÉPENSES ANNUELLES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

\*Recettes provenant de la délivrance des licences aux navires de pêche américains et auxquelles la province n'a aucun titre exclusif.)

## PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Années	Service général		Croiseurs	Pisciculture		Total		Recettes
	\$	c.		\$	c.	\$	c.	
1867								
1868		225 28				225 28		12,275 25
1869		2,572 23				2,572 23		848 46
1870		9,728 26				9,728 26		1,373 24
1871		8,794 37				8,794 37		36 74
1872		8,341 39				8,341 39		51 45
1873		8,689 07				8,689 07		159 30
1874		10,585 13				10,585 13		123 94
1875		12,265 86				12,265 86		551 00
1876		14,655 76		6,870 33		21,526 09		403 00
1877		15,127 49		3,488 27		18,615 76		1,520 71
1878		15,292 83		3,400 00		18,692 83		1,442 38
1879		14,312 76		2,687 44		17,000 20		1,796 11
1880		14,180 55		3,323 16		17,503 71		1,506 72
1881		14,909 42		3,454 29		18,363 71		2,779 49
1882		16,479 41		5,858 98		22,338 39		1,111 61
1883		16,247 14		4,191 34		20,438 48		2,005 29
1884		15,600 01		4,728 11		20,428 12		1,833 18
1885		17,503 45		4,610 81		22,114 26		2,616 28
1886		17,852 33		7,478 23		25,330 56		2,166 53
1887		18,092 21		6,701 89		24,794 00		1,585 28
1888		18,308 02		6,850 27		25,158 29		3,905 44
1889		20,201 09		6,688 75		26,889 84		2,744 23
1890		17,395 24		6,606 95		24,002 19		5,424 95
1891		17,844 19		5,863 75		23,707 94		5,891 65
1892		18,755 86		10,289 80		29,045 66		3,803 42
1893		19,444 22		5,045 22		24,489 44		6,782 02
1894		20,420 81		4,982 12		25,402 93		5,296 27
1895		23,555 38		5,054 24		28,609 62		7,075 07
1896		23,049 41		5,010 39		28,059 80		6,180 93
1897		23,682 33		4,077 07		27,759 40		5,239 55
1898		21,683 91		3,525 02		25,208 94		5,317 08
1899		25,348 11		2,465 19		27,813 30		4,668 22
1900		27,461 91		3,410 84		30,872 75		5,494 49
1901		35,730 89		11,194 82		46,925 51		6,595 94
1902		32,618 00		8,810 31		41,428 31		6,084 65
1903		39,118 79		7,413 55		46,532 34		3,962 45
1904		30,003 01		6,348 22		36,351 23		3,716 75
1905		32,619 85		11,372 65		43,992 50		6,718 58
1906		49,351 10		33,203 27		82,554 37		4,934 43
1907		24,989 09		6,259 25		31,248 34		3,118 73
1908-09		87,420 00		20,969 27		108,389 27		5,369 70
1909-10		81,698 70		15,722 27		97,420 97		3,821 81
1910-11		117,394 67		28,023 29		145,417 96		7,749 60
1911-12		141,148 00		42,727 00		183,875 00		5,912 65
1912-13		97,085 48		46,411 56		143,497 04		6,730 00
1913-14		125,305 94		45,732 88		171,038 82		7,682 50
1914-15		124,977 45		37,470 70		162,448 15		7,415 80
1915-16		117,271 06		34,914 01		152,185 07		6,969 18
1916-17		126,416 67		33,543 89		159,960 56		7,176 70
1917-18		139,964 62		36,057 56		176,022 18		6,663 94
1918-19		112,689 57		17,233 22		129,922 79		7,612 81
1919-20		92,197 95		16,243 01		109,160 96		10,213 28
1920-21		111,196 47		22,077 83		133,274 30		12,189 62
1921-22		112,521 25		21,247 10		133,768 35		12,840 39
1922-23		121,336 89		27,399 27		148,736 16		12,720 42
1923-24		138,671 11		42,395 03		181,066 14		9,480 38
1924-25		153,463 48		32,467 75		185,931 23		10,627 54
1925-26		170,967 83		31,053 08		202,020 91		9,539 68
1926-27		171,975 48		29,869 84		201,845 32		10,973 25
1927-28		237,097 63		28,148 93		265,246 56		11,758 25
		3,354,556 21		820,972 03		4,175,528 24		312,588 31

Cl. Croiseurs N.-É., I.-P.-É. et N.-B.

ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ET RECETTES ANNUELLES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Années	Service général	Croiseurs	Pisciculture	Total	Recettes
	\$ c.		\$ c.	\$ c.	\$ c.
1867					
1868	5,086 77			5,086 77	443 47
1869	4,172 35			4,172 35	5,410 58
1870	8,422 63			8,422 63	1,086 42
1871	7,006 52			7,006 52	1,042 03
1872	6,476 61			6,476 61	1,058 29
1873	6,859 05		822 33	7,681 38	647 61
1874	7,351 17		3,100 13	10,451 30	978 00
1875	7,373 75		3,853 73	11,227 48	830 00
1876	10,080 37		3,247 41	13,327 78	2,030 91
1877	11,168 53		1,388 80	12,557 33	1,289 17
1878	10,926 11		1,468 22	12,394 33	2,015 46
1879	10,858 64		1,139 00	11,997 64	3,467 36
1880	12,291 00		5,600 00	17,891 00	4,276 07
1881	11,776 56		3,455 91	15,232 47	4,695 28
1882	12,284 82		3,567 28	15,852 10	4,848 84
1883	13,007 00		2,646 14	15,653 14	4,612 12
1884	14,388 02		2,327 06	16,715 08	3,905 66
1885	14,892 87		2,943 98	17,836 85	4,650 16
1886	15,719 36		2,852 02	18,571 38	4,078 10
1887	16,944 00		2,907 16	19,851 16	4,417 52
1888	20,533 20		3,441 59	23,974 79	7,625 64
1889	20,298 00		3,150 17	23,448 17	8,642 88
1890	14,914 95		3,727 77	18,642 72	8,834 35
1891	16,082 77		4,572 41	20,655 18	7,233 69
1892	15,707 98		4,304 98	20,012 96	6,634 83
1893	15,721 05		4,988 13	20,709 18	7,831 53
1894	18,522 94		4,833 27	23,356 21	8,333 24
1895	21,370 94		5,896 95	27,267 89	11,170 36
1896	20,526 56		6,551 62	27,078 18	10,696 88
1897	21,671 92		3,722 01	25,393 93	10,110 77
1898	17,063 58		3,958 63	21,022 21	11,511 85
1899	22,922 50		7,514 86	30,437 36	10,430 08
1900	21,459 94		3,951 58	25,411 52	12,015 27
1901	28,452 51		5,976 29	34,428 80	10,150 40
1902	23,813 62		12,245 86	36,059 48	11,658 34
1903	27,132 84		16,099 01	43,231 85	11,188 02
1904	27,664 34		22,177 05	49,841 39	10,643 20
1905	25,253 16		15,477 39	40,730 55	11,899 99
1906	35,856 38		25,759 09	61,615 47	11,395 84
1907	24,938 35		16,900 00	41,838 35	9,158 08
1908-09	71,091 00		22,214 39	93,305 39	12,385 14
1909-10	63,154 19		21,102 75	84,256 94	13,044 88
1910-11	63,769 48		20,414 56	84,184 04	12,996 84
1911-12	58,140 00		22,950 00	81,090 00	13,902 15
1912-13	60,943 53		30,267 38	91,210 91	15,192 52
1913-14	63,653 64		51,641 12	115,294 76	17,507 18
1914-15	67,954 09		52,560 08	120,514 17	14,263 99
1915-16	65,874 11		40,876 42	106,750 53	15,097 80
1916-17	67,645 91		37,987 56	105,633 47	15,137 19
1917-18	70,148 87		37,021 69	107,170 56	14,429 53
1918-19	67,763 94		36,351 19	104,115 13	16,420 52
1919-20	73,821 07		34,275 01	108,096 08	16,441 02
1920-21	86,431 23		41,493 38	127,924 61	15,299 82
1921-22	102,713 10		44,971 62	147,684 72	16,212 85
1922-23	96,836 88		50,298 75	147,135 63	19,286 01
1923-24	71,052 58		40,870 11	111,922 69	13,010 14
1924-25	97,200 01		46,096 12	143,296 13	11,701 49
1925-26	106,052 99		50,910 64	156,963 63	9,754 13
1926-27	99,696 49		48,245 23	147,941 72	10,740 76
1927-28	113,738 34		102,131 24	215,869 58	12,663 50
	2,214,675 11		1,049,247 07	3,263,922 18	538,434 45

Cf. Croiseurs N.-É., I.-P.-É. et N.-B.

## ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ET RECETTES ANNUELLES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

## PROVINCE DE QUÉBEC

Années	Service général	Croiseurs	Pisciculture	Total	Recettes
	\$ c.		\$ c.	\$ c.	\$ c.
1867	10,272 82	14,426 53		24,699 35	6,998 90
1868	17,889 92	11,374 95		29,264 87	4,910 87
1869	6,909 61	10,800 00		17,709 61	4,585 80
1870	6,570 42	9,924 51		16,494 93	7,997 21
1871	7,000 00	9,000 00		16,000 00	6,290 85
1872	6,489 68	12,000 00		18,489 68	4,569 69
1873	7,829 94	9,000 00		16,829 94	4,983 83
1874	9,265 31	10,000 00	6,106 00	25,371 31	8,523 54
1875	9,808 34	10,000 00	8,515 46	28,323 80	8,904 85
1876	14,282 65	23,832 82	9,016 74	47,132 21	6,437 00
1877	13,521 44	17,059 21	5,670 86	36,251 51	5,881 72
1878	12,723 88	19,967 11	6,685 85	39,376 84	5,453 27
1879	13,606 06	8,994 48	5,772 90	28,373 44	6,286 07
1880	12,591 78	1,880 08	4,701 34	19,173 20	7,124 42
1881	15,123 79	50,550 18	5,444 89	71,118 86	9,286 18
1882	14,819 22	26,965 40	9,148 68	50,933 30	7,165 32
1883	13,287 30	26,555 46	7,987 12	47,829 88	3,869 47
1884	13,186 26	19,935 53	8,512 11	41,633 90	2,715 02
1885	13,531 77	*31,014 07	10,072 52	55,118 36	3,325 35
1886	13,938 21	26,091 20	9,197 89	49,227 30	2,963 75
1887	14,966 55	18,293 16	8,740 66	42,000 37	3,804 66
1888	13,463 37	17,233 51	8,921 13	39,618 01	5,394 99
1889	12,991 63	16,034 04	10,228 72	39,254 39	3,390 79
1890	9,670 94	15,001 91	8,370 15	33,043 00	5,409 81
1891	10,666 98	15,143 46	9,142 31	34,952 75	3,642 14
1892	10,917 36	14,026 98	8,341 94	33,286 28	5,244 82
1893	11,761 34	14,688 97	9,337 79	35,788 10	7,471 70
1894	11,692 82	25,645 29	8,635 41	45,973 52	7,211 82
1895	12,459 34	19,523 86	8,854 64	40,837 84	8,836 18
1896	11,870 43	20,661 78	8,260 50	40,792 71	8,160 98
1897	12,910 80	12,059 54	7,059 45	32,029 79	7,876 12
1898	11,140 16	13,781 53	6,148 40	31,050 09	7,571 15
1899	11,350 27	21,680 55	5,700 58	38,731 40	6,287 71
1900	5,452 41	18,970 42	12,701 04	37,123 87	2,543 04
1901	7,934 03	16,258 44	15,218 64	39,411 11	4,738 92
1902	6,242 58	24,995 46	20,142 94	51,380 98	2,498 85
1903	6,585 86	21,021 00	8,080 03	35,686 89	4,379 15
1904	7,619 67	23,011 05	11,454 24	42,084 96	5,070 64
1905	6,769 16	15,976 88	14,140 65	36,886 69	4,648 56
1906	8,123 04	26,969 49	12,617 01	47,709 54	7,564 39
1907	5,590 94	22,763 29	10,683 24	39,037 47	8,145 97
1908-09	11,960 00	36,402 00	16,760 46	65,122 46	6,797 91
1909-10	10,316 05	25,811 96	19,292 31	55,420 32	4,947 46
1910-11	8,984 36	42,975 48	20,290 50	72,250 34	5,336 61
1911-12	17,050 00	32,998 00	18,104 00	68,152 00	6,044 75
1912-13	10,998 48	25,321 81	17,152 03	53,472 32	8,095 79
1913-14	9,921 88	29,770 88	23,042 82	62,735 58	5,286 89
1914-15	11,503 00	30,644 81	22,000 08	64,147 89	7,639 75
1915-16	6,995 74	31,893 30	17,323 62	56,212 66	6,006 89
1916-17	7,168 09	26,356 47	14,274 14	47,798 70	6,981 14
1917-18	8,399 76	42,752 33	19,727 25	70,879 34	7,664 73
1918-19	7,470 58	41,563 30	12,923 27	61,957 15	8,121 80
1919-20	9,793 46	33,679 99	13,125 26	56,598 71	8,085 78
1920-21	33,182 26	45,963 09	15,955 38	95,100 73	6,536 90
1921-22	23,815 41	49,947 22	18,772 19	92,134 82	14,357 39
1922-23	2,146 60	904 32	2,668 48	5,719 40	
1923-24	282 90	143 81		426 71	
1924-25	178 47			178 47	
1925-26	596 52			596 52	
1926-27	123 12			123 12	
1927-28	144 84			144 84	
	623,859 65	1,240,740 91	561,003 62	2,425,604 18	341,069 29

ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ET RECETTES ANNUELLES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

PROVINCE D'ONTARIO

Années	Service général	Croiseurs	Pisciculture	Total	Recettes
	\$ c.		\$ c.	\$ c.	\$ c.
1867	6,108 00			6,108 00	3,492 00
1868	6,526 96			6,526 96	1,927 02
1869	8,547 65			8,547 65	2,739 13
1870	5,995 72		2,874 47	8,870 19	6,165 56
1871	5,825 98		4,446 34	10,272 32	5,039 35
1872	4,364 43		5,529 73	9,894 16	4,818 57
1873	4,344 32		3,697 16	8,041 48	4,547 50
1874	8,969 06		5,100 00	14,069 06	4,386 75
1875	8,388 81		5,635 74	14,024 55	4,478 05
1876	12,815 73		12,920 90	25,736 63	4,640 21
1877	13,521 44		12,132 70	25,654 14	4,673 25
1878	12,723 88		4,949 77	17,673 65	5,202 00
1879	11,741 40		7,102 54	18,843 94	6,188 80
1880	12,003 37		5,300 71	17,304 08	6,465 95
1881	11,506 74		5,422 63	16,929 37	7,795 99
1882	11,729 77		8,655 82	20,385 59	9,849 18
1883	13,602 00		7,761 45	21,363 45	9,980 28
1884	15,192 73		8,011 17	23,203 90	11,345 14
1885	17,135 98		8,690 15	25,826 13	11,914 37
1886	17,900 74		9,696 54	27,597 28	15,917 62
1887	19,534 01		8,880 14	28,414 15	15,033 57
1888	19,860 52		9,529 00	29,389 52	18,251 25
1889	19,264 98	2,631 46	11,311 33	33,207 77	24,266 08
1890	14,539 87	2,254 63	11,494 31	28,288 81	23,666 95
1891	15,540 30	2,769 29	11,769 81	30,079 40	26,611 70
1892	15,155 83	5,064 91	9,281 37	29,502 11	26,708 00
1893	20,116 91	32,940 56	11,194 65	64,252 12	30,623 09
1894	22,634 37	20,022 18	10,821 43	53,477 98	28,632 82
1895	21,938 56	19,373 24	8,755 93	50,067 73	33,211 60
1896	24,917 48	17,295 94	9,468 37	51,681 79	35,681 68
1897	21,592 40	15,948 43	8,774 19	46,315 02	32,814 66
1898	19,239 34	15,155 43	9,976 74	44,371 51	30,574 57
1899	11,784 22	15,122 45	9,982 10	36,888 97	5,830 85
1900	3,604 94	12,250 72	10,675 72	26,531 38	794 12
1901	3,819 57	11,304 51	12,835 60	27,959 68	717 35
1902	4,445 93	11,764 87	12,445 31	28,656 11	373 42
1903	4,660 53	12,334 37	14,844 36	31,839 26	1,818 83
1904	4,500 43	45,133 10	15,300 46	64,933 99	2,578 48
1905	4,294 60	109,560 51	13,832 32	127,687 43	1,471 91
1906	4,949 67	32,585 51	15,069 17	52,604 35	499 15
1907	3,188 34	32,698 85	14,112 42	49,999 61	349 10
1908-09	14,898 00	36,038 00	28,358 02	79,294 02	790 78
1909-10	9,672 24	26,009 14	22,614 30	58,295 68	1,520 75
1910-11	11,788 30	24,237 49	24,393 21	60,419 00	280 25
1911-12	28,127 09	28,006 00	47,611 00	103,744 00	658 45
1912-13	13,213 90	30,015 23	61,580 26	104,809 41	548 74
1913-14	22,733 57	27,650 61	68,877 81	119,261 99	806 69
1914-15	23,048 82	30,169 08	103,182 20	156,400 10	918 80
1915-16	19,468 64	28,216 58	63,712 73	111,397 95	2,600 65
1916-17	14,588 69	25,994 06	85,922 62	126,505 37	808 70
1917-18	15,838 94	36,708 63	69,864 18	122,411 75	2,345 48
1918-19	4,586 56	53,404 30	64,996 55	122,987 41	631 85
1919-20	247 00	39,575 17	75,479 78	115,301 95	1,421 80
1920-21	5 09	84,373 39	82,320 21	166,698 69	9,221 25
1921-22		52,260 83	80,403 37	132,664 20	44,425 97
1922-23		27,901 41	79,690 16	107,591 57	4,169 29
1923-24		355 62	84,180 87	84,536 49	6,076 71
1924-25			79,471 88	79,471 88	957 73
1925-26			79,938 10	79,938 10	9,719 28
1926-27			19,894 97	19,894 97	126 91
1927-28			25 38	25 38	
	666,744 26	967,126 52	1,580,800 35	3,214,671 13	520,135 96

## ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ET RECETTES ANNUELLES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

## MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Années	Service général		Croiseurs	Pisciculture		Total	Recettes	
	\$	c.		\$	\$		c.	\$
1867-68								
1868-69								
1869-70								
1870-71								
1871-72								
1872-73								
1873-74								
1874-75		288	65				288	65
1875-76								
1876-77		250	00				250	00
1877-78		200	00				200	00
1878-79		200	00				200	00
1879-80		19	75				19	75
1880-81								
1881-82		809	55				809	55
1882-83		150	00				150	00
1883-84		872	40				872	40
1884-85		763	00				763	00
1885-86		1,920	73				1,920	73
1886-87		2,468	25				2,468	25
1887-88		2,816	64				2,816	64
1888-89		2,848	16				2,848	16
1889-90		2,604	70				2,604	70
1890-91		3,609	03				3,609	03
1891-92		3,593	43				3,593	43
		23,414	29				23,414	29
								4,779 25

NOTE.—Postérieurement à 1892, voir Manitoba et Territoires du Nord-Ouest séparément.

## PROVINCE DU MANITOBA

Années	Service général		Croiseurs	Pisciculture		Total	Recettes	
	\$	c.		\$	\$		c.	\$
1892-93	2,162	55		6,943	35	9,105	90	1,464 68
1893-94	2,187	35		7,362	53	9,549	88	715 85
1894-95	2,663	55		3,849	98	6,513	53	2,149 30
1895-96	2,952	18		2,865	69	6,817	87	1,670 19
1896-97	1,908	14		24	79	1,932	93	1,719 00
1897-98	1,206	26		1,586	12	2,792	38	1,515 00
1898-99	1,853	37		3,967	36	5,850	73	1,537 85
1899-00	1,723	59		2,791	71	4,515	30	2,028 00
1900-01	2,669	74		4,174	53	6,844	27	1,103 00
1901-02	2,624	87		2,622	43	5,247	30	2,279 00
1902-03	3,129	70		2,415	09	5,544	79	1,784 00
1903-04	2,789	74		3,978	04	6,767	78	4,002 70
1904-05	2,800	64		7,041	67	9,842	31	4,879 70
1905-06	3,687	07	7,867 70	25,923	29	37,478	06	4,148 00
1906-07	2,173	33	55 00	15,858	35	18,086	68	2,285 98
1907-08	4,638	51	13,903 95	25,283	46	43,825	92	3,527 05
1908-09	3,946	00	7,560 00	16,987	13	28,493	13	3,704 22
1909-10	9,359	23	7,794 02	14,386	86	31,540	11	3,962 88
1910-11	9,423	70	7,309 55	15,161	39	31,894	64	8,137 75
1911-12	7,371	00	6,571 00	15,793	00	29,735	00	6,334 00
1912-13	7,062	15	12,298 62	40,801	11	60,161	88	6,039 00
1913-14	29,694	13	48,006 49	47,769	97	125,470	59	4,846 50
1914-15	28,887	50	172,677 12	31,532	95	233,097	57	8,312 08
1915-16	13,518	89	61,986 35	26,654	36	102,159	60	5,926 00
1916-17	13,228	17	19,122 24	25,750	64	58,101	05	8,252 27
1917-18	13,164	99	18,943 45	28,277	84	60,386	28	12,910 65
1918-19	11,647	78	22,058 23	29,405	83	63,111	84	12,730 20
1919-20	8,704	69	21,176 75	26,379	94	56,261	38	12,139 17
1920-21	10,979	14	16,787 94	38,893	96	66,661	04	17,792 58
1921-22	14,458	95	23,624 52	33,850	69	71,934	16	11,636 54
1922-23	17,570	39	21,852 05	30,787	33	70,209	77	12,736 68
1923-24	14,630	97	20,051 25	28,429	89	63,112	11	15,683 38
1924-25	14,197	83	21,519 12	25,646	64	61,363	59	17,631 21
1925-26	17,172	70	22,251 26	21,265	04	60,689	00	17,908 00
1926-27	16,679	07	21,775 71	19,924	81	58,379	59	21,291 05
1927-28	21,379	96	15,623 11	22,954	22	59,957	29	23,781 18
	325,277	83	590,815 43	657,341	99	1,578,435	25	268,564 58

NOTE.—Antérieurement à 1892, voir Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.

ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ET LES RECETTES ANNUELLES AFFÉRENTES À  
L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS  
1906.

## PROVINCE DE SASKATCHEWAN

Années	Service général	Croiseurs	Piscicul- ture	Total	Recettes
	\$ c.	\$	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1906-07	2,677 77			2,677 77	509 00
1907-08	7,277 49			7,277 49	948 60
1908-09	6,591 00			6,591 00	1,085 50
1909-10	6,474 57			6,474 57	1,209 44
1910-11	10,470 46			10,470 46	1,246 00
1911-12	26,040 00			26,040 00	1,304 75
1912-13	17,850 00			17,850 00	4,268 50
1913-14	24,964 74		13,969 84	38,934 58	8,253 05
1914-15	34,130 50		20,642 23	54,772 73	4,329 65
1915-16	31,294 44		4,714 72	36,009 16	3,195 00
1916-17	16,002 77		4,897 97	20,900 74	3,103 25
1917-18	16,959 11		5,732 96	22,692 07	3,643 65
1918-19	16,966 00		5,529 72	22,495 72	4,982 83
1919-20	19,019 11		4,147 16	23,166 27	4,321 00
1920-21	12,700 20		7,180 29	19,880 49	4,077 30
1921-22	15,330 53		6,157 00	21,487 53	3,474 31
1922-23	14,212 56		7,887 32	22,099 88	2,904 65
1923-24	14,281 88		6,981 38	21,263 26	3,589 50
1924-25	16,469 50		8,505 56	24,975 06	6,706 39
1925-26	18,156 07		6,873 95	25,030 02	6,066 35
1926-27	18,590 43		6,878 44	25,468 87	6,057 68
1927-28	19,593 93		7,792 50	27,386 43	6,274 24
	366,053 06		117,891 04	483,944 10	81,550 64

\*Y compris l'Alberta.

ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES  
PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS 1906

## PROVINCE DE L'ALBERTA

Années	Service général	Croiseurs	Piscicul- ture	Total	Recettes
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1906-07	3,681 45			3,681 45	2 50
1907-08	5,440 66			5,440 66	2 50
1908-09	5,714 00			5,714 00	915 00
1909-10	8,063 22			8,063 22	703 00
1910-11	10,739 86			10,739 86	698 50
1911-12					709 00
1912-13					
1913-14					
1914-15			5,608 42	5,608 42	6,102 50
1915-16			4,798 69	4,798 69	5,237 85
1916-17	15,086 14		4,543 09	19,629 23	5,970 40
1917-18	13,262 62		4,127 81	17,390 43	9,767 94
1918-19	50,267 84		4,920 96	20,188 80	10,288 15
1919-20	15,633 19		7,203 06	22,836 25	8,313 85
1920-21	12,700 20		8,617 04	21,317 24	8,693 75
1921-22	12,473 92		9,956 33	22,430 25	10,119 30
1922-23	13,690 46		6,552 84	20,243 30	11,947 80
1923-24	13,880 42		6,419 16	20,299 58	10,111 50
1924-25	16,431 87		5,280 07	21,711 44	12,708 13
1925-26	18,744 72		8,255 38	27,000 10	14,932 99
1926-27	21,391 73		8,345 03	29,736 76	20,233 41
1927-28	22,435 76		7,792 50	30,228 26	20,666 41
	224,637 56		92,420 38	317,057 94	158,124 48

\*Y compris dans Saskatchewan.

## ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS 1892

## TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Années	Service général	Croiseurs	Pisciculture	Total	Recettes
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1892-93.....	1,770 41			1,770 41	197 00
1893-94.....	3,143 94			3,143 94	211 14
1894-95.....	3,515 16			3,515 16	309 50
1895-96.....	2,963 02			2,963 02	586 50
1896-97.....	2,181 58			2,181 58	344 13
1897-98.....	2,324 66			2,324 66	393 87
1898-99.....	4,065 68			4,065 68	150 50
1899-00.....	3,848 25			3,848 25	1,522 50
1900-01.....	6,251 39			6,251 39	816 55
1901-02.....	5,928 22			5,928 22	950 07
1902-03.....	7,076 26			7,076 26	1,350 50
1903-04.....	7,317 49			7,317 49	922 50
1904-05.....	7,003 55			7,003 55	1,151 50
1905-06.....	11,124 22			11,124 22	868 97
	58,258 58			58,258 58	9,775 23

NOTE.—Pour Alberta et Saskatchewan postérieurement à 1906, voir états séparés.

## ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ET LES RECETTES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

## ARRONDISSEMENT DE LA BAIE D'HUDSON

Années	Service général	Croiseurs	Pisciculture	Total	Recettes
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1903-04.....					10 00
1904-05.....					10 00
1905-06.....					10 00
1906-07.....					10 00
1907-08.....					360 00
1908-09.....					20 00
1909-10.....					301 83
1910-11.....					100 00
					821 83

## ÉTAT DONNANT LES DÉPENSES ET LES RECETTES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

## PROVINCE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE

Années	Service général		Croiseurs		Pisciculture		Total		Recettes	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
1867										
1868										
1869										
1870										
1871										
1872										
1873										
1874										
1875										
1876										
1877		635 00						635 00		
1878		690 00						690 00		
1879		1,423 73						1,423 73		
1880		1,399 92						1,399 92		10 00
1881		1,721 48						1,721 48		
1882		1,599 08						1,599 08		672 50
1883		1,599 92						1,599 92		790 00
1884		2,231 97				3,704 31		5,936 28		127 50
1885		1,437 13				11,873 17		13,310 30		365 50
1886		1,878 53				5,405 87		7,284 40		922 50
1887		5,860 72				4,623 35		10,484 07		943 50
1888		3,661 83				5,653 90		9,315 73		6,934 55
1889		4,333 63				4,933 26		9,266 89		6,416 00
1890		3,634 41				4,202 61		7,837 02		11,367 50
1891		4,320 53				3,339 51		7,660 04		12,914 02
1892		6,158 17				2,896 57		9,054 74		8,192 48
1893		5,490 60				3,630 68		9,121 28		40,264 00
1894		5,283 21				3,273 10		8,556 31		25,337 90
1895		6,218 74				2,869 19		9,087 93		23,517 25
1896		6,228 77				2,817 02		9,045 79		26,410 75
1897		8,841 64				2,840 62		11,682 26		39,888 82
1898		8,508 79				2,389 46		10,898 25		47,864 75
1899		8,459 47				3,736 14		12,195 61		45,801 75
1900		13,662 17				2,741 88		16,404 05		53,195 35
1901		17,886 36				17,709 77		35,596 13		52,960 35
1902		18,660 73		40,122 50		20,508 57		79,291 80		41,178 65
1903		17,808 45		36,239 02		23,275 29		77,322 76		43,015 62
1904		15,133 65		33,083 19		25,040 81		73,257 65		58,904 34
1905		16,631 37		42,104 39		61,675 57		120,411 33		47,436 00
1906		30,141 35		54,113 76		83,687 16		167,942 25		51,532 50
1907		20,381 97		34,228 34		39,379 94		93,990 25		29,903 95
1908-09		55,951 00		86,151 00		64,149 57		206,251 57		39,251 65
1909-10		44,799 61		306,185 98		66,847 35		417,832 94		41,864 80
1910-11		99,794 13		80,532 84		97,848 04		278,175 01		45,846 70
1911-12		43,265 00		133,558 00		75,907 00		252,730 00		44,898 51
1912-13		110,779 22		221,061 83		68,719 37		400,560 42		48,824 50
1913-14		129,393 33		501,715 55		83,123 10		714,231 98		52,835 50
1914-15		227,807 84		153,082 83		77,340 42		458,231 09		41,423 95
1915-16		112,827 34		138,594 96		66,071 97		317,494 27		46,862 54
1916-17		106,861 03		109,234 29		55,615 62		271,710 94		47,327 84
1917-18		123,295 97		117,621 80		54,359 16		295,276 93		53,515 21
1918-19		138,876 49		104,048 17		59,048 99		301,973 65		59,349 94
1919-20		176,973 35		243,141 41		111,918 01		532,032 77		270,698 41
1920-21		188,597 86		393,096 67		130,421 69		712,116 22		233,282 04
1921-22		137,662 63		382,272 93		134,628 71		654,564 27		153,904 33
1922-23		137,343 43		304,771 79		113,437 53		555,552 75		223,657 57
1923-24		131,580 83		297,600 19		121,182 83		550,363 85		122,435 24
1924-25		128,897 11		273,227 13		124,025 49		526,149 73		86,218 79
1925-26		167,560 18		255,491 62		126,095 12		549,146 92		117,755 80
1926-27		211,667 84		276,838 74		108,987 77		597,494 35		116,072 66
1927-28		218,889 30		331,157 07		112,532 65		662,579 02		53,377 01
		2,934,744 79		4,949,276 00		2,194,468 14		10,078,488 93		2,574,271 02

## ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES AFFÉRENTES À L'ADMINISTRATION DES PÊCHES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DEPUIS 1900

## YUKON

Années	Service général	Croiseurs	Piscicul- ture	Total	Recettes
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1900-01	1,159 81			1,159 81	406 00
1901-02	2,066 66			2,066 66	1,130 00
1902-03	1,522 00			1,522 00	320 00
1903-04	1,400 00			1,400 00	240 00
1904-05	1,400 00			1,400 00	340 00
1905-06	1,083 31			1,083 31	282 00
1906-07	1,030 35			1,030 35	173 00
1907-08	1,226 30			1,226 30	274 00
1908-09	1,019 00			1,019 00	228 00
1909-10	2,416 63			2,416 63	457 00
1910-11	1,984 95			1,984 95	907 50
1911-12	2,095 00			2,095 00	203 25
1912-13	1,909 83			1,909 83	342 00
1913-14	1,520 00			1,520 00	226 00
1914-15	2,158 80			2,158 80	304 00
1915-16	1,794 75			1,794 75	315 00
1916-17	1,482 65			1,482 65	275 00
1917-18	1,530 75			1,530 75	375 00
1918-19	531 50			531 50	425 00
1919-20	11 65			11 65	215 00
1920-21					280 00
1921-22					375 00
1922-23					320 00
1923-24					330 00
1924-25					340 00
1925-26					355 00
1926-27					350 00
1927-28					505 00
	29,343 94			29,343 94	10,292 75

## APPENDICE N° 10

## RAPPORT DE M. J. J. COWIE ET DE M. G. R. EARL SUR LES TRAVAUX QU'ILS ONT ACCOMPLIS À L'ENQUÊTE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE IMPÉRIAL RELATIVEMENT À L'ÉCOULEMENT DES PRODUITS DE POISSON SUR LE MARCHÉ DE L'EMPIRE. (1927)

Nous, J. J. Cowie, du ministère des Pêcheries à Ottawa et G. R. Earl, de Yarmouth, N.-E., ayant été dûment désignés pour représenter le Canada au Comité impérial économique dans le cours de son enquête sur les réserves de pêche de l'Empire en vue de découvrir un moyen susceptible de développer en Grande-Bretagne le négoce des poissons produits dans les limites de l'Empire, nous nous sommes rendus à Londres et avons assisté aux séances du comité pendant tout le mois de juin et la première moitié de juillet dernier.

Le rapport du comité est déjà publié. En sus des conclusions et des propositions ou suggestions purement abstraites formulées par le comité, cet ouvrage renferme une foule de renseignements utiles. Nous renvoyons donc les intéressés à l'étude de ce document, en nous bornant à fournir ici un relevé sommaire des données et des faits relatifs au Canada communiqués par nous au comité. Nous incorporons à ce compte rendu le résultat des recherches individuelles que nous avons effectuées sur le négoce des poissons en Grande-Bretagne, particulièrement quant aux possibilités qu'offrent les marchés de ce pays aux expéditeurs canadiens de poissons frais.

## RÉSERVES DE PÊCHE DU CANADA

En premier lieu nous avons présenté une notice volumineuse sur les diverses réserves de pêche du Canada et sur les procédés par lesquels ces ressources sont exploitées sur la côte atlantique, dans les lacs sis à l'intérieur du pays et sur la côte occidentale du Canada. Pour l'intelligence de la question on a distribué des exemplaires de cette notice aux membres du comité. Il convient de signaler ici que le comité a borné ses recherches aux poissons et aux produits de poisson qui servent dans une large mesure à l'alimentation de la population en Grande-Bretagne.

## NÉCESSITÉ DE L'EXPANSION DES DÉBOUCHÉS

Dans nos avancés et énoncés devant le comité, nous avons insisté sur le fait que s'il est vrai que la population des pêcheurs canadiens est relativement importante, il n'en reste pas moins vrai que notre pays est peu peuplé et que les groupements humains y sont fort dispersés; que les marchés canadiens ne peuvent donc absorber qu'une fraction de la production totale du poisson et que force nous est de chercher à l'extérieur des débouchés susceptibles de consommer la grande masse de nos produits de pêche à l'état frais, salé ou conservé. On a aussi signalé que les effets du présent tarif américain contre les produits canadiens de poisson ont rendu difficile, sinon impossible, la poursuite des expéditions aux Etats-Unis et ont amené nos jeunes pêcheurs à s'embaucher sur les navires de pêche des Etats-Unis, pays où plusieurs d'entre eux se fixent définitivement et sont ainsi perdus pour le Canada et l'Empire.

On a aussi insisté auprès du comité sur le fait que les exploitants et exportateurs canadiens étaient étrangers à toute manœuvre ou tendance de nature

à nuire à l'industrie britannique des pêches ou à intensifier la concurrence qu'elle a à soutenir de la part des autres pays, ajoutant qu'il serait peut-être possible de trouver un moyen de supplanter les fortes importations anglaises de poissons provenant de la Norvège, de l'Allemagne et du Danemark par des expéditions de poisson frais d'origine canadienne, afin de nous mettre à même de garder et d'employer avantageusement nos pêcheurs.

#### MOYENS DE REMÉDIER À LA SITUATION AU CANADA

On a fait valoir deux moyens de remédier à la situation en existence au Canada oriental, dont l'un serait l'expédition sur les marchés britanniques du poisson frais mis en glace. Le comité fut informé que les expérimentations et essais faits à cet égard avaient nettement démontré que les poissons frais peuvent être déchargés en Grande-Bretagne en excellente condition mais que ce trafic se heurtera au début à des difficultés de transport susceptibles de retarder son développement et d'entraver son essor. L'autre mesure remédiate consiste dans la congélation des poissons par le procédé dit congélation à la saumure et dont l'opération n'entraîne aucune altération de la substance alimentaire du poisson. On fit observer que les lieux de pêche canadiens étaient si proches du rivage en maints endroits que les poissons pouvaient y être déchargés presque vivants, et que soumis alors au procédé de congélation à la saumure, il devenait possible de les livrer aux marchés britanniques dans un état beaucoup plus comestible que la plupart des soi-disant poissons frais qui y sont débarqués en provenance directe des lieux de pêche.

On fit aussi valoir devant le comité un des grands avantages qu'offrirait en Grande-Bretagne l'importation du poisson congelé à la saumure; à savoir que grâce à la nature de ce produit, les importateurs ne seraient pas forcés de le céder à vil prix sur un marché déjà encombré ou congestionné, mais auraient la faculté de le garder en entrepôt jusqu'au raffermissement des cours.

L'introduction de ce mode d'écoulement par les trafiquants tant anglais que canadiens contribuerait à stabiliser et régler l'alimentation et l'approvisionnement des marchés, à balancer et équilibrer les cours et à faire délaisséer ce procédé suranné qui consiste à transporter en grande hâte les poissons frais aux marchés et à en disposer immédiatement, qu'il y en ait surabondance ou rareté.

#### CONSERVES DE SAUMONS

Sous l'influence d'une notice traitant de l'importance des conserves de saumon en Grande-Bretagne, notice présentée au comité il y a deux ans, et que nous fûmes invités à rendre conforme aux exigences de la situation actuelle, le gouvernement britannique apporta l'année dernière un amendement à la Loi relative aux Marques et Etiquettes de Commerce, amendement qui exige la désignation du pays d'origine sur la boîte ou sur l'étiquette quand l'article est exposé en vente.

De cette façon, le consommateur anglais sera à même de choisir les conserves de saumons produites dans l'Empire de préférence aux articles étrangers. Il convient toutefois de faire observer ici que c'est là une mesure qui n'est pas sans danger pour les industriels de la Colombie-Britannique et qu'à moins que ces derniers ne maintiennent leurs produits à un niveau élevé de qualité comestible, la désignation Canada sur la boîte métallique est susceptible de leur être préjudiciable. On va suivre avec attention les effets de cette modification législative sur le négoce des conserves de saumon.

Pour que le fait en soit communiqué à l'Office impérial du Commerce nous avons porté à la connaissance du comité trois cas d'étiquetage clairement falla-

cieux. Ces conserves de saumon provenant de trois négociants anglais furent mises en vente à Calcutta, Inde, aussi bien qu'en Angleterre. Dans le premier cas, l'étiquette ne qualifiait le contenu que de "Saumon frais" sans en préciser l'espèce ni le lieu de mise en boîte. Dans le deuxième cas, le drapeau britannique se déployait avec ostentation sur la marque pour indiquer indubitablement que le produit avait été fabriqué dans l'Empire, cependant qu'en très petits caractères figuraient les mots "Produit de Sibérie". Dans le troisième cas, le produit comestible portait la désignation de "Salmon Steak". Il est indubitable que les trois articles consistaient de saumon de Sibérie à bon marché, se débitant aux prix du saumon sockeye de la Colombie-Britannique, grâce à ce camouffage.

#### RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Le comité fut parfaitement mis au courant des travaux accomplis au Canada dans le domaine des recherches scientifiques par l'intermédiaire de l'Office de Biologie marine. Il fut expliqué qu'une station biologique était maintenue à Saint-André, N.-B., où certains scientifiques des diverses universités se livrent à des recherches sur la vie marine pendant les mois d'été, recherches qu'ils parachèvent plus tard à leur propre université; qu'une station d'expérimentations et d'essais avait été fondée à Halifax, N.-E., il y a deux ans, en vue d'appliquer à la technique de la pêche les connaissances scientifiques recueillies ailleurs; que deux semblables stations existaient sur la côte du Pacifique et que des recherches étaient aussi effectuées aux grandes nappes d'eau sises à l'intérieur du pays.

A titre d'exemple d'application des connaissances scientifiques à la technique de la pêche, on fit ressortir l'établissement à la station d'Halifax d'une petite usine destinée à l'épreuve, l'expérimentation et la démonstration du procédé de congélation à la saumure tel qu'affecté à l'entreposage et à la vente des poissons frais. On fit aussi valoir les avantages résultant d'une pareille entreprise à la station de Prince-Rupert.

A cet égard, il est engageant de constater que la principale recommandation du comité est en fait réalisée dans l'œuvre accomplie à nos stations d'expérimentations et d'essais. Cette recommandation se formule par un énoncé de principes tendant à établir que pour perfectionner les opérations relatives à l'écoulement des poissons frais sur les marchés, il est essentiel d'en assurer la conservation et d'entreprendre en commun des recherches à cette fin sur les deux côtes de l'Atlantique.

En sus des faits et données portés directement à la connaissance du comité, nous eûmes l'avantage de traiter plus en détail les problèmes relatifs à l'exportation lors de la rédaction du rapport du comité.

#### RECHERCHES INDIVIDUELLES

Dans l'intervalle des séances du comité, nous avons fréquemment visité le marché de Billingsgate; nous avons aussi parcouru les marchés de Grimsby, Liverpool et Fleetwood, pour y observer les conditions et y étudier les cours et les modes de placement des produits.

D'une façon générale, nous avons constaté que les conditions en existence y étaient assimilables à celles décrites par M. Cowie dans sa plaquette relative aux résultats de son investigation d'il y a deux ans et intitulée "Nouveaux Marchés pour le Poisson canadien".

Nous avons confirmé les conclusions alors émises par lui à savoir qu'il y a place sur le marché britannique pour des expéditions importantes de poissons

frais mis en glace, tels que l'aiglefin, mais surtout les poissons plats; que des importations de nageoires de flet ou de raie y seraient bien accueillies tout comme certains envois de morue pendant les mois d'automne et d'hiver quand le mauvais temps nuit aux exploitations de pêche de ce poisson et que les cours en sont fréquemment élevés. Les succès du trafic importateur, même à cette période de l'année, resteront subordonnés ou assujettis au début à l'expédition d'approvisionnements modérés de poisson dont la qualité, la taille et l'emballage répondent aux exigences du consommateur.

Nous nous sommes assurés que pour l'aiglefin, les poissons plats, la caisse recommandable d'expédition comporte 27 pouces de longueur par 15 pouces de largeur et 9 pouces de profondeur, mensuration interne, un demi-pouce d'épaisseur pour les côtés et trois quarts de pouce pour les extrémités, avec deux fils de fer assujettis à chaque bout comme pièces de renfort. Une caisse de ces dimensions contient 84 livres de poisson en sus de la glace nécessaire. Il est très recommandable toutefois d'ajouter quelques livres de plus à l'époque du premier emballage pour parer à toute perte possible de poids par dessiccation. Quand il s'agit de l'expédition de morues d'assez forte taille, il convient de faire usage d'une caisse dont la mensuration interne est de 30 pouces de longueur par 18 pouces de largeur et 9½ pouces de profondeur.

Il est désirable que l'aiglefin soit réparti en trois catégories selon le poids: une livre et demie à deux livres; au-dessus de deux livres jusqu'à trois livres et demie; et au-dessus de trois livres et demie. L'emballage s'en opérera avec la tête et les branchies mais sans les entrailles. Pour l'exportation la morue doit de même être classée en deux catégories selon le poids: dix à quatorze livres; au-dessus de quatorze livres. L'emballage s'en effectuera avec la tête et les branchies mais sans les entrailles. Les ailes de flet et de raie sont très appréciées et celles dont la surface inférieure est blanche entraînent les prix les plus avantageux. La chair de raie ou de flet pourrait être expédiée dans des caisses à aiglefin.

Les exportations canadiennes de poissons frais devront s'effectuer en consignation et comme les cours inhérents à ce mode de commerce sont déterminés non seulement par l'offre et la demande en tel jour particulier, mais par la condition et la taille des poissons, la qualité comestible et le poids de l'article et la nature de l'emballage, nous ne pouvons faire mieux que citer ici le passage suivant de la brochure de M. Cowie dont il a déjà été fait mention:—"Si l'on tient sérieusement à établir ce genre d'exportation, je tiens à prémunir les intéressés contre toute tendance de leur part à agir indépendamment les uns des autres. Au début, toute expédition impropre est susceptible de faire naître des obstacles pour longtemps insurmontables à la création d'un important négoce. Il convient donc de procéder systématiquement et méthodiquement à la formation d'un pareil régime d'expéditions. S'il est vrai que tout importateur est libre d'expédier son poisson à l'étranger, il n'en reste pas moins qu'il conviendrait pour la sauvegarde de tous, et la permanence d'un pareil négoce, de constituer une organisation centrale de surveillance des exportations en vue d'assurer la normalisation du poids, de la qualité alimentaire, du mode d'emballage et de mise en glace du poisson et de régler le cours des exportations et leur écoulement sur les marchés anglais et à la fin d'éviter autant que possible, les périodes d'encombrement ou de congestion de ces débouchés".

En d'autres termes, les intéressés devront se concerter en vue d'une organisation centrale d'expédition sous la surveillance de laquelle s'opéreront les exportations de poisson à destination du marché britannique.

La création d'un tel débouché contribuerait dans une large mesure à avantager nos pêcheurs côtiers producteurs de poissons de la meilleure qualité. Mais comme il y aura au début des obstacles à surmonter et des risques monétaires à assumer, nous sommes d'avis que le département devrait aviser aux moyens de faire bénéficier les expéditeurs d'une aide financière quelconque dans la première

période des opérations en vue d'obvier à l'abatement ou à la démoralisation susceptibles de se faire sentir chez eux du fait des contrariétés du marché et aussi en vue de les mettre à même de tenir ferme jusqu'à une stabilisation du trafic suffisante pour leur permettre de subvenir à eux-mêmes.

Tout en restant assurés qu'il y a place pour un tel négoce pendant la saison ci-haut indiquée, nous n'en sommes pas moins convaincus que s'il était possible de généraliser l'expédition des poissons congelés à la saumure, si propres à être conservés en frigorifique, les bénéfices qui en dériveraient seraient immensément plus avantageux que dans les conditions présentes parce qu'alors la consommation et le prix des poissons frais en été équivaldraient à ce qu'ils sont en automne et en hiver.

#### CONSERVES DE POISSON

Nous avons de plus recherché les possibilités d'accroître nos exportations de poisson par la création d'un négoce de conserves de poisson autre que celui des saumons et des homards et nous avons constaté que la chose était praticable, surtout en ce qui a trait aux poissons de l'Océan Atlantique traités de cette façon. Mais toute expansion ou avancement dans cette direction nécessiteront la réalisation d'efforts soutenus en vue de la création de débouchés.

#### SOUS-PRODUITS ET POISSONS NON-MARCHANDS

Nous avons approfondi le problème relatif à l'utilisation des issues de poisson et des poissons qui pour diverses raisons sont invendables en Grande-Bretagne et nous avons constaté que le marché des engrais, des poudres et des farines de poisson de bonne qualité tout en y étant déjà important, tendait sans cesse à s'agrandir.

Les frais relatifs à l'achat et l'installation des machines destinées à la fabrication des engrais et poudres de poisson sont des plus considérables. S'il est vrai qu'on s'efforce présentement d'utiliser dans une certaine mesure les issues de poisson dérivées des opérations de chalutage au Canada, il n'en reste pas moins que cette importante ressource industrielle n'est pour ainsi dire pas exploitée sur la côte atlantique.

Lorsque nous nous rendons compte des énormes bénéfices économiques réalisés par les éleveurs de bestiaux et de pores du fait qu'on utilise maintenant toutes les substances animales autrefois jetées au rebut, pour la fabrication de quelque sous-produit et lorsque nous constatons que les bonnes qualité d'engrais ou de farines de poisson sont tant recherchées sur le marché, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer ce déchet de 30 pour cent qu'il faut soustraire des grands déchargements de poisson opérés par nos pêcheurs côtiers.

Il existe maintenant des appareils et des machines qui permettent d'extraire de la substance d'animaux marins tels que les squales des quantités appréciables d'huile tout en abandonnant comme résidu un produit de très bonne qualité pour l'alimentation des bestiaux et des oiseaux de basse-cour. Si dès lors des fabriques d'engrais d'huiles et de farines, propres au traitement des squales et des issues de morue d'aiglefin ou d'autres poissons non huileux, pouvaient être établies en plusieurs chefs-lieux de la côte, il est certain que les exploitations et les recettes des pêcheurs en seraient accrues.

C'est un fait reconnu que, quand les squales apparaissent sur la côte, les pêcheurs interrompent pratiquement leurs opérations plutôt que de faire la relève de lignes chargées de ces animaux au lieu de poissons comestibles. Mais si les pêcheurs côtiers étaient assurés de pouvoir disposer de leurs prises de squales et de tous autres poissons non-comestibles à l'usine d'engrais ou d'huiles, il

est indubitable que leur conditions matérielle en serait améliorée, sans tenir compte des bénéfices qu'ils ne manqueraient pas de réaliser par l'accroissement de leurs déchargements de poissons marchands.

Nous sommes convaincus que la création de fabriques centrales d'engrais, de farines et d'huiles de poisson sur la côte atlantique est aussi importante que l'établissement de nouveaux débouchés pour nos produits de mer, comme moyen de reconstituer nos flottes de pêche et de retenir nos pêcheurs. Si donc certaines sociétés ou syndicats de pêche de quelque importance pouvaient être incités à s'adonner à ce genre d'exploitation industrielle, il semble presque assuré que la pêche, émergeant enfin de son état de stagnation, prendrait sur la côté atlantique une expansion qui n'y fut jamais rêvée.

En résumé ce rapport préconise la réalisation de deux mesures remédiatrices qui à notre avis sont susceptibles de contribuer au relèvement et à l'avancement immédiats de l'industrie des pêches dans les provinces maritimes, ce sont:—

1. L'exportation des poissons frais mis en glace sur les marchés de la Grande-Bretagne.
2. La création de fabriques d'engrais, d'huiles et de farines destinées à absorber les issues et rebuts de poisson.

## APPENDICE N° 11

RAPPORT SUR LES PÊCHES PROPRES AU DELTA DU  
FLEUVE MACKENZIE

INSPECTEUR V. A. M. KEMP, G.R.C.C.

Il ressort des constatations et observations faites par les membres de la Gendarmerie royale canadienne et de certaines recherches chez les indigènes que les saumons du Pacifique ne fréquentent pas l'embouchure du fleuve Mackenzie ni ce secteur-ci de la côte arctique.

On constate dans les eaux salées baignant la côte l'existence d'une espèce de salmonidé diversement désignée sous les vocables de "Truite arctique" et de "Truite saumonée", mais comme les eaux propres à l'embouchure du fleuve Mackenzie et celles s'étendant de l'est à l'ouest le long de la côte sur un rayon de vingt à trente milles, sont douces, il s'ensuit qu'on ne rencontre pas ces poissons dans le voisinage du Delta. Les truites saumonées dont il est fait ici mention sont d'une coloration vert foncé sur le dos; la peau du ventre est vert clair. Elles pèsent de deux à six livres. La chair en est très semblable à celle des saumons du Pacifique, tant en ce qui concerne la coloration que la saveur. La peau de ces poissons est parsemée de mouchetures un peu comme les truites tachetées des rivières de la partie orientale du Canada.

En sus des truites saumonées, les autres poissons d'eau salée vivant sur la côte sont les harengs et les poulamons. Les harengs sont les plus nombreux de tous les poissons peuplant les eaux côtières et ils sont en tout point semblables à leurs congénères des autres régions océaniques. Je ne m'attarderai donc pas à en faire la description. Le poulamon est un petit poisson de quatre à huit pouces de longueur. On en constate la présence dans les eaux au début de la formation de la glace car les indigènes le pêchent à travers la glace. Leur chair n'est pas très savoureuse et en raison de leur faible taille il en faut de grandes quantités pour constituer un repas appréciable, surtout en ce qui concerne les indigènes pour qui le poisson est le principal aliment. Il m'est impossible de dire si ces poissons émigrent lorsque surviennent nos rigoureux hivers.

Dans les eaux douces du Delta, les poissons pêchés sont les poissons blancs, les brochets, les loches, les "crooked backs" et les "conies". Les premiers énumérés sont assez nombreux, tout comme les "crooked backs". Les "conies" ne sont pas vus souvent avec les autres espèces, mais en raison de leur forte taille, ils fournissent une quantité importante de substance comestible. Les "conies" pèsent jusqu'à trente et quarante livres et Stefanson qui fait dériver leur nom du vocable français "Inconnu" affirme avoir entendu dire que certains individus atteignent jusqu'à soixante-dix livres, bien que le plus gros qu'il ait observé ne pesait que quarante livres. Il ajoute aussi que ce poisson était autrefois désigné sous l'appellation de saumon de Mackenzie bien qu'il n'offre aucune similitude avec les saumons.

Les lieux de pêche les plus poissonneux de la région semblent être pointe Shingle et Kittagaruit. La première de ces localités est une étendue d'eau salée et les harengs y sont les poissons le plus communément pêchés. A Kittagaruit, juste en aval de l'embouchure de la rivière, l'eau est douce et on y trouve des poissons blancs, des "crooked backs" et des "conies".

Comme au texte de la Loi relative aux Pêcheries, le vocable "poisson" embrasse des animaux marins étrangers à la famille des poissons, je pourrais

faire aussi mention ici des bélougas ou baleines blanches, qui fréquentent en grand nombre l'embouchure du fleuve Mackenzie. Au poste Whitefish, à quelque huit milles de la rivière Moose, le bras le plus occidental du fleuve Mackenzie, ces baleines sont assez abondantes et les indigènes en font la chasse à cet endroit qui doit, au demeurant son nom, à l'animal en question, car les natifs l'appellent "Poisson blanc". Ces mammifères marins sont très recherchés des Esquimaux qui mangent leur chair et utilisent leurs peaux à la confection de bottes à l'épreuve de l'eau.

Les baleines dites "bow-head" ne sont que rarement aperçues dans les eaux qui baignent la côte, et plusieurs années se sont écoulées déjà, je crois, depuis qu'on en vit un spécimen dans les environs de l'île Herschell. On en perçoit occasionnellement une au large de l'île Baillie, mais somme toute, cette espèce est loin d'être commune même dans ces parages.

Les phoques communs sont naturellement assez nombreux et sont très recherchés des indigènes qui convertissent leurs peaux en vêtements et utilisent leur chair comme nourriture.

Ce rapport embrasse les diverses espèces de poisson dont on constate la présence dans les eaux salées et douces des environs du Delta du fleuve Mackenzie.